



Loi du 26 avril 2019 relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018-2022	3
---	---

Sommaire

Chapitre I ^{er} - Recettes courantes	6
Ministère des Finances	7
Ministère des Finances : trésor	16
Chapitre II - Recettes en capital	25
Ministère des Finances	26
Ministère des Finances : trésor	27
Chapitre III - Recettes des opérations financières	28
Opérations financières	29
Chapitre IV - Dépenses courantes	30
Ministère d'État	31
Ministère des Affaires étrangères et européennes	42
Ministère de la Culture	56
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	66
Ministère des Finances	71
Ministère de l'Économie	82
Ministère de la Sécurité intérieure	95
Ministère de la Justice	99
Ministère de la Fonction publique	109
Ministère de l'Intérieur	116
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	122
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	150
Ministère des Sports	162
Ministère de la Santé	169
Ministère du Logement	182
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	185
Ministère de la Sécurité sociale	192
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	199
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	208
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	226
Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes	237
Ministère de la Digitalisation	239
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire	241
Ministère de la Protection des consommateurs	245

Chapitre V. - Dépenses en capital	247
Ministère d'État	248
Ministère des Affaires étrangères et européennes	251
Ministère de la Culture	255
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	258
Ministère des Finances	259
Ministère de l'Économie	263
Ministère de la Sécurité intérieure	268
Ministère de la Justice	270
Ministère de la Fonction publique	272
Ministère de l'Intérieur	273
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	275
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	279
Ministère des Sports	281
Ministère de la Santé	282
Ministère du Logement	284
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire	287
Ministère de la Sécurité sociale	288
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	289
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	292
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	303
Ministère de la Digitalisation	308
Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire	309
Ministère de la Protection des consommateurs	310
Chapitre VI. - Dépenses des opérations financières	311
Opérations financières	312
Chapitre VII. - Recettes pour ordre	313
Chapitre VIII. - Dépenses pour ordre	318

Loi du 26 avril 2019 relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018-2022.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 25 avril 2019 et celle du Conseil d'État du 26 avril 2019 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}.

L'objectif budgétaire à moyen terme des administrations publiques, tel qu'il est prévu à l'article 3 du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, signé à Bruxelles, le 2 mars 2012 et approuvé par la loi du 29 mars 2013, est défini par référence au solde structurel des administrations publiques.

Pour la période 2018 à 2019, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à -0,5 pour cent du produit intérieur brut.

Pour la période 2020 à 2022, l'objectif budgétaire à moyen terme est fixé à +0,5 pour cent du produit intérieur brut.

Art. 2.

Le solde nominal des administrations publiques évolue comme suit, au titre de la période 2018-2022 :

	2018	2019	2020	2021	2022
En % du PIB.....	2,6 %	1,0 %	1,4 %	1,5 %	2,0 %
En millions d'euros	1 514	632	876	1 002	1 449

Art. 3.

Les soldes nominaux et structurels de la trajectoire d'ajustement vers l'objectif budgétaire à moyen terme évoluent comme suit au titre de la période 2018 à 2022 :

En % du PIB	2018	2019	2020	2021	2022
- Administration centrale.....	0,2 %	-1,1 %	-0,8 %	-0,7 %	-0,1 %
- Administrations locales.....	0,6 %	0,5 %	0,5 %	0,6 %	0,5 %
- Administrations de sécurité sociale.....	1,8 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %
- Administrations publiques :					
- Solde nominal	2,6 %	1,0 %	1,4 %	1,5 %	2,0 %
- Solde structurel	2,6 %	0,9 %	0,8 %	1,1 %	1,8 %

Art. 4.

L'évolution de la dette publique se présente comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022
Administration centrale.....	11 620	11 420	11 920	12 200	12.250
Administrations locales.....	950	950	950	950	950
Administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0
Administrations publiques :					
En % du PIB.....	21,4 %	20,2 %	19,9 %	19,3 %	18,4 %
En millions d'euros	12 571	12 370	12 870	13 150	13 200

Art. 5.

L'évolution pluriannuelle des recettes et des dépenses du budget de l'Etat est arrêtée comme suit :

	2018 Budget	2019 Projet	2020 Prévisions	2021 Prévisions	2022 Prévisions
Budget courant					
Recettes	13,98	16,50	17,49	18,54	19,67
Dépenses	13,38	15,19	16,02	16,72	17,45
Excédents.....	+0,60	+1,32	+1,47	+1,82	+2,22
Budget en capital					
Recettes	0,08	0,10	0,10	0,15	0,10
Dépenses	1,61	2,23	2,36	2,55	2,59
Excédents.....	-1,52	-2,13	-2,26	-2,40	-2,49
Budget total					
Recettes	14,06	16,60	17,59	18,68	19,77
Dépenses	14,99	17,42	18,38	19,27	20,04
Excédents.....	-0,93	-0,82	-0,79	-0,58	-0,27

	2018 Budget	2019 Projet	2020 Prévisions	2021 Prévisions	2022 Prévisions
Opérations financières					
Recettes	0,00	0,00	3,00	0,52	1,24
Dépenses	0,04	0,25	2,54	0,20	1,21
Excédents.....	-0,04	-0,25	+0,46	+0,32	+0,03

Note : Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliards d'euros aux différences d'arrondi près.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

*Le Premier Ministre, Ministre d'État,
Ministre des Communications et des Médias,
Ministre des Cultes,
Ministre de la Digitalisation,
Ministre de la Réforme administrative,*
Xavier Bettel

*Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Économie,
Ministre de la Santé,*
Étienne Schneider

*Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de la Justice,*
Félix Braz

*Le Ministre des Affaires étrangères
et européennes,
Ministre de l'Immigration et de l'Asile,*
Jean Asselborn

Château de Berg, le 26 avril 2019.
Henri

*Le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural,
Ministre de la Sécurité sociale,*
Romain Schneider

*Le Ministre de la Défense,
Ministre de la Mobilité et des Travaux publics,
Ministre de la Sécurité intérieure,*
François Bausch

Le Ministre des Finances,
Pierre Gramegna

*Le Ministre des Sports,
Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Économie sociale et solidaire,*
Dan Kersch

*Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Claude Meisch

*Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Ministre à la Grande Région,*
Corinne Cahen

*La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,*
Carole Dieschbourg

*Le Ministre de la Fonction publique,
Ministre aux Relations avec le Parlement,
Ministre délégué à la Digitalisation,
Ministre délégué à la Réforme administrative,*
Marc Hansen

*Le Ministre de l'Énergie,
Ministre de l'Aménagement du territoire,*
Claude Turmes

*La Ministre de la Coopération
et de l'Action humanitaire,
Ministre de la Protection des consommateurs,*
Paulette Lenert

*La Ministre de la Culture,
Ministre du Logement,*
Sam Tanson

*La Ministre de l'Intérieur,
Ministre de l'Égalité entre les femmes
et les hommes,*
Taina Bofferding

*Le Ministre des Classes moyennes,
Ministre du Tourisme,*
Lex Delles

Chapitre Ier – RECETTES COURANTES

Programme pluriannuel des recettes courantes (2018 — 2022)

Département	Budget 2018	Crédits 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
64 – Ministère des Finances	13.710.215	16.205.342	17.189.351	18.231.177	19.357.303
65 – Ministère des Finances: Trésor.....	270.537	297.373	299.920	306.532	313.567
TOTAL DES RECETTES COURANTES.....	13.980.752	16.502.715	17.489.271	18.537.709	19.670.870

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

64.0 — Impôts directs		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
64 — MINISTERE DES FINANCES							
Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)							
Section 64.0 — Impôts directs							
37.000	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités.....	1.715.000	2.050.000	2.000.000	2.070.000	2.140.000
37.001	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	129.086	154.301	150.538	155.806	161.075
37.010	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.....	734.000	810.000	845.000	885.000	915.000
37.011	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires.....	3.830.000	4.265.000	4.765.000	5.170.000	5.660.000
37.012	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
37.013	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.....	354.103	393.750	435.259	469.784	510.129
37.014	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les contributions versées à un régime complémentaire de pension agréé pour indépendants.....	—	7.000	7.500	8.000	8.000
37.020	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux.....	352.000	445.000	470.000	500.000	530.000
37.021	13.60	Impôt sur la fortune	574.000	670.000	700.000	730.000	760.000
37.022	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
37.023	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard.....	18.000	23.000	24.000	25.000	26.000
37.024	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
37.025	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	47.000	49.000	52.000	53.000	54.000

64.0 — Impôts directs			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
37.026	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	50.000	36.000	37.000	38.000	39.000
37.027	13.60	Contributions de crise	*	*	*	*	*
37.028	13.90	Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire.....	5.000	2.000	2.000	*	*
Total de la section 64.0			7.816.690	8.913.551	9.496.796	10.113.091	10.811.705
Section 64.1 — Impôts indirects							
36.090	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées ...	200	*	*	*	*
36.092	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino.....	20.000	17.600	17.600	17.600	17.600
Total de la section 64.1			20.200	17.600	17.600	17.600	17.600
Section 64.2 — Recettes d'exploitation, taxes et redevances							
16.010	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques.....	300	300	300	300	300
16.070	01.22	Taxe pour frais administratifs et produits de la vente d'objets divers	2.000	1.300	1.300	1.300	1.300
36.100	01.22	ILNAS: recettes du service de Métrologie légale	19	150	150	150	150
36.101	13.90	ILNAS: recettes d'étalonnages du service de Métrologie industrielle et scientifique	*	5	20	30	40
38.000	13.90	ILNAS: imputation des recettes de redevances d'accréditation	9	13	15	19	19
38.040	13.90	Autres transferts de revenus des ménages	*	*	*	*	*
38.050	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	*	*	*	*	*
Total de la section 64.2			2.328	1.768	1.786	1.799	1.809

64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 64.3 — Recettes de participations ou d'avances de l'Etat							
28.001	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
28.003	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
Total de la section 64.3			2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
Section 64.4 — Remboursements de dépenses							
10.010	13.90	Remboursements divers de sommes indûment touchées ...	*	*	*	*	*
11.350	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
12.090	13.90	Ecotart: remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	*	*	*	*	*
14.380	12.12	Installations d'éclairage routier: remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	420	300	300	300	300
Total de la section 64.4			1.420	1.300	1.300	1.300	1.300
Administration des douanes et des accises							
Section 64.5 — Douanes et accises							
16.070	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	35	35	35	35	35
28.000	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
36.010	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	874.968	979.594	1.005.617	1.027.932	1.047.494
36.011	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	183.570	219.234	224.828	229.508	233.038
36.012	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	148.118	151.327	168.397	173.550	177.674

64.5 — Douanes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
36.013	13.60	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	—	40.902	41.925	42.763	43.357
36.014	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	2.400	2.400	2.400	2.400	2.400
36.015	13.60	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	—	129.078	132.635	135.528	137.908
36.016	13.60	Produit de la contribution spéciale à l'assurance-dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique	—	2.000	2.000	2.000	2.000
36.017	13.60	Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	—	85.000	87.170	88.985	90.355
36.020	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs.....	26.000	67.000	69.000	71.000	72.000
36.021	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	10.000	12.500	12.500	12.500	12.500
36.022	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	150	150	150	150	150
36.023	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	4.600	4.600	4.600	4.600	4.600
36.024	13.60	Surtaxe sur les boissons confectionnées	50	50	50	50	50
36.060	13.60	Taxe sur les cabarets.....	600	600	600	600	600
36.071	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	50	50	50	50	50
38.000	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	50	50	50	50	50
38.050	13.60	Produits d'amendes, de confiscations et recettes similaires	20	20	20	20	20
39.001	01.22	Remboursement par l'Union Européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	4.800	4.800	4.800	4.800	4.800
Total de la section 64.5.....			1.256.511	1.700.490	1.757.927	1.797.622	1.830.181

64.6 — Impôts, droits et taxes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)							
Section 64.6 — Impôts, droits et taxes							
16.011	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	70	90	90	90	90
36.000	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée.....	3.003.488	3.888.505	4.121.081	4.393.340	4.666.341
36.030	13.60	Droits d'hypothèques	56.000	61.754	66.966	71.962	77.362
36.031	13.60	Hypothèques: salaires	1.175	1.175	1.175	1.175	1.175
36.032	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société.....	1.054.000	1.027.000	1.087.388	1.160.460	1.238.791
36.050	13.60	Droits d'enregistrement.....	295.000	351.006	384.569	417.068	452.519
36.100	11.70	Taxe sur les assurances	52.630	55.850	58.000	60.150	62.450
36.101	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	850	850	850	850	850
38.040	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	13	12	15	15	15
38.041	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe.....	6	6	6	6	6
38.050	13.60	Droits de timbre.....	16.600	18.000	18.600	19.100	19.700
39.010	11.10	Taxes et annuités provenant de la gestion des brevets d'invention.....	1.800	3.400	1.800	1.800	1.800
39.011	13.90	Recettes en relation avec la gestion de la flotte fluviale.....	3	4	5	6	6
Total de la section 64.6.....			4.481.634	5.407.652	5.740.545	6.126.023	6.521.105
Section 64.7 — Recettes domaniales							
16.000	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	1.328	387	387	387	387

64.7 — Recettes domaniales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
16.010	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises.....	71.130	76.112	76.112	76.112	76.112
16.020	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	440	440	440	440	440
16.050	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois.....	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200
16.051	10.10	Recettes provenant de l'Institut viti-vinicole	70	70	70	70	70
16.052	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	2.960	3.520	3.520	3.520	3.520
16.060	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes.....	3.410	3.791	3.791	3.791	3.791
16.061	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	1.904	2.041	2.041	2.041	2.041
16.062	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	744	744	744	744	744
16.063	01.25	Loyer du bâtiment de la Cour de justice des Communautés européennes	*	*	*	*	*
16.070	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement.....	68	50	68	68	68
16.071	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	14	14	14	14	14
16.072	01.20	Ventes mobilières	3	3	3	3	3
17.000	02.10	Vente de biens militaires durables	*	*	*	*	*
28.000	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation.....	*	*	*	*	*
28.020	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	230	230	230	230	230
28.021	13.90	Recettes en relation avec la gestion du domaine public fluvial.....	700	200	200	200	200
Total de la section 64.7.....			85.200	89.801	89.819	89.819	89.819

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 64.8 — Recettes d'exploitation et autres							
12.320	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes.....	80	80	80	80	80
12.321	13.90	Taxe sécurité alimentaire.....	320	320	320	320	320
12.322	13.90	Pharmacie: perception de nouvelles taxes liées à l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament.....	3	3	3	3	3
12.323	13.90	Taxe sur la délivrance de l'autorisation d'exercer dans le domaine de la Santé.....	300	300	300	300	300
12.360	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie.....	6	6	6	6	6
12.361	10.10	Recettes en relation avec des prestations par des services relevant du département de l'agriculture.....	175	115	115	115	115
12.380	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger.....	700	700	700	700	700
16.000	13.90	Redevance d'utilisation du réseau ferroviaire.....	—	11.000	21.000	21.000	21.000
16.046	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé.....	750	750	750	750	750
16.070	01.10	Recettes en relation avec la publication au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.....	10	1	1	1	1
16.072	13.90	Réalisation de mesures par le service d'analyses radiologiques de la radioprotection.....	—	5	10	15	15
16.074	13.90	Vente de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs).....	50	50	50	50	50
16.075	13.90	Régime de taxation des autorisations.....	40	60	80	75	75
16.076	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours.....	*	5.000	5.000	5.000	5.000
16.077	05.30	Taxes dans le cadre des demandes d'autorisation en vue de la réalisation d'essais cliniques, d'études ou d'expérimentation cliniques.....	—	40	41	42	43

64.8 — Recettes d'exploitation et autres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
16.078	07.40	Taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées.....	—	9.300	9.050	8.845	8.595
28.000	09.10	Redevance concédée par le bénéficiaire dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz	1.500	1.000	1.000	1.000	1.000
36.100	13.60	Droits en sus et amendes	6.400	6.500	6.500	6.500	6.500
36.101	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides.....	50	50	50	50	50
38.000	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
38.001	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises.....	325	325	325	325	325
38.002	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments.....	*	*	*	*	*
38.003	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines	100	100	200	200	200
38.004	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés.....	*	*	*	*	*
38.005	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	*	*	*	*	*
38.006	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
38.007	13.90	Taxe d'instruction et taxe annuelle en relation avec les licences d'exploitation et les cartes de conducteurs de taxis	247	249	242	272	261
38.050	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	150	150	150	150	150
38.051	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	25.850	28.400	28.430	28.450	28.570
38.052	03.10	Récupération d'indemnités versées en vertu de la loi modifiée du 12 mars 1984 relative à l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels	70	70	70	70	70
38.054	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)..	400	400	400	400	400
39.020	13.90	Amendes de l'Inspection du Travail et des Mines payées par des entreprises étrangères	1.500	1.000	1.500	2.000	2.000
Total de la section 64.8.....			42.025	68.974	79.372	79.718	79.578

64.9 — Remboursements

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 64.9 — Remboursements							
12.360	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures).....	*	*	*	*	*
12.361	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles.....	*	*	*	*	*
12.380	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	35	35	35	35	35
12.381	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	5	5	5	5	5
14.380	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances.....	1.650	1.650	1.650	1.650	1.650
38.000	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	15	15	15	15	15
Total de la section 64.9.....			1.705	1.705	1.705	1.705	1.705
Total du département 64.....			13.710.215	16.205.342	17.189.351	18.231.177	19.357.303

65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
65 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR							
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)							
Section 65.0 — Recettes versées par les communes et syndicats de communes							
11.300	Divers codes	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilées: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois.....	1.800	2.045	2.045	2.045	2.045
11.301	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	6.750	6.910	6.910	6.910	6.910
11.302	10.30	Communes: remboursement de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	1	1	1	1	1
12.300	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat.....	26	26	26	27	27
12.301	13.90	Communes: contribution aux coûts de la certification de groupe FSC.....	2	2	2	2	2
Total de la section 65.0.....			8.578	8.984	8.984	8.985	8.985
Section 65.1 — Recettes versées par les établissements de sécurité sociale							
11.353	05.20 06.00	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	1	1	2	2	2
16.000	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation aux frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	*	*	*	*	*
42.000	06.12	Assurance pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance pension.....	*	*	*	*	*
42.001	13.90	Assurance maladie et Mutualité des employeurs: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour les cotisations d'assurance maladie	*	*	*	*	*

65.1 — Recettes versées par les établ. de sécurité soc.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
42.002	13.90	Autres organismes de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	*	*	*	*	*
42.003	13.90	Caisse pour l'avenir des enfants: restitution sur les contributions versées par l'Etat.....	*	*	*	*	*
42.004	06.12	Assurance dépendance: restitution sur la contribution versée par l'Etat.....	1.100	*	*	*	*
		Total de la section 65.1.....	1.102	2	2	2	3
Section 65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établissements publics							
11.300	Divers codes	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois.....	102	99	99	99	99
11.301	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage.....	155	156	156	156	156
11.320	05.22	CHL (Centre Hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants.....	*	—	—	—	—
11.321	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel.....	409	350	300	250	200
11.323	05.22	Autres établissements publics: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat.....	15.010	15.015	15.020	15.025	15.030
27.000	13.90	Etablissements publics divers: part de l'Etat dans le bénéfice.....	*	*	*	*	*
28.015	12.60	P. et T. (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice.....	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
28.016	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice.....	40.000	40.000	40.000	40.000	40.000
28.017	13.90	ILR (Institut Luxembourgeois de Régulation): part de l'Etat dans le bénéfice.....	3.000	3.100	3.200	3.300	3.400
38.000	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice.....	*	—	—	—	—

65.2 — Recettes et bénéfices versés par les établ. pub.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
42.310	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	121	100	100	100	100
		Total de la section 65.2.....	78.797	78.820	78.875	78.930	78.985
Section 65.3 — Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières							
10.320	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance.....	*	150	160	170	180
11.320	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement).....	207	212	217	222	227
11.330	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	140	149	158	167	176
11.340	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat.....	37	38	38	38	38
16.010	12.20	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): participation aux frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	*	*	*	*	*
16.071	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	35	35	35	35	35
38.000	13.90	ILNAS: remboursement des frais d'audit.....	345	318	357	362	380
38.003	13.90	Administration des Services Vétérinaires: inspection des viandes	305	310	315	320	325
38.010	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative).	*	*	*	*	*
38.011	13.90	Remboursement d'aides étatiques.....	51	51	51	51	51
38.012	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer luxembourgeois): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public.....	1.020	1.025	1.030	1.035	1.040
		Total de la section 65.3.....	2.140	2.288	2.361	2.400	2.452

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 65.4 — Recettes versées par les comptables extraordinaires							
10.011	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition.....	1.050	1.100	1.150	1.200	1.250
11.000	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la navigation aérienne	13.000	13.400	13.800	14.200	14.600
16.000	13.90	Recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat.....	1.905	1.910	1.915	1.920	1.925
16.010	03.00	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs.....	40	41	41	42	42
16.034	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes.....	*	—	—	—	—
16.040	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien recouvrés des pensionnaires	220	220	220	220	220
16.041	06.32	Recettes provenant de la participation des bénéficiaires de la protection internationale aux frais d'hébergement; recettes diverses.....	1.500	2.000	2.000	2.000	2.000
16.042	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger.....	*	*	*	*	*
16.043	06.32	ONE: versement des recettes payées par les bénéficiaires des mesures d'aide sociale à l'enfance.....	2.500	2.610	2.615	2.620	2.625
16.050	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements.....	624	624	624	624	624
16.051	Divers codes	Département de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses.....	2	2	3	3	3
16.052	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	1.650	1.734	1.600	1.500	1.500
16.053	08.30	INS (Institut National des Sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes.....	130	120	120	120	120
16.056	13.90	Département de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services, autres recettes diverses.....	30	31	31	32	32

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
16.057	13.90	CTIE (Centre des Technologies de l'Information de l'Etat): recettes provenant de la production de cartes d'identité.....	550	600	650	700	750
16.058	13.90	CTIE (Division "Imprimés et fournitures de bureau de l'Etat"): versement des recettes autres que des publications.....	*	*	*	*	*
16.070	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements.....	233	235	245	255	265
16.071	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements.....	110	115	120	125	130
16.072	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes.....	800	1.000	1.100	1.200	1.300
16.073	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes...	250	220	220	220	220
16.074	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement.....	51	51	51	51	51
16.075	13.90	Recettes provenant de l'exploitation de la Centrale des bilans.....	5	5	5	5	5
16.076	06.32	Centre de rétention: versement des recettes.....	—	64	65	66	68
16.079	06.32	ILNAS: versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes.....	215	250	258	265	273
16.080	06.32	ILNAS: recettes provenant de la surveillance du marché relatives à des produits non conformes.....	6	50	50	50	50
16.081	06..32	ILNAS: recettes provenant de la mise à disposition de la chambre anéchoïque du laboratoire d'essais de l'ILNAS.....	*	*	1	1	1
36.100	07.33	Administration de la gestion de l'eau: produit des analyses du laboratoire.....	*	*	*	*	*
36.101	03.20	Police grand-ducale: remboursement de frais en matière de police judiciaire et de police administrative.....	*	*	*	*	*
38.042	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée.....	53	56	59	62	65
38.043	13.90	Coopération au Développement: remboursement d'excédents de cofinancement à l'aide humanitaire.....	102	102	103	103	104
38.044	01.40	Bureau des passeports, visas et légalisations: recettes des titres délivrés.....	2.200	2.300	2.400	2.500	2.600

65.4 — Recettes versées par les comptables extraordin.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
38.045	01.40	Immigration: recettes de la délivrance des titres de séjour pour ressortissants de pays tiers	640	800	800	800	800
38.046	01.40	Département des Affaires étrangères: autres recettes et remboursements	650	750	850	950	1.050
38.047	13.90	Département des Sports: versement des recettes	*	*	*	*	*
38.051	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	*	—	—	—	—
38.055	12.10	Administration des Ponts et Chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais.....	50	40	40	40	40
39.000	01.32	Département de l'Economie: versement des recettes et remboursements	243	250	250	250	250
Total de la section 65.4			28.809	30.680	31.384	32.123	32.962
Section 65.5 — Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé							
27.000	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A.: dividende.....	*	*	*	*	*
28.004	12.14	SNCT sàrl (Société Nationale de Contrôle Technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	5	*	*	*	*
28.010	13.90	Recettes provenant de la participation de l'Etat dans le capital de sociétés anonymes	135.000	140.000	145.000	150.000	155.000
Total de la section 65.5			135.005	140.000	145.000	150.000	155.000
Section 65.6 — Recettes versées par les institutions de l'Union Européenne et par d'autres organismes internationaux							
10.000	13.90	Institutions de l'Union Européenne et autres organismes internationaux publics ou privés: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	*	*	*	*	*
10.010	01.40	Recettes et remboursements dans le cadre de la coopération internationale.....	550	600	650	700	750
11.300	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	11	20	30	40	50
11.301	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel.....	100	101	101	102	102

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.302	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	2	3	4	5	6
11.360	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	304	305	305	306	306
11.361	13.90	Société Internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle.....	1.300	1.300	1.350	1.400	1.400
12.300	13.90	Remboursements au titre des missions FRONTEX	2.900	*	*	*	*
12.360	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	*	*	*	*	*
12.380	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	*	*	*	*	*
14.010	12.34	Société Internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	200	450	450	450	450
16.045	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	51	51	52	52	53
39.000	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention.....	*	*	*	*	*
39.001	13.90	Union Européenne : participation aux dépenses dans le cadre du Fonds européen pour le retour et du Fonds Asile Migration	150	600	600	600	600
39.003	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	*	*	*	*	*
39.004	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	*	*	*	*	*
39.007	05.20	Commission Européenne: remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "ProHolz - ProBois".....	*	—	—	—	—
39.008	07.30	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)	11	11	12	12	13

65.6 — Recettes versées par l'UE et des organismes int.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
53.000	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05.....	*	*	*	*	*
		Total de la section 65.6.....	5.578	3.440	3.553	3.666	3.729
Section 65.7 — Recettes d'exploitation							
10.002	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999.....	6	6	7	7	8
16.011	11.10	Recettes provenant du régime temporaire d'aide au redressement économique en application de la loi du 29 mai 2009 et des aides de minimis accordées dans le cadre du soutien au redressement économique.....	152	50	50	50	50
26.010	13.10	Intérêts de fonds en dépôt.....	1.500	2.000	2.500	3.000	3.500
38.000	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie .	1	1	1	1	1
		Total de la section 65.7.....	1.659	2.057	2.558	3.058	3.559
Section 65.8 — Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat							
10.000	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi.....	1.020	1.025	1.030	1.035	1.400
10.002	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice.....	20	30	40	50	60
10.003	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne.....	131	131	132	132	133
10.004	06.20	Remboursements d'indemnisation versée par l'Etat à certaines victimes.....	*	—	—	—	—
10.010	13.90	Recettes diverses non ventilées.....	3.100	3.200	3.300	3.400	3.500
16.040	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat.....	4.600	4.650	4.700	4.750	4.800
16.050	13.90	Enseignement: recettes de l'établissement de l'équivalence des diplômes.....	*	*	*	*	*

65.8 — Autres rec. cour. effectuées par la Trésorerie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
36.040	07.30	Produit provenant de la vente de droits d'émissions destiné au Fonds climat et énergie.....	—	18.000	18.000	18.000	18.000
38.001	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail.....	*	*	*	*	*
38.052	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques ..	*	*	*	*	*
39.010	13.60	Transfert en provenance de la Belgique dans le cadre de l'union belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	—	*	*	*	*
98.000	13.90	Recettes en provenance de fonds clôturés.....	—	4.065	*	*	*
Total de la section 65.8.....			8.871	31.101	27.202	27.368	27.893
Total du département 65.....			270.537	297.373	299.920	306.532	313.567

Chapitre II – RECETTES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des recettes en capital (2018 — 2022)

Département	Budget 2018	Crédits 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
94 – Ministère des Finances	76.220	91.370	91.370	91.370	91.370
95 – Ministère des Finances: Trésor.....	7.273	7.374	7.575	53.614	8.271
TOTAL DES RECETTES EN CAPITAL	83.494	98.745	98.946	144.984	99.641

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

94.1 — Autres recettes en capital

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
94 — MINISTERE DES FINANCES							
Section 94.1 — Autres recettes en capital							
56.000	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre.....	*	*	*	*	*
56.040	13.60	Droits de succession.....	70.000	85.000	85.000	85.000	85.000
57.010	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945).....	70	70	70	70	70
58.010	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	*	*	*	*	*
58.031	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués.....	500	500	500	500	500
76.040	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques.....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
76.050	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques.....	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500
77.030	01.20	Ventes de biens meubles durables	650	800	800	800	800
Total de la section 94.1.....			76.220	91.370	91.370	91.370	91.370
Total du département 94.....			76.220	91.370	91.370	91.370	91.370

95.1 — Autres rec. en capital effectuées par la Trésor.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
95 — MINISTERE DES FINANCES: TRESOR							
Trésorerie de l'Etat							
Section 95.1 — Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat							
12.371	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA.....	73	74	75	76	77
17.000	02.00	Pays membres de l'OTAN: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	*	*	*	*	*
53.360	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	7.200	7.300	7.000	7.000	7.000
59.000	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues...	*	*	500	*	*
63.007	07.10	Remboursement d'aides revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants.....	*	*	*	*	*
66.030	13.90	Remboursements par le CGDIS d'une part du coût des immeubles transférés.....	*	*	*	46.538	1.193
Total de la section 95.1.....			7.273	7.374	7.575	53.614	8.271
Total du département 95.....			7.273	7.374	7.575	53.614	8.271

Chapitre III – RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES

Programme pluriannuel des recettes des opérations financières (2018 — 2022)

Département	Budget 2018	Crédits 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
99 – Opérations financières	301	306	2.997.311	517.316	1.237.321
TOTAL DES RECETTES DES OPERATIONS FINANCIERES ...	301	306	2.997.311	517.316	1.237.321

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

99.0 — Opérations financières			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
99 — OPERATIONS FINANCIERES							
Section 99.0 — Opérations financières							
29.000	13.90	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises	300	305	310	315	320
58.030	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	*	*	*	*	*
84.090	01.53	Institutions financières internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	*	*	*	*	*
86.030	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat...	*	*	*	*	*
96.000	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	*	*	480.000	350.000	70.000
96.001	01.23	Emission de certificats de trésorerie	*	*	*	*	*
96.002	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	*	*	*	*	*
96.003	13.90	Produits d'emprunts pour refinancement de la dette publique	—	*	2.517.000	167.000	1.167.000
Total de la section 99.0			301	306	2.997.311	517.316	1.237.321
Total du département 99			301	306	2.997.311	517.316	1.237.321

Chapitre IV – DEPENSES COURANTES

Programme pluriannuel des dépenses courantes (2018 — 2022)

Département	Budget 2018	Crédits 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
00 – Ministère d'Etat	227.117	212.773	213.977	217.255	231.955
01 – Ministère des Affaires étrangères et européennes.....	569.091	661.033	691.217	728.145	746.115
02 – Ministère de la Culture	112.454	132.091	135.546	139.045	162.652
03 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche...	459.270	496.756	529.556	557.309	581.365
04 – Ministère des Finances	500.308	922.784	957.321	997.002	1.026.464
05 – Ministère de l'Economie	75.649	112.356	114.588	105.083	107.493
06 – Ministère de la Sécurité intérieure.....	225.044	242.202	244.160	248.235	255.145
07 – Ministère de la Justice.....	162.205	184.332	186.763	194.086	206.436
08 – Ministère de la Fonction publique.....	968.928	621.154	796.751	899.156	1.015.805
09 – Ministère de l'Intérieur.....	837.805	1.351.524	1.466.815	1.567.995	1.686.107
10 et 11 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	2.163.335	2.456.352	2.543.834	2.613.300	2.671.204
12 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.....	1.599.775	1.712.049	1.750.413	1.787.580	1.817.729
13 – Ministère des Sports	22.816	29.475	29.656	30.461	30.976
14 – Ministère de la Santé	125.198	151.142	153.374	160.312	168.536
15 – Ministère du Logement.....	44.104	50.002	51.775	53.864	55.978
16 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	629.907	839.986	881.673	930.322	985.083
17 et 18 – Ministère de la Sécurité sociale.....	3.283.409	3.501.958	3.700.279	3.872.999	4.035.865
19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.....	48.795	53.660	54.892	55.673	56.967
20 et 21 – Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.....	1.082.285	1.161.122	1.216.755	1.257.517	1.295.317
22 – Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.....	87.893	100.098	101.677	103.598	105.893
23 – Ministère de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes.....	16.039	19.493	19.831	19.905	20.229
24 – Ministère de la Digitalisation.....	126.980	149.297	151.663	153.821	156.001
25 – Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire	12.183	20.233	20.679	22.686	23.115
26 – Ministère de la Protection des Consommateurs.....	2.183	3.982	4.207	4.380	4.467
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	13.382.774	15.185.855	16.017.403	16.719.729	17.446.897

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

00.0 — Maison du Grand-Duc

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
00 — MINISTERE D'ETAT							
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc							
10.000	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif).....	1.197	1.214	1.242	1.262	1.283
10.001	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.215	6.593	6.854	7.080	7.306
10.002	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat.....	717	727	744	756	769
10.003	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.....	160	163	166	169	172
10.004	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.443	1.472	1.517	1.569	1.613
10.005	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean.....	245	247	251	254	257
10.007	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	700	710	726	738	751
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	—	*	*	*	*
Total de la section 00.0.....			10.677	11.126	11.499	11.829	12.151
Section 00.1 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)							
10.000	01.10	Chambre des Députés.....	35.900	42.599	40.389	41.442	42.512
10.001	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.640	1.370	1.953	2.006	2.060
10.002	01.10	Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400	262	—	—	—
10.003	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	88	389	397	404	411

00.1 — Chambre des Députés & Cour des Comptes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
10.020	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif).....	4.869	4.994	5.128	5.245	5.379
		Total de la section 00.1.....	43.897	49.614	47.867	49.096	50.362
Section 00.2 — Conseil d'Etat							
10.000	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif).....	2.043	2.068	2.102	2.163	2.205
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires.....	1.370	—	—	—	—
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	—	2.053	2.125	2.186	2.249
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	463	—	—	—	—
11.020	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	2	—	—	—	—
11.030	01.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	70	—	—	—	—
11.040	01.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
		Total de la section 00.2.....	3.948	4.121	4.227	4.349	4.453
Section 00.3 — Gouvernement							
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires.....	14.715	—	—	—	—
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	—	11.823	12.235	12.586	12.946
11.006	13.90	Traitements des fonctionnaires.....	—	4.254	4.402	4.529	4.658
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	230	290	290	290	290
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3	8	8	8	8
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	35	35	35
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	25	37	37	37	37
12.012	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700	1.000	1.000	1.000	1.000

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	7	7	7	7
12.050	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	920	938	971	988
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	83	89	90	92	93
12.110	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	1.000	1.000	1.000	1.000
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	955	620	500	500	500
12.131	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	2.000	1.000	1.000	1.000
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais de participation. (Crédit non limitatif).....	—	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	18	19	19	19
12.300	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	749	804	832	855	880
12.321	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	850	850	866	882	898
12.330	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	200	200	200
12.343	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.307	7.017	7.142	7.278	7.411
12.345	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale	15	25	25	25	25
12.350	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	34	34	34	34

00.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.360	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	*	*	*
12.370	01.30	Service de la communication de crise, dépenses diverses..	64	64	64	64	64
33.002	08.50	Participation à la mise en place d'un réseau national de maisons de la laïcité. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.005	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.604	2.621	2.621	2.621	2.621
33.012	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	*	*	*
34.040	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	100	100	100	100
34.090	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	18	18	18	18	18
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	3	*	*	*	*
43.000	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	*	*	*
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1	—	—	—
12.821	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses.....	102	72	—	—	—
Total de la section 00.3.....			30.727	35.657	33.463	34.152	34.834
Section 00.4 — Service Information et Presse							
12.020	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1	1	2	2	2
12.070	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63	26	30	30	30

00.4 — Service Information et Presse

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	210	116	120	120	120
12.130	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif).....	812	812	850	850	850
12.340	01.10	Journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	385	385	385	385	385
12.341	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	142	163	170	170	170
12.346	12.60	Frais de développement de réseaux électroniques d'information	74	74	78	80	80
Total de la section 00.4.....			1.688	1.578	1.635	1.637	1.637
Section 00.5 — Conseil économique et social							
11.000	01.10	Traitements des fonctionnaires	473	—	—	—	—
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	—	584	605	622	640
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	203	—	—	—	—
11.020	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2	—	—	—	—
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9	7	7	7	7
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	23	23	24	24	25
12.120	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	291	295	301	307	312
12.121	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	16	10	10	10	11
12.125	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1	1	1	1	1
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	62	62	63	65	66

00.5 — Conseil économique et social

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.301	01.40	Participation aux frais de fonctionnement de la Présidence luxembourgeoise du Comité Economique et Social de la Grande Région.....	15	—	—	—	—
35.060	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
Total de la section 00.5.....			1.101	988	1.015	1.040	1.065
Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
11.000	02.00	Traitements des fonctionnaires.....	1.996	—	—	—	—
11.005	02.00	Rémunération du personnel.....	—	4.071	4.213	4.334	4.458
11.010	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	808	—	—	—	—
11.020	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.030	02.00	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	14	—	—	—	—
11.040	02.00	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	02.00	Indemnités d'habillement.....	*	*	*	*	*
12.000	02.00	Indemnités pour services de tiers.....	11	11	11	11	11
12.010	02.00	Frais de route et de séjour.....	2	2	2	2	2
12.020	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	19	22	23	24	25
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	429	331	278	278	278
12.125	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	273	273	298	324	354
12.190	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	130	130	186	142	164
12.345	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses.....	39	50	45	39	39
12.356	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	590	50	50	50

00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.385	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	755	746	768	793	818
33.001	02.00	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaire; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.228	700	100	100	100
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.600	13.90	Indemnités d'habillement	—	*	—	—	—
12.802	13.90	Frais de fonctionnement dans le cadre de l'Agence Frontex	—	18	—	—	—
Total de la section 00.6.....			47.755	6.945	5.975	6.098	6.300
Section 00.7 — Cultes							
11.000	08.50	Traitements des ministres des cultes	23.974	—	—	—	—
11.005	08.50	Rémunération du personnel.....	—	26.712	27.644	28.438	29.251
12.080	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien.....	25	24	24	24	24
33.010	08.50	Subsides au culte musulman. (Crédit non limitatif).....	462	473	473	473	473
33.011	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6	6	6	6	6
33.012	08.50	Subsides aux cultes protestants. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.013	08.50	Subsides au culte israélite. (Crédit non limitatif).....	*	30	30	30	30
33.015	08.50	Subsides au culte catholique. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
33.016	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes. (Crédit non limitatif).....	*	*	—	*	*
33.017	08.50	Subsides au culte anglican. (Crédit non limitatif).....	128	132	132	132	132

00.7 — Cultes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
34.060	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	2	2	2	2	2
		Total de la section 00.7	24.597	27.379	28.312	29.105	29.918
Section 00.8 — Médias et Communications							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	—	2.693	2.787	2.867	2.949
11.132	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	59	59	61	62	59
12.010	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.011	13.90	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	—	*	*	*	*
12.012	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	135	135	135	135
12.013	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	15	15	15	15
12.020	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1	3	3	3	3
12.040	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	1	1	1	1	1
12.080	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien	3	5	3	3	3
12.120	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225	369	240	240	240
12.121	13.90	Frais d'experts et d'études (CGPD). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	160	160	100	100
12.125	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.191	12.60	Frais de formation professionnelle.....	10	12	10	10	10
12.345	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	713	800	800	650	650

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.346	13.90	Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de formation, frais de maintenance, frais de publicité, de sensibilisation et d'information, acquisition de machines de bureau, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	138	138	138	138
12.347	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	500	500	500
12.370	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	36	36	36	36
12.380	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.122	6.783	6.966	7.446	7.714
12.390	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	800	800	800	800
31.010	13.90	Subventions aux projets-pilotes dans le cadre du développement des autoroutes de l'information (5G). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000	500	500
31.020	08.40	Promotion de la presse en ligne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	1.300	1.400	1.500	1.600
31.050	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.690	7.446	8.000	8.100	8.200
31.051	13.90	Contribution de l'Etat au financement du service public de télévision assuré par CLT-UFA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	—	*	10.000
31.052	12.60	Subside à la société BCE (Broadcasting Center Europe S.A.) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	700	1.175	700	—	—
31.053	08.40	Initiative en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	80	80	80	80

00.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
31.054	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
32.020	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100	100	100
33.012	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	805	292	292	292	292
35.030	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
41.011	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.415	5.442	6.692	6.957	7.130
41.012	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif).....	33.900	37.000	40.000	40.000	40.000
41.013	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif).....	768	838	883	967	1.053
41.014	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.090	6.492	6.787	7.038	7.298
41.015	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif).....	—	750	970	970	1.180
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.870	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	—	30	—	—	—
		Total de la section 00.8.....	62.339	74.961	79.566	79.518	90.794
		Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	—	369	382	393	404
11.010	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	353	—	—	—	—

00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
12.000	01.10	Indemnités pour services de tiers	4	3	3	3	3
12.010	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.011	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7	8	8	8	8
12.080	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	1	*	*	*	*
12.190	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	5
12.260	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	9	9	10	10
35.060	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	8	9	9	9	9
Total de la section 00.9.....			388	405	418	430	442
Total du département 00.....			227.117	212.773	213.977	217.255	231.955

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
01 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES							
Section 01.0 — Dépenses générales							
11.005	01.10	Rémunération du personnel.....	—	14.245	14.742	15.165	15.599
11.130	01.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	20	20	20	21	21
12.012	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.530	1.561	1.590	1.640
12.061	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23	26	26	27	27
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.140	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement; activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	17	17	17	19
12.190	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement; participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes, stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11	22	11	22	12
12.192	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	400	*	*	*
12.230	01.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	150	153	156	158
12.250	01.42	Présidence luxembourgeoise de "International Holocaust Remembrance Alliance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	450	20	—	—

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.251	01.42	Prise en charge transitoire des frais de fonctionnement de la Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	205	141	150	150
12.252	01.40	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	353	340	346	353	359
12.253	01.40	Activités en relation avec la candidature du Luxembourg pour un siège de membre au Conseil des Droits de l'Homme, département et missions diplomatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	380	500	622	622
12.300	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	470	521	796	559	594
12.310	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif).....	40	40	41	42	42
12.340	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	440	411	419	426	434
12.352	01.42	Aide aux personnes en situation de détresse à l'étranger ; aide, information et sensibilisation ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
12.361	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires étrangères et européennes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	26	26
12.362	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	20	18	18	19	19
35.010	01.42	Centres communs des visas de pays membres de l'UE: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
35.060	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	16	16	17	17

01.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.512	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	—	11	—	—	—
12.561	01.40	Frais d'activation et d'abonnement pour système de communication d'urgence	—	4	—	—	—
12.752	01.42	Frais généraux de fonctionnement ; dépenses diverses.....	—	2	—	—	—
		Total de la section 01.0.....	3.352	18.840	18.860	19.221	19.747
		Section 01.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger					
11.000	01.42	Traitements des fonctionnaires	16.385	—	—	—	—
11.005	01.42	Rémunération du personnel.....	—	16.212	16.778	17.259	17.753
11.090	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.696	9.052	9.230	9.407	9.469
11.140	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.119	960	1.241	1.084	1.104
11.141	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	264	230	234	239	243
11.300	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.137	13.438	13.747	13.981	14.219
12.011	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	329	482	1.200	650	370
12.012	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	308	351	308	314	319
12.084	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	850	720	733	746	760
12.251	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	636	*	*	*	*

01.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.256	01.42	Frais de contentieux et d'experts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	96	121	123	125	127
12.260	01.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.542	1.585	1.608	1.638	1.667
12.270	01.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.664	4.991	5.197	5.386	5.528
12.300	01.42	Frais de représentation, actions de promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions, Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	897	904	921	936	953
Total de la section 01.1.....			47.923	49.045	51.320	51.766	52.512
Section 01.2 — Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux							
11.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales; dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39	39	40	40	41
12.300	02.50	Missions d'observation électorale organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46	46	47	48	49
35.030	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.410	7.310	7.450	7.585	7.720
35.031	Divers codes	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité.....	1.106	1.106	1.127	1.148	1.168
35.032	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.732	4.182	4.262	4.339	4.416
35.033	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	51	52	53

01.2 — Contributions à des organismes internationaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
35.060	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	270	275	280	285	290
35.061	01.54	Contribution financière à l'Institut Européen d'Administration Publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	580	572	572	572
Total de la section 01.2.....			13.652	13.588	13.829	14.069	14.309
Section 01.3 — Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions							
12.140	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.700	1.700	1.260	1.260	1.260
35.040	Divers codes	Assistance économique et technique et actions de formation sur le plan international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.100	1.100	1.100	1.100
Total de la section 01.3.....			2.800	2.800	2.360	2.360	2.360
Section 01.4 — Immigration							
11.000	01.40	Traitements des fonctionnaires	752	—	—	—	—
11.005	01.40	Rémunération du personnel.....	—	17.189	17.789	18.299	18.823
11.010	01.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	2.975	—	—	—	—
11.020	01.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	521	—	—	—	—
11.030	01.40	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	65	—	—	—	—
12.000	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235	418	426	434	442
12.012	01.40	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	194	277	230	235	239
12.080	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	567	586	598	608	619
12.120	01.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	23	3	3	3

01.4 — Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.150	01.40	Frais d'examens médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18	25	26	26	26
12.190	01.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.250	01.40	Frais d'exploitation courants. (Crédit sans distinction d'exercice).....	22	12	12	12	12
12.251	01.42	Centre de rétention: Frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.905	2.912	2.967	3.021	3.074
12.252	01.42	Structure d'hébergement d'urgence: Frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.208	4.289	4.367	4.444
12.300	01.42	Dépenses directes et indirectes en relation avec le retour de personnes en situation irrégulière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	720	729	742	756	769
12.301	01.40	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	261	147	*	*
12.330	01.40	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens en matière d'immigration et d'asile dans le cadre du Fonds "Asile, migration et intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	273	278	283	288
33.300	01.40	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
35.030	01.40	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	34	33	34	35	37
Total de la section 01.4.....			9.259	26.974	27.570	28.108	28.806
Section 01.5 — Direction de la Défense							
11.005	02.10	Rémunération du personnel.....	—	3.362	3.479	3.579	3.681
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
11.300	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34	27	27	27	27

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.010	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	300	300	300	300
12.120	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	1.100	1.100	1.100	1.100
12.230	02.00	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	11	10	10	10
12.260	02.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	53	43	44	45	45
12.300	02.00	Frais pour mise en place d'une capacité dans le domaine de la cyber-défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	250	500	500	500
24.000	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	02.00	Subside aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve.....	5	10	10	10	10
33.011	02.00	Subside au profit du Musée national d'histoire militaire	2	2	2	2	2
34.040	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
35.030	02.00	Contributions aux frais pour mise à disposition de personnel détaché au Luxembourg dans le cadre de conventions bilatérales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	60	60	60	60
35.031	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.890	1.980	1.980	1.980	2.100
35.032	02.00	Contributions du Luxembourg aux frais de postes d'experts auprès d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	149	100	100	100	100

01.5 — Direction de la Défense

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
35.033	02.00	Contributions aux quotes-parts de divers programmes de défense, états-majors et quartiers généraux multinationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	270	230	230	235	240
35.034	02.00	Contributions du Luxembourg à des activités de réforme du secteur de sécurité, notamment dans le cadre d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.300	1.400	1.500	1.500
35.035	02.10	Contributions du Luxembourg et assistance aux partenaires dans le contexte de missions et d'opérations internationales effectuées dans le cadre de la politique de Défense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.000	19.000	19.000	19.000	19.000
35.036	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'installations militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.298	8.464	17.000	21.000	25.000
35.037	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais d'exploitation de l'unité binationale d'avions de transport militaire A400M. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12	1.000	13.182	13.648	15.415
35.038	02.00	Soutien à des projets et programmes en matière de recherche, technologie et développement à objectifs ou retombées visées dans le domaine de la défense. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.000	3.000	4.000	4.000	4.000
35.039	02.10	Contributions et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.500	4.500	4.500	4.500	4.500
35.040	02.00	Projets de réhabilitation et d'actions post-conflit en matière de sécurité et de défense effectués dans le cadre d'organisations internationales ou de la coopération bilatérale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.400	1.600	1.800	1.800
35.041	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500
35.042	02.00	Soutien à des projets en matière de médecine militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
37.010	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.520	1.560	1.580	1.590	1.590
Total de la section 01.5.....			51.729	52.204	74.610	79.492	85.487

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 01.6 — Défense nationale							
11.000	02.10	Traitements des fonctionnaires	38.687	—	—	—	—
11.005	02.10	Rémunération du personnel.....	—	59.312	61.382	63.144	64.950
11.010	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.767	—	—	—	—
11.020	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	02.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	2.767	—	—	—	—
11.040	02.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.060	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage. (Crédit non limitatif).....	32	*	*	*	*
11.070	02.10	Rémunérations des volontaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.975	*	*	*	*
11.080	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	63	70	71	73	74
11.081	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.090	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.054	1.099	1.144	1.159	1.159
11.100	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	218	236	241	245	250
11.110	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.120	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif).....	32	26	26	27	27
11.130	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	114	114	117	119	121
11.131	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	42	228	43	44	45
11.141	02.10	Frais d'alimentation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.079	1.230	1.184	1.186	1.189

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.150	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires prestées notamment dans le cadre de l'Ecole de l'armée et des entraînements et instructions militaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	420	400	420	420	422
11.300	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée ou membres originaires au service de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	327	330	336	342	348
12.000	02.10	Indemnités pour services de tiers	286	362	320	325	331
12.010	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	240	298	304	309	315
12.020	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.667	3.021	3.078	3.134	3.190
12.120	02.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	72	497	340	340	340
12.190	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.387	1.350	1.376	1.401	1.426
12.191	02.10	Reconversion des soldats volontaires de l'armée. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	51	52	53
12.192	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	40	25	25	26
12.260	02.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.267	5.466	5.107	4.650	4.670
12.270	02.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.045	1.687	1.720	1.751	1.782
12.303	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	904	831	846	862	877
12.304	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel notamment du charroi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.509	3.619	3.791	3.923	4.060
12.310	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	100	136	105	107	109

01.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.320	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	39	50	40	41	41
12.350	02.10	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.232	1.383	1.389	1.414	1.439
12.352	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger (frais de transport pour matériel et personnel militaire et civil) et autres frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	155	335	341	348	354
12.353	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	130	—	—	—	—
12.360	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.....	380	370	377	384	391
12.370	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique.....	32	34	36	37	38
12.380	02.10	Education et loisirs.....	13	13	13	13	14
12.381	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	61	62	63
35.030	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32	30	30	31	32
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	02.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	269	—	—	—	—
11.650	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	—	1	—	—	—
12.510	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	2	—	—	—
12.803	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions.....	—	7	—	—	—
		Total de la section 01.6.....	83.470	82.688	84.316	85.970	88.134

01.7 — Action humanitaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 01.7 — Coopération au développement et action humanitaire							
11.005	01.53	Rémunération du personnel.....	—	3.820	3.953	4.066	4.183
11.300	01.53	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux Ambassades dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.001	1.205	1.202	1.223	1.223
12.011	01.53	Frais de déménagement des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	70	80	50	60
12.012	01.53	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	550	560	580	600
12.050	01.53	Frais de port. (Crédit non limitatif).....	6	8	9	9	9
12.070	01.53	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	*	*	*	*
12.120	01.53	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	60	60	60	60
12.140	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	50	280	280	280
12.190	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90	80	200	200	200
12.250	01.53	Ambassades dans les pays en développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	530	624	635	647	659
12.300	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	620	660	700	713	725
32.020	01.52	Congé de la coopération au développement et congé spécial des volontaires des services de secours pour actions humanitaires: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	90	95	100	105

01.7 — Action humanitaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.000	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.485	2.600	2.796	2.937	3.076
33.010	01.54	Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement.....	360	360	360	360	360
35.000	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.862	13.500	14.000	14.000	14.000
35.030	Divers codes	Coopération au développement: contributions à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	19.000	20.700	22.500	23.100	24.000
35.031	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26.000	28.310	31.600	32.500	33.100
35.032	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	510	520	520
35.060	Divers codes	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	44.500	47.000	47.000	48.000	49.000
93.000	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif).....	217.386	225.671	222.352	248.032	252.463
Total de la section 01.7			326.155	345.858	348.892	377.378	384.623
Section 01.8 — Office national de l'accueil							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	—	8.354	8.646	8.894	9.148
12.010	06.36	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	8	14	14	14	14

01.8 — Office national de l'accueil

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	55	55	55	55	55
12.120	06.36	Frais d'experts, d'études et de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	265	274	274	224	174
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	135	100	100	74	74
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.850	12.549	12.599	12.649	12.699
12.300	06.36	Frais de formation	88	57	39	39	39
12.302	06.36	Services de gardiennage. (Crédit non limitatif).....	6.300	22.263	22.363	22.463	22.563
33.010	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale initiant et mettant en oeuvre des projets en faveur de l'accueil des personnes étrangères.....	200	70	70	70	70
33.012	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.100	24.700	24.700	24.700	24.700
33.017	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre du Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	400	400
34.010	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale; frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec l'Université du Luxembourg	300	150	150	150	150
Total de la section 01.8.....			30.751	69.036	69.460	69.782	70.136
Total du département 01.....			569.091	661.033	691.217	728.145	746.115

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
02 — MINISTERE DE LA CULTURE							
Section 02.0 — Culture. - Dépenses générales							
11.005	08.00	Rémunération du personnel.....	—	5.533	5.726	5.890	6.059
11.131	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	3	3	3	3	3
12.002	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers...	4	4	4	4	4
12.003	08.00	Rémunération des stagiaires volontaires	5	1	1	1	1
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	10	10	10	10	11
12.012	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68	65	66	67	69
12.020	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	12	12	12	12	13
12.120	08.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	70	71	73	74
12.142	08.00	Frais en relation avec la présence du Luxembourg à la foire internationale du livre à Francfort.....	290	—	—	—	—
12.190	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	75	10	10	10	11
12.250	08.00	Mise en oeuvre du plan de développement culturel: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	300	306	311	317
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	85	75	76	78	79
12.261	08.00	Galerie d'exposition Kunschthaus beim Engel: frais divers..	35	42	43	44	44
12.270	08.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	291	97	98	100	102
12.271	08.00	Location d'un immeuble dans l'intérêt de la Biennale de Venise: charges locatives accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21	25	26	26	27

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.300	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	90	40	41	42	42
12.301	08.00	Frais en relation avec le suivi des assises culturelles; dépenses diverses	300	—	—	—	—
12.302	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	90	92	93	95
12.303	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: frais divers	256	200	204	208	211
12.304	08.00	Mission culturelle du Luxembourg en France: dépenses diverses.....	31	32	32	33	33
12.306	08.00	Frais de gestion de la halle des soufflantes. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.307	08.00	Droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.308	08.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des activités des musées régionaux	20	20	20	21	21
12.309	08.00	Coordination de la stratégie numérique culturelle nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	520	800	1.150	1.100	1.150
12.310	08.10	Frais en relation avec l'organisation des journées européennes du patrimoine culturel.....	164	30	30	30	30
12.311	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation d'expositions de grande envergure par les divers départements du Ministère. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.312	08.00	Commandes d'oeuvres musicales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	50	51	52	53
12.321	08.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	40	41	42	42
33.000	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	7.195	8.263	8.319	8.470	8.620
33.001	08.10 08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	80	80	80	80	80
33.003	08.50	Contribution aux frais de fonctionnement et d'entretien courant d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	66	67	68	69

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.004	08.00	Dotation à la "Fondation Musée national de la Résistance".	126	202	209	215	222
33.005	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	1.650	1.733	1.766	1.798	1.830
33.006	08.00	Participation financière de l'Etat au projet Interreg V A Grande Région "Terres de schiste". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
33.007	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des associations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	265	235	239	244	248
33.009	08.10	Participation de l'Etat au financement des activités de l'asbl "Capitale européenne de la Culture 2022". (Crédit non limitatif).....	4.000	4.000	4.000	4.000	23.892
33.010	08.10 08.20	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles.....	1.047	1.228	1.251	1.274	1.297
33.011	01.40 08.00	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	48	48	48	49	50
33.012	08.20	Participation de l'Etat au financement des festivals de théâtre: conventions avec des associations.....	—	70	70	70	70
33.014	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	80	85	87	88	90
33.017	08.00	Participation au financement des activités de l'Agence luxembourgeoise d'action culturelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	778	1.107	1.128	1.149	1.169
33.023	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique.....	42	42	42	42	42
33.024	08.10	Participation dans l'intérêt du financement du festival "Luxembourg City Film Festival"	300	350	350	350	350
33.029	08.00	Participation de l'Etat au financement de l'Institut culturel européen Pierre Werner	221	221	225	229	233
33.032	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	400	408	415	422
33.033	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Music:LX"	560	570	581	591	602
33.034	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Espace culturel Grande Région". (Crédit non limitatif).....	20	20	20	21	21

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.035	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace "Rotondes". (Crédit non limitatif).....	1.811	1.920	1.949	2.005	2.062
34.060	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique.....	150	153	156	159	162
34.062	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles.....	210	250	255	259	264
35.030	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	220	224	228	232
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.287	1.287	37	38	39
41.011	08.00 08.20	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster". (Crédit non limitatif).....	3.808	3.918	4.055	4.171	4.290
41.012	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif).....	21.468	21.468	22.273	23.163	23.921
41.013	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées". (Crédit non limitatif).....	2.665	2.747	2.821	2.898	2.981
41.015	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain".....	2.256	2.356	2.456	2.556	2.656
41.016	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean". (Crédit non limitatif).....	7.100	8.064	8.408	8.553	8.646
41.017	08.30	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de la valorisation du patrimoine musical	100	100	100	100	100
41.018	08.00	Réalisation par le "Luxembourg Institute of Social Economic Research (LISER)" d'une enquête statistique nationale sur le secteur culturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	371	37	—	—
41.050	01.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.003	1.188	1.210	1.232	1.254
41.051	08.20	Kulturama: Projet de promotion de l'éducation culturelle dans les écoles et établissements scolaires luxembourgeois: collaboration avec le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	—	25	25	25	25

02.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
43.000	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des infrastructures régionales gérées par des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	270	320	320	320	320
43.001	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg.....	350	350	350	350	350
43.002	08.20	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du conservatoire de la ville de Luxembourg.....	154	154	154	154	154
43.003	08.10	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette.....	350	350	350	350	350
43.004	08.20	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette.....	99	99	99	99	99
43.005	08.00	Participation de l'Etat aux frais relatifs aux projets artistiques et culturels du conservatoire du Nord.....	50	50	50	50	50
43.007	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles.....	50	163	166	169	172
43.008	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques gérées par des communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290	288	300	300	300
93.000	08.10	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.400	2.800	2.898	2.981	3.066
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.808	08.00	Dépenses diverses dans l'intérêt des activités des musées régionaux.....	—	5	—	—	—
		Total de la section 02.0.....	65.297	74.912	75.698	77.564	99.291
		Section 02.1 — Service des sites et monuments nationaux					
11.000	08.10	Traitements des fonctionnaires.....	1.133	—	—	—	—
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	—	2.087	2.160	2.222	2.285
11.010	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	743	—	—	—	—

02.1 — Service des sites et monuments nationaux			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.020	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	13	—	—	—	—
11.030	08.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	59	—	—	—	—
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
12.010	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	27	25	25	26	26
12.020	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	5	5	5	6	6
12.080	08.10	Bâtiments abritant le service des sites et monuments nationaux: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	20	20	20	21
12.120	08.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	274	270	275	—	—
12.190	08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	68	4	4	4	4
12.260	08.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	70	85	87	88	90
12.320	08.10	Entretien de sites et de monuments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	345	345	352	358	364
35.060	08.10	Participation au financement de projets interrégionaux	11	11	11	11	11
Total de la section 02.1.....			2.771	2.854	2.941	2.737	2.809
Section 02.2 — Musée national d'histoire et d'art							
11.000	08.10	Traitements des fonctionnaires	2.648	—	—	—	—
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	—	6.567	6.796	6.991	7.191
11.010	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.788	—	—	—	—
11.020	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	59	—	—	—	—
11.030	08.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	647	—	—	—	—
11.040	08.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	08.10	Indemnités d'habillement	8	10	10	10	10

02.2 — Musée national d'histoire et d'art

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art	2.573	2.766	3.001	3.151	3.300
		Total de la section 02.2.....	7.723	9.343	9.807	10.152	10.501
Section 02.3 — Bibliothèque nationale							
11.000	08.20	Traitements des fonctionnaires	3.411	—	—	—	—
11.005	08.20	Rémunération du personnel.....	—	8.839	9.147	9.410	9.679
11.010	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.386	—	—	—	—
11.020	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16	—	—	—	—
11.030	08.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	574	—	—	—	—
11.100	08.20	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	2	2	2	2
41.050	08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de la Bibliothèque nationale.....	5.268	6.419	7.144	7.550	8.022
		Total de la section 02.3.....	12.657	15.260	16.293	16.962	17.703
Section 02.4 — Archives nationales							
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	1.198	—	—	—	—
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	—	2.798	2.896	2.979	3.064
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	751	—	—	—	—
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	112	—	—	—	—
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	156	—	—	—	—
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des Archives nationales.....	967	1.088	1.109	1.130	1.150

02.4 — Archives nationales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.051	01.34	Dotation dans l'intérêt de la réalisation des tableaux de tri ..	—	—	485	485	485
		Total de la section 02.4.....	3.186	3.888	4.491	4.595	4.701
Section 02.5 — Centre national de l'audiovisuel							
11.000	08.20	Traitements des fonctionnaires	462	—	—	—	—
11.005	08.20	Rémunération du personnel.....	—	4.084	4.226	4.348	4.472
11.010	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	2.676	—	—	—	—
11.020	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	7	—	—	—	—
11.030	08.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	213	—	—	—	—
11.070	08.10	Rémunérations des volontaires et de personnel en formation auprès de l'Etat	27	16	28	28	28
33.000	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commerciales.....	95	95	95	95	95
33.003	08.10	Développement de programmes spécifiques en matière de photographie: bourses d'aide à la création	30	35	35	35	35
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre National de l'Audiovisuel.....	3.100	2.900	3.225	3.287	3.440
		Total de la section 02.5.....	6.609	7.130	7.610	7.792	8.070
Section 02.6 — Musée national d'histoire naturelle							
11.000	08.10	Traitements des fonctionnaires	2.438	—	—	—	—
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	—	7.682	7.950	8.178	8.412
11.010	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	2.849	—	—	—	—
11.020	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	51	—	—	—	—
11.030	08.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	533	—	—	—	—
11.040	08.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	08.10	Indemnités d'habillement	2	2	2	2	2

02.6 — Musée national d'histoire naturelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.130	08.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
33.002	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie".....	290	573	588	689	710
33.010	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle.....	13	13	13	13	13
34.070	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique.....	30	30	30	30	30
41.050	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	1.975	2.175	2.200	2.250	2.318
Total de la section 02.6.....			8.184	10.478	10.786	11.165	11.488
Section 02.7 — Centre national de littérature							
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	948	—	—	—	—
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	—	1.842	1.906	1.961	2.017
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	303	—	—	—	—
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16	—	—	—	—
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	178	—	—	—	—
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de littérature	440	480	487	490	477
Total de la section 02.7.....			1.885	2.322	2.393	2.451	2.494
Section 02.9 — Musée national d'histoire et d'art. - Centre national de recherche archéologique							
11.000	08.10	Traitements des fonctionnaires	773	—	—	—	—
11.005	08.10	Rémunération du personnel.....	—	2.063	2.135	2.197	2.260
11.010	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	929	—	—	—	—
11.020	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	16	—	—	—	—
11.030	08.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	29	—	—	—	—

02.9 — MNHA. - Centre national de recherche archéologique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.100	08.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	4	4	4	4
12.220	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	600	600	600	600
12.221	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique: fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	2.480	2.513	2.546	2.448
12.300	08.10	Frais de fonctionnement du Centre national de recherche archéologique: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	291	270	275	280	285
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.721	08.10	Recherches et travaux de caractère archéologique: fouilles, restauration et mise en valeur de sites archéologiques.....	—	488	—	—	—
		Total de la section 02.9.....	4.141	5.905	5.527	5.627	5.596
		Total du département 02.....	112.454	132.091	135.546	139.045	162.652

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
03 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Section 03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales							
11.005	04.60	Rémunération du personnel.....	—	3.941	4.078	4.195	4.315
11.010	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	155	—	—	—	—
11.020	04.40 04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	15	—	—	—	—
11.060	04.40	Indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53	55	57	59	61
11.130	04.40 04.60	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175	175	179	182	185
11.132	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	190	224	229	233	237
12.000	04.40 04.60	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	30	31	31	32
12.001	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	960	980	1.002	1.019	1.036
12.010	04.40 04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3	3	3	3	3
12.012	04.60 04.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	85	87	88	90
12.020	04.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	3	3	3	3
12.050	04.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	107	109	111	113
12.120	04.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
12.125	04.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	185	189	193	196	200

03.0 — Enseignement supérieur et recherche.- Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.142	04.40	Frais d'organisation de manifestations destinées à l'information en matière d'études et de formations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300
12.192	04.40	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	8	8	8	8	8
12.260	04.60	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	80	75	76	78	79
12.270	04.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	220	200	204	208	211
12.300	04.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
12.302	04.40	Accréditation des formations de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	367	300	306	311	317
12.303	04.43	Evaluation externe de l'Université, des centres de recherche publics et du Fonds National de la Recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	350	500	500	400
Total de la section 03.0.....			3.634	7.345	7.685	7.845	7.909
Section 03.1 — Enseignement supérieur							
33.000	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens.....	50	50	50	50	50
33.001	04.40	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	700	725	750	750	750
33.002	04.40	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement, des activités et des projets de l'association sans but lucratif "LUXEMBOURG INCOME STUDY"	220	220	220	220	220
33.010	04.40	Subsides aux associations estudiantines.....	13	13	13	13	14
34.010	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et bourses attribuées dans le cadre des accords culturels.....	420	—	—	—	—
34.060	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collège d'Europe de Bruges et de Natolin..	76	76	76	76	76

03.1 — Enseignement supérieur			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
34.062	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
34.063	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	108.000	115.000	119.000	122.000	125.000
34.065	04.42	Bourses aux étudiants dans le cadre des accords de coopération entre le Luxembourg et d'autres pays. (Crédit non limitatif).....	15	15	15	15	15
35.010	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.591	1.623	1.654	1.684	1.714
35.040	04.40	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66	66	66	66	66
35.060	04.40	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	3	3	3	3
41.010	04.43	Dotation de l'Etat dans l'intérêt du fonctionnement de l'institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.965	11.485	12.581	12.791	13.003
41.050	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant le brevet de technicien supérieur	139	142	145	147	150
44.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	207	207	207	207	207
44.001	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire. (Crédit non limitatif).....	1.950	1.989	2.029	2.067	2.067
44.003	04.40	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôte à Paris. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	70	70	70
Total de la section 03.1			124.492	131.689	136.884	140.165	143.410
Section 03.2 — Université du Luxembourg							
11.000	04.40	Traitements des fonctionnaires	622	—	—	—	—

03.2 — Université du Luxembourg

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.005	04.40	Rémunération du personnel.....	—	3.531	3.654	3.759	3.867
11.010	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.094	—	—	—	—
11.020	04.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.030	04.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	156	—	—	—	—
11.040	04.44	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
33.000	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation "Amis de l'Université".....	45	45	45	45	45
33.001	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif "Université de la Grande Région - UniGR".....	35	35	35	35	35
41.010	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg". (Crédit non limitatif).....	156.888	184.910	198.130	210.260	216.500
41.011	04.43	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de la formation médicale au sein de l'Université du Luxembourg.	2.791	5.331	8.571	9.711	10.000
41.012	04.42	Bourses pour études supérieures à l'Université du Luxembourg en faveur d'étudiants nécessiteux ne remplissant pas les conditions d'études concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux.....	—	420	420	420	420
Total de la section 03.2.....			161.631	194.272	210.855	224.230	230.867
Section 03.3 — Recherche et innovation							
33.000	04.60	Contributions financières à divers organismes et organisations afin de soutenir des activités d'enseignement supérieur et de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	300	300	300
33.006	04.60	Contributions financières en matière de sciences et technologies dans le domaine de l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	180	180	180	180	180
33.011	04.60	Contributions financières au Grand Séminaire du Luxembourg - Centre Jean XXIII. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	615	627	638	649
33.015	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion du programme de recherche européen: participation aux frais de fonctionnement du GIE Luxinnovation.....	640	675	705	730	750

03.3 — Recherche et innovation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.013	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche.....	64.802	64.790	66.790	69.030	71.000
41.015	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Social Economic Research (LISER)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	10.272	11.500	11.990	12.570	13.000
41.021	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention.....	41.230	45.040	47.770	50.360	51.800
41.022	04.60	Contribution financière à divers établissements publics et Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ayant fait l'objet d'un contrat ou d'une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.500	4.500	7.000	9.000	18.000
41.023	04.60	Mesures dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la loi relative à l'organisation des Centres de Recherche Publics: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.024	04.60	Contribution financière au "Luxembourg Institute of Health (LIH)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	30.590	35.850	38.770	42.260	43.500
Total de la section 03.3.....			169.514	163.450	174.132	185.068	199.180
Total du département 03.....			459.270	496.756	529.556	557.309	581.365

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
04 — MINISTERE DES FINANCES							
Section 04.0 — Dépenses générales							
10.000	01.23	Dotation au profit du Conseil national des finances publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	—	7.745	8.016	8.246	8.482
11.060	13.90	Participation à des dépenses de personnel ne relevant pas de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	—	15	—	—	—
11.090	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	171	50	53	56	59
11.130	11.70	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	37	41	41	41	41
12.000	11.70	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	3	3	3	3
12.012	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	720	740	740	760	780
12.020	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	9	7	7	7	7
12.040	01.20	Frais de bureau.....	50	75	75	75	75
12.080	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	114	128	131	133	136
12.120	01.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	950	950	950	950
12.123	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.100	6.220	6.323	6.422	6.521
12.124	13.90	Soutien au développement de la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.281	3.031	2.781	2.671
12.190	01.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	50	4	4	4	4

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	1.450	60	65	65
12.270	01.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.400	37.260	37.260	37.260	37.260
12.300	01.10	Crédit commun: dépenses imprévues et dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.301	08.00	Participation financière à des manifestations culturelles ou sportives à portée internationale. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
12.320	01.33	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main d'oeuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	*	—	—	—
32.010	13.90	Indemnités de départ et de préavis de fin de contrat dans le cadre de l'arrêt de l'exploitation d'une station-service. (Crédit non limitatif).....	—	*	—	—	—
33.011	01.22	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations relevant du département des finances.....	55	117	55	55	55
34.040	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.000	01.43	Quote-part à verser à l'Union Européenne à titre de ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	61.692	66.437	116.000	121.000
35.001	01.43	Quote-part à verser à l'Union Européenne comme contribution assise sur le produit national brut provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	294.204	314.808	339.220	350.220
35.010	13.30	Transfert vers la Belgique dans le cadre de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	45.000	45.000	45.000	45.000
35.030	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif).....	54	54	54	55	55
35.060	01.43	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.780	4.130	1.860	1.420

04.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.010	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.025	3.118	3.262	3.414	3.414
41.011	01.20	Dotation de l'établissement public "Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51.409	52.371	53.371	54.343	55.305
93.000	01.20	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
Total de la section 04.0.....			91.568	518.908	545.413	618.351	635.123
Section 04.1 — Inspection générale des finances							
11.000	01.23	Traitements des fonctionnaires	2.553	—	—	—	—
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	—	3.508	3.630	3.734	3.841
11.010	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	431	—	—	—	—
11.020	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	01.23	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	76	—	—	—	—
11.040	01.23	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
12.000	01.23	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	01.23	Frais de route et de séjour	*	*	1	1	1
12.020	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1	2	2	2	2
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	5	7	7	8	8
12.120	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	819	820	900	950	1.000
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.190	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation.....	2	10	10	10	10

04.1 — Inspection générale des finances

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	26	26	27	27
		Total de la section 04.1.....	3.914	4.373	4.577	4.732	4.889
Section 04.2 — Trésorerie de l'Etat							
11.000	01.23	Traitements des fonctionnaires.....	2.547	—	—	—	—
11.005	01.23	Rémunération du personnel.....	—	2.761	2.857	2.939	3.023
11.010	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	81	—	—	—	—
11.020	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
12.080	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	26	26	27	27
12.125	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	*	*	*	*
12.190	01.23	Frais de perfectionnement du personnel.....	3	3	3	3	3
12.260	01.23	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	21	21
12.300	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	180	150	153	156	158
12.310	13.10	Intérêts négatifs sur fonds en dépôt. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
		Total de la section 04.2.....	2.856	2.960	3.060	3.146	3.233
Section 04.3 — Direction du contrôle financier							
11.000	01.30	Traitements des fonctionnaires.....	165	—	—	—	—
11.005	01.30	Rémunération du personnel.....	—	4.509	4.666	4.800	4.937
11.020	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.130	01.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10

04.3 — Direction du contrôle financier

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.010	01.30	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.040	01.30	Frais de bureau.....	9	9	9	9	9
12.120	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.190	01.30	Formation du personnel	1	1	1	1	1
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	01.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	13	—	—	—	—
		Total de la section 04.3.....	200	4.532	4.689	4.823	4.961
		Section 04.4 — Contributions directes					
11.000	01.22	Traitements des fonctionnaires	56.658	—	—	—	—
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	—	75.327	77.956	80.193	82.487
11.010	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	8.803	—	—	—	—
11.020	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.478	—	—	—	—
11.030	01.22	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.392	—	—	—	—
11.040	01.22	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	45	70	71	73	74
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	30	27	28	28	29
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	23	32	28	28	29
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	168	168	171	174	177
12.055	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	2.800	3.200	3.261	3.320	3.379
12.110	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160	195	199	202	206

04.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.120	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	895	907	965	980
12.190	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	50	88	89	91	92
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	334	697	711	724	737
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.855	8.799	8.967	9.130	9.291
12.300	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux; frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	383	629	550	550	550
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	75	76	78	79
Total de la section 04.4.....			78.006	90.202	93.014	95.557	98.111
Section 04.5 — Enregistrement et domaines							
11.000	01.22 01.25	Traitements des fonctionnaires	31.930	—	—	—	—
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	—	37.758	39.076	40.198	41.347
11.010	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.885	—	—	—	—
11.020	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	01.22 01.25	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	688	—	—	—	—
11.040	01.22 01.25	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	01.22 01.25	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
11.110	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	5	5	5	5	5
11.130	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires.....	57	60	60	60	60

04.5 — Enregistrement et domaines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.132	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif).....	217	217	217	217	217
12.000	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers	50	90	92	93	95
12.010	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	16	18	18	19	19
12.020	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	22	20	20	20	20
12.050	01.22 01.25	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	1.000	1.019	1.038	1.056
12.125	01.22 01.25	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.100	2.332	3.305	3.305	3.205
12.190	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	52	60	61	62	63
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	180	185	189	192	195
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	901	912	935	937	952
12.300	01.22 01.25	Frais d'acquisition de timbres et d'imprimés administratifs fiscaux et spéciaux, codes et études fiscaux; frais d'adjudication; impôt foncier, dépenses en relation avec le domaine de l'Etat; dépenses de l'office des séquestres; frais de banque et frais d'abonnement à des banques de données internationales; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	980	1.000	1.019	1.038	1.056
12.310	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.050	1.070	1.090	1.109
12.320	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.100	2.137	2.178	2.218	2.257
23.000	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	75	75	75	75

04.5 — Enregistrement et domaines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
24.010	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	6	6
		Total de la section 04.5.....	45.263	46.926	49.346	50.572	51.738
Section 04.6 — Douanes et accises							
11.000	01.22	Traitements des fonctionnaires.....	39.039	—	—	—	—
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	—	41.095	42.529	43.750	45.001
11.010	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	537	—	—	—	—
11.020	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.030	01.22	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	784	—	—	—	—
11.040	01.22	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	01.22	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	353	356	357	359	361
11.120	01.22	Gratifications pour croix de service.....	45	28	26	20	24
11.130	01.22	Indemnités pour services extraordinaires.....	358	350	358	366	374
12.010	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	92	82	80	80	80
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	287	315	320	325	330
12.050	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	822	810	815	818	823
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.480	4.555	4.760	4.760	4.760
12.190	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	53	46	53	55	55
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.769	629	610	615	620
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.170	1.070	1.085	1.095	1.105

04.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.300	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir; frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle; dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue. (Crédit sans distinction d'exercice).....	279	285	280	282	284
12.320	01.22	Fiches et imprimés, documents et documentation administratifs; honoraires et frais d'experts; frais de banque; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	435	440	445	450	450
24.010	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	36	36	36	36	36
Total de la section 04.6.....			49.539	50.097	51.754	53.011	54.303
Section 04.7 — Cadastre et topographie							
11.000	01.22	Traitements des fonctionnaires	11.719	—	—	—	—
11.005	01.22	Rémunération du personnel.....	—	12.303	12.732	13.098	13.472
11.010	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	306	—	—	—	—
11.020	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	01.22	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	317	—	—	—	—
11.040	01.22	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	01.22	Indemnités d'habillement	8	8	9	11	11
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	15	15	15	15
12.000	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	29	17	17	17
12.010	01.22	Frais de route et de séjour	23	20	21	21	21
12.020	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	41	35	36	36	37
12.125	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.605	1.265	1.267	1.270
12.190	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel.....	18	18	20	20	20

04.7 — Cadastre et topographie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.260	01.22	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	638	344	332	335	337
12.270	01.22	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	524	466	470	470	470
12.330	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235	186	535	535	315
12.370	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51	60	60	60	60
12.390	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif).....	4	5	5	5	5
24.010	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
Total de la section 04.7			15.401	15.094	15.516	15.890	16.050
Section 04.8 — Dette publique							
12.300	01.23	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.050	4.150	5.050	1.550	3.300
12.301	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
21.005	13.10	Intérêts échus sur dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	198.420	172.600	171.400	137.300	144.100
93.000	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
93.001	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—

04.8 — Dette publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
93.002	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.091	12.943	13.502	12.071	10.655
		Total de la section 04.8.....	213.561	189.693	189.952	150.921	158.055
		Total du département 04.....	500.308	922.784	957.321	997.002	1.026.464

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
05 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 05.0 — Economie							
11.000	11.10	Traitements des fonctionnaires	304	—	—	—	—
11.005	11.10	Rémunération du personnel.....	—	18.784	19.440	19.998	20.570
11.010	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	*	—	—	—	—
11.020	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	21	—	—	—	—
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	7	7	8	8
11.300	11.70	Luxembourg Trade and Investment Offices: indemnités, salaires et charges sociales des employés recrutés sur place; dépenses diverses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.493	1.643	1.643	1.676	1.709
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers	4	4	4	4	5
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	2	2	2	2
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	575	683	683	683	683
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	18	15	15	15	15
12.080	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	337	344	348	352	356
12.081	11.10	Frais de gardiennage et d'entretien du site "EUROHUB Sud". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	500	500	500	500
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.615	1.165	1.200	1.250	1.300
12.121	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	71	150	155	160	165
12.122	11.10	Observatoire de la formation des prix: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	—	—	—	—

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.140	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires ainsi que frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.120	1.120	1.120	1.142	1.165
12.141	01.42 11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès. (Crédit sans distinction d'exercice).....	780	780	788	804	812
12.191	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	119	146	146	146	146
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67	67	68	68	69
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	224	117	120	122	124
12.261	11.70	Marketing de l'Ecosystème Start-up Luxembourgeois	300	—	—	—	—
12.300	11.10	Office de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	410	415	420	425	430
12.303	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.530	2.680	2.580	2.580	2.580
12.305	11.10	Observatoire de la Compétitivité, Observatoire de la Formation des prix et Conseil national de la Productivité : frais de fonctionnement.....	99	60	60	60	60
12.306	13.90	Renforcement infrastructure LU-CIX en vue de la mise en place d'un centre national de filtrage d'attaques de type DDoS	—	365	365	365	365
12.307	11.70	Single Window for Logistics Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	400	400	400	400

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.310	11.10	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.042	892	892	910	928
12.326	11.10	Mise en oeuvre du plan sectoriel "zones d'activités économiques": études, frais de communication et de sensibilisation, frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.327	11.70	Frais de remplacement en cas de conflit d'intérêt du Médiateur de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	11	11
12.328	13.90	Financement des installations du bioincubateur pour l'accueil de start-ups actives dans les Technologies de la Santé	—	378	378	378	378
14.010	07.50 11.10	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	15	15	15	15	15
31.030	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	250	2.500
31.050	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité économique, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de prestations de services, de faciliter leur établissement, leur extension ou leur redressement: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.500	1.500	1.500	1.500
31.051	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	250	250	250	250	250
31.053	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.054	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes FEDER. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165	155	160	165	170
31.055	11.10	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la société "Technoport S.A."	100	100	100	100	100

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
31.056	11.70	Mesures et interventions dans l'intérêt de la promotion du commerce extérieur et de la prospection économique; frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
32.011	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	—	—	—
32.012	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE)	45	45	45	45	45
32.015	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	143	150	150	150	150
32.017	11.70	Veille et diffusion des connaissances	50	50	50	50	50
33.002	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers.....	91	101	101	101	101
33.010	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.011	11.00	Subside à la branche luxembourgeoise de "Transparency International"	15	15	15	15	15
35.060	09.20 11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	499	150	155	160	165
41.006	13.90	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre de Commerce.....	—	30	—	—	—
41.008	13.90	Convention de partenariat projet HelloFuture	—	50	50	50	50
41.010	11.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche, de développement et d'innovation réalisés par l'Observatoire de la compétitivité en collaboration avec le Statec: frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance" et de l'association sans but lucratif dénommée "STATEC Research ASBL". (Crédit sans distinction d'exercice).....	656	673	690	700	718

05.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.011	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Security made in Lëtzebuerg (smiLe)"	3.000	3.120	3.240	3.240	3.400
41.013	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "InCert"	1.453	1.467	1.510	1.555	1.603
41.015	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg	840	1.400	1.400	1.400	1.400
41.016	11.10	Remboursement des frais relatifs au courrier postal dans le cadre du service d'intérêt économique général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	13.910	13.870	—	—
41.017	11.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "Luxinnovation"	1.700	1.700	1.734	1.769	1.804
44.000	11.10	Participation aux frais de fonctionnement des cours organisés par les écoles japonaise, chinoise et russe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	51	51	51	51
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.512	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1	—	—	—
12.520	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	*	—	—	—
12.803	13.90	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information.....	—	46	—	—	—
41.503	11.40	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des métiers.....	20	—	—	—	—
Total de la section 05.0.....			23.829	55.806	56.530	43.724	46.966
Section 05.1 — Institut national de la statistique et des études économiques							
11.000	01.32	Traitements des fonctionnaires	10.411	—	—	—	—
11.005	11.32	Rémunération du personnel.....	—	17.995	18.623	19.157	19.705
11.010	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	6.619	—	—	—	—
11.020	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	11	—	—	—	—
11.030	01.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	*	—	—	—	—

05.1 — STATEC

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.070	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	30	31	32	33	33
11.100	01.32	Indemnités d'habillement	1	1	1	1	1
11.130	01.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	17	15	16	17	17
12.000	01.32	Indemnités pour services de tiers	3	3	4	4	4
12.010	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	5	15	6	6
12.020	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	8	9	10	10	10
12.120	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	950	1.040	1.040	1.040	1.055
12.121	01.32	Centrale des bilans. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	100	100	100	100
12.122	01.32	Projet NATNG - National Accounts - The Next Generation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	—	—	—	—
12.125	01.32	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	285	270	150	160
12.190	01.32	Frais de formation	55	55	55	55	60
12.192	01.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	17	17	17	20	20
12.260	01.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	540	550	570	590	610
12.270	01.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	761	1.165	1.190	1.190	1.190
12.300	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne et programmes de recherche concernant des sujets macro-économiques: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	2.400	2.400	2.450	2.500
12.302	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravure de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion. (Crédit sans distinction d'exercice).....	189	100	193	194	196
12.310	01.32	Recensement général de la population en 2021. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	325	875	2.670	585

05.1 — STATEC

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.320	01.32	Enquête sur les budgets des ménages.....	295	315	425	320	320
24.010	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	290	295	300	310	315
33.011	11.00	Subventions dans l'intérêt des activités d'organismes et d'associations	5	5	5	5	5
35.060	01.32	Contributions à des institutions nationales et internationales.....	8	6	6	6	6
41.010	01.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'association sans but lucratif STATEC Research	280	285	295	300	305
Total de la section 05.1.....			24.140	25.002	26.441	28.626	27.202
Section 05.2 — Conseil de la concurrence							
11.000	11.10	Traitements des fonctionnaires	881	—	—	—	—
11.005	11.10	Rémunération du personnel.....	—	942	975	1.003	1.031
11.010	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	280	—	—	—	—
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	108	80	85	85	90
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.190	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	10	5	10	5	10
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	11	12	12	13	13
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	160	160	160	160
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	—	6	—	—	—
Total de la section 05.2.....			1.290	1.205	1.242	1.266	1.305

05.4 — Commissariat aux affaires maritimes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 05.4 — Commissariat aux affaires maritimes							
11.000	12.34	Traitements des fonctionnaires	180	—	—	—	—
11.005	12.34	Rémunération du personnel.....	—	1.702	1.762	1.812	1.864
11.010	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.424	—	—	—	—
11.020	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.131	12.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5
41.050	12.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes. (Crédit non limitatif).....	*	300	300	300	250
Total de la section 05.4.....			1.609	2.007	2.067	2.117	2.119
Section 05.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)							
11.000	09.00	Traitements des fonctionnaires	3.576	—	—	—	—
11.005	09.00	Rémunération du personnel.....	—	5.040	5.216	5.365	5.519
11.010	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	686	—	—	—	—
11.020	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
11.130	11.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	9	8	9	9	9
12.000	11.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	9	8	9	9	9
12.010	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	4	4	4	5	5
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	21	22	23	23	24
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	178	94	95	96

05.5 — I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	29	30	60	35	35
12.250	11.10	Frais de fonctionnement des laboratoires de l'ILNAS	40	106	87	157	119
12.260	11.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	111	95	97	98	99
12.270	11.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	777	792	796	820	847
12.300	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	12	20	14	14
12.301	11.10	Surveillance du marché des produits et équipements relevant de la compétence de l'ILNAS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	222	222	300	300	300
12.304	11.10	Frais d'audits à refacturer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	320	330	405	405
12.320	11.10	Acquisition et entretien d'instruments de contrôle pour les besoins du service de Métrologie: dépenses diverses.....	10	12	8	10	12
32.010	11.10	Contribution financière à des entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de métrologie ...	—	—	15	15	15
35.060	11.10	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	193	221	226	230	235
41.011	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un groupement d'intérêt économique dénommé "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance".....	753	908	1.003	1.137	1.161
41.012	11.10	Contribution financière à l'Université du Luxembourg dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de Métrologie	15	15	15	15	15
41.013	04.60	Programme de recherche "Normalisation technique pour une utilisation fiable dans le domaine "Smart ICT" "	211	211	211	211	211
Total de la section 05.5.....			7.061	8.206	8.524	8.956	9.132
Section 05.6 — Classes moyennes							
12.120	11.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	236	145	155	275

05.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.121	11.40	Guichet Entreprises. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	—	—	—	—
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	20	20	20	20
31.031	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.250	2.500	2.500	2.500
31.040	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
31.050	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	125	125	125	125	125
31.051	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50	50	50	50	50
31.052	11.40	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	4	4	4	4	4
32.016	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, de séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	270	270	270	270	270
33.000	11.40	Mise en place des mesures retenues dans le cadre du PAKT Pro Commerce, PAKT Pro Artisanat, Creative Industries Cluster Luxembourg et Equilibre Asbl, en vue de soutenir et renforcer le commerce de détail luxembourgeois. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.600	1.550	1.250	1.250	1.250
41.000	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels.....	2.575	2.500	2.500	2.500	2.500
41.002	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	180	110	130	130	130

05.6 — Classes moyennes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.004	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	60	60	60	60	60
41.005	13.90	Financement de projets d'optimisation au sein de la Chambre des Métiers.....	—	400	400	400	400
Total de la section 05.6.....			7.264	7.625	7.504	7.514	7.634
Section 05.7 — Tourisme							
11.300	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
12.101	11.60	Local de promotion et de vente de produits luxembourgeois: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56	58	58	62	62
12.120	11.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.124	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du ministère du Tourisme. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	1.154	500	500	500
12.125	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	45	25	25	25
12.140	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	530	1.000	1.000	1.000	1.000
12.141	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	695	610	620	630	640
12.142	11.60	Mise en place d'un local de promotion et de vente de produits luxembourgeois.....	5	—	—	—	—
12.300	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	310	310	315	320

05.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.320	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du ministère du Tourisme. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	—	—	—	—
31.010	11.60	Organisation d'un concours au profit des entreprises, récompensant les projets touristiques particulièrement novateurs et présentant un intérêt notable pour le tourisme national	30	45	45	45	45
33.011	08.10	Participation aux frais de gérance des musées de la région de la Moselle luxembourgeoise : Centre mosellan, musée A Possen et Schengen asbl.....	335	488	417	422	428
33.012	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	900	718	717	838	883
33.013	11.60	Participation aux frais de Luxembourg Convention Bureau .	300	—	—	—	—
33.014	11.60	Participation aux frais de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg et de la Basilique d'Echternach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	66	67	68	69
33.019	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	30	15	10	15
33.021	11.60	Participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.124	2.549	2.838	3.039	3.090
33.028	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast - Culinary World Cup 2018, organisé par le Vatel Club asbl. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	—	—	—	80
33.029	11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	—	130	130	135	135
33.030	11.60	Frais en relation avec l'organisation de congrès et autres manifestations internationales à Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	380	260	260	260	260

05.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.031	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	—	15	15	15	15
35.010	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	400	265
41.000	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg for Tourism. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.800	3.650	3.750	3.850	3.950
41.001	11.60	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique - Luxembourg Convention Bureau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	870	1.000	1.138	1.218
43.001	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	90	75	80	85	90
43.004	11.60	Exécution du dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	15	15	25	25
43.010	11.50 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes pour l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	16	17	18	19	20
Total de la section 05.7.....			10.456	12.505	12.281	12.881	13.136
Total du département 05.....			75.649	112.356	114.588	105.083	107.493

06.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
06 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE							
Section 06.0 — Dépenses générales							
11.005	03.20	Rémunération du personnel.....	—	1.104	1.143	1.176	1.209
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	6	5	5	5
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	3	4	4	4
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.230	03.20	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.250	03.20	Direction de la Sécurité Intérieure: frais de fonctionnement.	23	24	24	24	24
35.060	03.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	85	85	85	85	85
35.061	03.20	Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEx. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.400	4.400	*	*	*
Total de la section 06.0.....			4.521	5.625	1.265	1.297	1.331
Section 06.1 — Police grand-ducale							
11.000	03.20	Traitements des fonctionnaires	173.633	—	—	—	—
11.005	03.20	Rémunération du personnel.....	—	199.765	206.737	212.670	218.753
11.010	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	10.056	—	—	—	—
11.020	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	11	—	—	—	—
11.030	03.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.672	—	—	—	—
11.040	03.20	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.070	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.113	*	*	*	*
11.080	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	36	38	39	40
11.090	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	51	52	52	52	53
11.100	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	1.080	1.090	1.100	1.110	1.120
11.120	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	168	159	190	190	190
11.130	03.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	78	78	79	80
11.131	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	420	450	455	460	465
11.141	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	129	132	136	138	140
11.150	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	675	815	820	825	830
11.300	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170	170	170	170	170
12.000	03.20	Indemnités pour services de tiers	30	38	40	42	44
12.010	03.20	Frais de route et de séjour; frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	322	360	365	370	375
12.020	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.540	2.460	2.510	2.560	2.610
12.023	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.077	5.284	4.702	3.259	3.444
12.070	03.20	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.400	3.650	3.700	3.800	4.000
12.071	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.190	943	979	529	529

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.072	03.20	Location et entretien des équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.120	03.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	90	110	90	100
12.121	03.20	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	250	150	150	150
12.190	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses.....	570	770	770	770	770
12.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	44	45	46	47
12.260	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.955	2.397	2.600	2.485	2.300
12.261	03.20	Frais d'exploitation et frais administratifs: frais de communication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.313	5.150	5.350	5.450	5.700
12.270	03.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	6.090	6.285	6.400	6.520
12.300	03.20	Frais liés à la nouvelle "corporate identity" de la Police grand-ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.301	03.20	Acquisition de petits matériels de protection C.B.R.N.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	983	384	—	—
12.303	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76	76	76	76	76
12.310	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs.....	54	54	55	60	62
12.320	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses.....	40	41	41	43	45

06.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.321	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.330	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	47	51	52	53	54
12.350	03.20	Frais d'armement et munitions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.100	1.854	1.570	1.600	1.630
12.360	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	225	230	235	240
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.590	03.20	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	36	—	—	—	—
		Total de la section 06.1	220.439	233.557	239.791	243.752	250.537
		Section 06.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale					
11.000	03.10	Traitements des fonctionnaires	*	—	—	—	—
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	—	2.884	2.985	3.070	3.158
11.010	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	*	—	—	—	—
11.020	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
12.250	03.10	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	84	136	119	114	119
		Total de la section 06.2	84	3.020	3.104	3.185	3.277
		Total du département 06	225.044	242.202	244.160	248.235	255.145

07.0 — Justice		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
07 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 07.0 — Justice							
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	—	7.091	7.339	7.550	7.765
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	5	5	5	5
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	3	3	3	3	3
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	173	10	1	1
12.012	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	410	215	220	225	230
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3	3	3	3	3
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	6	8	8	9	9
12.120	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	195	187	191	5
12.130	03.10	Frais de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	17	17	17	17
12.190	03.10	Remboursement des frais d'inscription aux cours et aux épreuves d'évaluation de langue luxembourgeoise pour les candidats à la naturalisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	100	100	100	100
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2	2	2	2
12.230	03.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	39	13	11	11	11
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	74	75	76	78	79

07.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.303	03.10	Frais de fonctionnement du groupement d'intérêt économique "Commission des normes comptables"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	290	290	295	300	306
12.305	03.30	Impôts dus par l'Etat du fait de sa participation dans le groupement d'intérêt économique "Buanderie centrale". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	*	*	*	*
12.310	04.42	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	300
12.311	03.10	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	150	150	150
33.010	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales.....	2	53	3	3	3
33.011	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des détenus et anciens détenus	3	2	2	2	2
34.050	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	630	891	891	891	891
34.070	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	5	5	5	5	5
34.090	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	455	455	455	455
35.060	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	50	43	43	43	43
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.512	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	11	—	—	—
12.810	13.90	Frais d'organisation des cours complémentaires en droit luxembourgeois et du stage judiciaire.....	—	11	—	—	—
12.811	13.90	Frais d'organisation du recrutement et de la formation initiale des attachés de justice	—	1	—	—	—
35.560	13.90	Contributions à des organismes internationaux	—	*	—	—	—
Total de la section 07.0.....			2.704	10.111	10.124	10.341	10.384

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 07.1 — Services judiciaires							
11.000	03.10	Traitements des fonctionnaires	58.681	—	—	—	—
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	—	78.381	81.117	83.445	85.831
11.010	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	7.622	—	—	—	—
11.020	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	—	—	—	—
11.030	03.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.544	—	—	—	—
11.040	03.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.080	03.10	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
11.100	03.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	5	5	5	5	5
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	73	70	71	73	74
11.133	03.10	Indemnités pour services extraordinaires: médiateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.000	03.10	Indemnités pour services de tiers	8	7	7	7	8
12.001	03.10	Indemnités pour services de tiers: médiateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	8	8	8	8
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.517	3.569	3.637	3.703	3.769
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	64	60	61	62	63
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	300	310	320	330
12.020	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	42	48	48	48	48
12.050	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.426	2.183	2.224	2.265	2.305
12.125	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.324	1.500	1.500	1.500	1.500

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation; formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	97	142	142	142	142
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	38	12	12	12
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	609	619	631	643	654
12.270	03.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.920	1.900	1.946	1.982	2.017
12.300	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.362	10.625	8.625	8.625	8.625
12.301	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	120	110	112	114	116
12.302	03.10	Cellule anti-blanchiment: dépenses de mise en place et de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	111	110	110	110	110
12.305	03.20	Méthodes particulières de recherches; frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine: - de la libre circulation des personnes et l'immigration - de la traite des êtres humains - de la protection et de la sécurité des victimes de la traite des êtres humains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.310	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.500	8.300	8.459	8.612	8.765
12.330	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général.....	14	18	18	19	19
12.335	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultance dans l'intérêt des agents du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	21	21
33.000	13.90	Frais de fonctionnement des barreaux de Luxembourg et de Diekirch. (Crédit non limitatif).....	—	780	780	780	780
34.090	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve.....	125	125	125	125	125

07.1 — Services judiciaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
34.091	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	90	90	90	90	90
35.060	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	—	35	35	35	35
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	03.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	1	—	—	—
12.500	03.10	Indemnités pour services de tiers	—	2	—	—	—
12.501	13.90	Indemnités pour services de tiers: médiateurs.....	—	5	—	—	—
12.510	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	—	—	—
12.800	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales.....	77	5	—	—	—
Total de la section 07.1			96.364	109.063	110.102	112.753	115.460
Section 07.2 — Etablissements pénitentiaires							
11.000	03.30	Traitements des fonctionnaires	36.366	—	—	—	—
11.005	03.30	Rémunération du personnel.....	—	37.493	38.802	39.916	41.057
11.010	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.046	—	—	—	—
11.020	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	03.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	986	—	—	—	—
11.100	03.30	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif).....	165	167	170	173	176
11.110	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	*	*	*	*	*
11.120	03.30	Gratifications pour croix de service	20	49	48	22	23
11.130	03.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	15	14	18	18	18
11.131	03.30	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	03.30	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*

07.2 — Etablissements pénitentiaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.010	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	23	25	25	26	26
12.020	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	19	16	16	16	17
12.021	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	21	21	21	22	22
12.040	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau.....	2	2	2	2	2
12.041	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	30	30	31	31	32
12.042	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	11	11	11	11	12
12.050	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	314	345	350	356	361
12.051	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14	13	13	13	14
12.052	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1	1	1	1	1
12.060	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications.....	60	60	61	62	63
12.061	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications.....	12	12	12	12	13
12.070	03.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	137	164	165	165	170
12.080	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	260	285	230	235	240
12.081	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	48	49	50	51	52
12.082	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.900	1.758	1.791	1.824	1.856
12.083	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	367	370	377	384	391

07.2 — Etablissements pénitentiaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.125	03.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	126	50	51	52	53
12.150	03.30	CPL: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, y compris les frais de garde; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	4.073	4.134	4.196	4.322
12.151	03.30	CPG: frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	750	765	780	794	808
12.190	03.30	Formation du personnel et frais de consultance	100	100	110	110	120
12.191	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	161	196	200	203	207
12.210	03.30	CPL: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.545	1.568	1.592	1.616
12.211	03.30	CPG: frais d'alimentation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	193	195	199	202	206
12.212	13.90	CPL : Epicerie des détenus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.050	1.050	1.050	1.050
12.250	03.30	Frais de mise en place du Centre pénitentiaire Uerschterhaff. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	6	3.000	11.000
12.310	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif).....	236	240	244	248	252
12.311	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; dépenses diverses	336	343	349	354	360
12.320	03.30	CPL: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	240	240	244	248	252
12.321	03.30	CPG: Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	169	172	175	179	182
12.330	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au Centre Hospitalier de Luxembourg	39	82	83	85	86

07.2 — Etablissements pénitentiaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.331	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.543	6.000	6.000	6.000	6.000
12.340	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
12.350	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service.....	67	160	74	75	76
12.370	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	1.096	1.112	1.129	1.146
33.000	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus. (Crédit sans distinction d'exercice).....	468	466	487	493	501
34.090	03.30	CPL: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	1.300	1.433	1.455	1.476	1.498
34.091	03.30	CPG: salaires des détenus. (Crédit non limitatif).....	343	364	365	365	365
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	03.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	8	—	—	—	—
12.510	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	13	*	—	—	—
12.521	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	*	2	—	—	—
12.541	03.30	Frais de bureau.....	*	—	—	—	—
12.583	03.30	Bâtiments: exploitation et entretien	1	—	—	—	—
12.690	03.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	*	—	—	—	—
12.691	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement.....	*	—	—	—	—
12.821	13.90	CPG: dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières	—	*	—	—	—
12.831	03.30	Remboursement au CHL et au CHNP des frais découlant de l'organisation des services de soins au CPL.....	—	212	—	—	—

07.2 — Etablissements pénitentiaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.850	13.90	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions; acquisition de matériel anti-feu; matériel de sécurité; acquisition de croix de service.....	—	1	—	—	—
33.500	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus.....	5	—	—	—	—
Total de la section 07.2.....			58.318	59.671	60.882	65.193	74.647
Section 07.3 — Juridictions administratives							
11.000	03.10	Traitements des fonctionnaires	3.419	—	—	—	—
11.005	03.10	Rémunération du personnel.....	—	4.509	4.667	4.801	4.938
11.010	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	445	—	—	—	—
11.020	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.100	03.10	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
11.130	03.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	412	418	427	434	441
12.002	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	179	179	179	179	179
12.010	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	15	15	15	15
12.080	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	240	240	240	240
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	3	3	3	3	3
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	8	8	8	8
12.260	03.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	107	110	112	114	116

07.3 — Juridictions administratives

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.300	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	2	2	2	2
35.060	13.90	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	—	3	3	3	3
Total de la section 07.3.....			4.818	5.486	5.655	5.798	5.945
Total du département 07.....			162.205	184.332	186.763	194.086	206.436

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
08 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE							
Section 08.0 — Fonction publique.- Dépenses diverses							
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	118.761	—	—	—	—
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	—	4.857	5.026	5.171	5.318
11.006	01.33	Rémunération du personnel détaché hors de l'Etat luxembourgeois.....	—	708	732	753	775
11.010	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	90.036	—	—	—	—
11.020	01.33	Indemnités des élèves et étudiants.....	48	1.350	1.381	1.404	1.427
11.030	01.33	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	23.103	—	—	—	—
11.040	01.33	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	82	84	84	85	85
11.130	01.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	400	400	400	400
11.150	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	55	55	55	55
11.170	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	100	100	100
11.310	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.375	95.525	141.280	201.820	271.680

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.311	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des salariés ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.312	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.313	01.33	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.001	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	33	33	33	33	33
12.010	01.33	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif).....	1	3	3	3	3
12.012	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	60	60	60	60
12.050	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	1	25	25	25	25
12.110	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	30	30	30	30
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études ; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500	500	500	500
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33	40	33	33	33
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	8	8	8	8	8
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	1.925	1.950	1.970	1.980	1.990
33.000	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.900	2.500	3.500	3.500	3.500
33.001	01.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de diverses lois entérinant une série d'accords conclus dans la Fonction publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.815	—	—	—	—

08.0 — Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
34.010	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.045	2.882	2.900	2.900	2.900
34.080	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif).....	3.100	3.100	3.100	3.100	3.100
34.090	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: Participation de l'Etat aux abonnements MPass. (Crédit non limitatif).....	853	790	—	—	—
35.060	01.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	193	—	—	—	—
41.000	01.33	Subside à la Chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau.....	37	37	37	37	37
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	01.33	Indemnités pour services extraordinaires.....	*	—	—	—	—
11.650	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires	1	—	—	—	—
Total de la section 08.0.....			329.145	115.027	161.258	221.997	292.060
Section 08.1 — Pensions							
11.051	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants.....	*	*	*	*	*
11.130	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
12.150	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5

08.1 — Pensions

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
93.000	01.33 12.20	Alimentation du Fonds de pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	631.559	488.500	617.500	658.900	705.100
		Total de la section 08.1	631.594	488.535	617.535	658.935	705.135
		Section 08.2 — Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État					
11.000	01.33	Traitements des fonctionnaires	170	—	—	—	—
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	—	8.381	8.674	8.923	9.178
11.010	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.423	—	—	—	—
11.020	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	01.33	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	89	—	—	—	—
11.040	01.33	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
12.010	01.33	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.030	01.33	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	570	543	256	300	300
12.140	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	86	150	250	250	250
12.250	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif).....	150	120	120	120	120
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	38	38	39	40	41
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
12.300	01.33	Frais liés aux procédures de recrutement et à la sélection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	400	400	400	400
		Total de la section 08.2	3.530	9.636	9.743	10.037	10.293

08.3 — Institut National d'Administration Publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 08.3 — Institut National d'Administration Publique							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	—	3.126	3.235	3.328	3.423
11.010	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	302	—	—	—	—
11.030	01.33	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	126	—	—	—	—
11.100	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
11.130	01.33	Direction de l'institut et indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	380	380	393	404	416
12.000	01.33	Service de tiers: frais de formation et d'études, frais de perfectionnement et de stage à l'étranger, frais d'organisation et de formations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	905	905	948	969	1.000
12.122	01.33	Frais d'experts et d'études; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	460	1.089	765	550	480
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	33	52	53	54	55
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12	20	20	20	20
Total de la section 08.3.....			2.217	5.572	5.413	5.325	5.393
Section 08.4 — Sécurité dans la fonction publique							
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	179	—	—	—	—
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	—	669	692	712	733
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	359	—	—	—	—
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	6	6	6	6
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1

08.4 — Sécurité dans la fonction publique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	4	8	8	8	8
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	2	4	4	4	4
12.120	01.34	Frais d'experts et d'études, frais d'échantillonnage et d'analyse par un laboratoire dans le cadre de la surveillance des exigences réglementaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	100	450	450	450
12.190	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	10	10	10	10	10
12.200	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	165	165	165	165
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	18	18	19	19	19
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	—	5	5	5	5
Total de la section 08.4.....			1.117	986	1.360	1.380	1.400
Section 08.6 — Service médical. - Dépenses diverses							
11.000	01.33	Traitements des fonctionnaires	1.061	—	—	—	—
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	—	1.314	1.360	1.399	1.439
11.010	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	184	—	—	—	—
12.000	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif).....	15	15	15	15	15
12.010	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.190	01.33	Frais de formation du personnel	3	7	3	3	3
12.260	01.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	31	31	32	32	33

08.6 — Service médical - Dépenses diverses

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.270	01.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	31	31	32	33
		Total de la section 08.6.....	1.324	1.399	1.442	1.482	1.524
		Total du département 08.....	968.928	621.154	796.751	899.156	1.015.805

09.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
09 — MINISTERE DE L'INTERIEUR							
Section 09.0 — Dépenses générales							
11.005	01.33	Rémunération du personnel.....	—	7.655	7.922	8.149	8.382
11.130	01.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	3	3	3	3
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	1	3	3	3	3
12.010	01.10	Frais de route et de séjour. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	25	26	26	26
12.012	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	35	36	36	37
12.120	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	90	40	40	40
12.140	01.10	Frais de sensibilisation et d'information dans le cadre de la directive SEVESO. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	25	25	25	25
12.141	01.10	Frais de communication, de publication, de publicité, de sensibilisation et d'information	—	100	150	150	150
12.230	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	40	40	40	40
12.260	01.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	55	70	70	70	70
12.270	01.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	15	15	10	10	10
12.301	01.10	Services d'incendie et secours: secours dans le cadre de catastrophes naturelles et en cas d'assistance internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 09.0.....			232	8.061	8.324	8.553	8.787

09.1 — Finances communales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 09.1 — Finances communales							
41.001	01.10	Réaffectation à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours du produit de la hausse de la TVA opérée en 2015. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.348	—	—	—	—
43.000	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	992	992	992	992	992
43.002	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays	36	36	36	36	36
43.003	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	14.534	15.951	16.795	17.597	18.464
43.004	08.20	Subventions au secteur communal pour encourager les activités de jumelage des communes	—	50	50	50	50
43.010	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
43.011	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	3.800	2.500	2.000	1.500
93.000	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: dotation complémentaire. (Crédit non limitatif).....	698.417	780.477	869.458	942.354	1.029.209
93.001	01.10	Alimentation du fonds pour la réforme des services de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
93.002	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée. (Crédit non limitatif).....	—	353.261	373.984	393.812	419.512
93.003	13.20	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: participation dans le produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	—	13.400	13.800	14.200	14.400
93.004	13.90	Alimentation du fonds de dotation globale des communes: produit de la taxe de consommation sur l'alcool. (Crédit non limitatif).....	—	40.847	41.870	42.708	43.302
Total de la section 09.1			757.327	1.208.814	1.319.484	1.413.749	1.527.465

09.3 — Caisse de prévoyance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 09.3 — Caisse de prévoyance							
42.000	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	52.821	53.900	56.700	58.300	59.900
42.002	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.570	5.015	5.015	5.035	4.970
Total de la section 09.3			58.391	58.915	61.715	63.335	64.870
Section 09.5 — Incendie et Secours							
11.000	03.50	Traitements des fonctionnaires	*	—	—	—	—
11.005	01.33	Rémunération du personnel	—	*	*	*	*
11.010	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	*	—	—	—	—
11.020	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	03.50	Salaires des salariés occupés à titre permanent	*	—	—	—	—
11.040	03.50	Salaires des salariés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.100	03.50	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
11.130	03.50	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
11.150	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.000	03.50	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.001	03.50	Indemnités à allouer aux volontaires des services de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.010	03.50	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—

09.5 — Incendie et Secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.020	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.110	03.50	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.120	03.50	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.152	03.50	Frais résultant de missions ne tombant pas sous le champ d'application de la convention en vigueur entre l'asbl Luxembourg Air Rescue et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.190	03.50	Formation du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.260	03.50	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.270	03.50	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.300	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.310	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.320	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; autres frais d'intervention. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.321	03.50	Renouvellement du petit matériel dans le cadre des plans de pandémie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
31.050	03.50	Subside à l'asbl Luxembourg Air Rescue.....	735	735	735	735	735
32.020	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
33.000	03.40	Subvention extraordinaire à la Fédération nationale des pompiers du Grand-Duché.....	—	100	—	—	—

09.5 — Incendie et Secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.010	03.40	Subvention à la Commission des jeunes pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	40	40	40	40
33.011	03.50	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	56	—	—	—	—
33.012	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6
33.013	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	240	240	240	240
33.014	03.50	Subsides aux unités de secours de la protection civile pour l'organisation d'événements d'envergure dans le cadre de la valorisation du bénévolat des services de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
33.020	03.40	Subvention à l'Amicale des vétérans du Grand-Duché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	15	15	15	15
35.040	03.50	Part contributive du Luxembourg aux frais de fonctionnement du CSEM (Centre Sismologique Euro-Méditerranéen). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
35.060	03.50	Frais résultant d'assistance au et du Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux et du mécanisme de protection civile de l'Union. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
41.001	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours. (Crédit non limitatif).....	21.044	22.763	23.002	25.032	24.615
41.002	03.50	Dotation de l'Etat au profit de l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours pour couvrir les dépenses exclusivement à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	—	3.900	3.069	3.120	3.171
41.003	03.50	Réaffectation à l'établissement public "Corps grand-ducal d'incendie et de secours" du produit de l'impôt spécial à charge des assureurs. (Crédit non limitatif).....	—	5.000	5.000	5.000	5.000

09.5 — Incendie et Secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.004	01.10	Réaffectation à l'établissement public Corps grand-ducal d'incendie et de secours du produit de la hausse de la TVA opérée en 2015. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	42.634	45.184	48.169	51.162
43.000	03.40	Subventions engagées pour équipements courants au titre du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	300	—	—	—
Total de la section 09.5			21.855	75.734	77.292	82.358	84.986
Total du département 09			837.805	1.351.524	1.466.815	1.567.995	1.686.107

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
10 et 11 — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE							
Section 10.0 — Dépenses générales							
11.005	04.00	Rémunération du personnel.....	—	23.635	24.460	25.162	25.882
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135	110	113	114	116
12.000	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	120	122	—	—	—
12.001	Divers codes	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	102	93	95	97	98
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31	66	68	69	70
12.012	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	153	156	158
12.020	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	8	16	16	16	16
12.090	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	1.900	1.936	1.972	2.006
12.110	04.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	110	112	114	116
12.121	04.00	Bureau de coordination des politiques éducatives: frais d'experts et d'études	20	5	5	5	5
12.130	04.00	Frais de publication d'ouvrages édités par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse: frais d'impression; frais pour droits d'auteur; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	601	650	662	674	686
12.140	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	617	678	691	704	716

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.260	04.00	Directions de région de l'enseignement fondamental: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.270	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.072	15.966	16.331	16.604	16.880
12.301	04.00	Administration générale: dépenses de fonctionnement	23	30	31	31	32
12.302	Divers codes	Maison de l'Orienteation: dépenses de fonctionnement.....	126	130	132	135	137
12.303	04.01	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	91	92	93	95	97
12.304	04.00	Observatoire national de la qualité scolaire: dépenses de fonctionnement	30	1.000	1.100	1.200	1.221
12.305	Divers codes	Mise en place de l'accueil virtuel de la Maison de l'Orienteation: part nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.306	04..00	Commissaire à la langue luxembourgeoise: dépenses de fonctionnement	—	25	25	26	26
12.307	04..00	Centre pour le luxembourgeois:dépenses de fonctionnement	—	45	46	47	48
12.315	04.00 02.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	121	189	193	196	200
32.020	04.00	Congé de représentation des parents: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.195	3.964	4.040	4.113	4.186
33.001	04.00	Participation financière de l'État à l'organisme ayant pour objet l'éducation politique et l'éducation à la citoyenneté. (Crédit non limitatif).....	400	975	994	1.012	1.030
33.002	04.33 04.34	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général aux services téléinformatiques.....	700	725	750	750	750

10.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.003	06.32	Promotion des sciences et des technologies auprès des jeunes	2.200	3.175	3.236	3.295	3.353
33.004	04.00	Participation financière de l'État à la Fondation UP, Advancing Education in Luxembourg - dotation initiale de l'Etat.....	500	—	—	—	—
33.012	04.00	Subside à la Fédération des Industriels Luxembourgeois (FEDIL) pour la réalisation de la campagne "Hello Future" ..	177	89	89	89	—
33.013	04.00 04.34	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides.....	148	151	153	156	159
33.014	04.10	Participation aux frais de fonctionnement de la FAPEL	57	80	82	83	85
33.015	04.13	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEL	203	206	210	214	218
33.016	04.12	Participation aux frais de fonctionnement de la LASEP	321	327	333	339	345
33.017	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'asbl ANEFORÉ chargée de la gestion du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie.....	200	200	341	346	372
35.011	04.20	Participation financière de l'Etat à la création de classes supplémentaires aux Ecoles européennes de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.067	1.267	1.467	1.667	1.867
35.060	04.20	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	81	58	59	60	61
41.000	04.00	Subside à la Chambre de Commerce pour la promotion de la "Luxembourg School of Commerce"	50	—	—	—	—
41.010	04.33 04.34	Dotation au Centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire classique et secondaire général	353	370	383	394	405
41.052	04.34	Services de l'Etat à gestion séparée: frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.120	7.932	8.084	8.231	8.376
44.000	04.52	"Lëtzebuenger Aktiounskrees Psychomotorik" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement.....	1.295	—	—	—	—
Total de la section 10.0.....			26.423	64.530	66.483	68.165	69.718
Section 10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation							
11.000	04.10	Traitements des fonctionnaires	2.595	—	—	—	—

10.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	—	5.015	5.190	5.339	5.492
11.010	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.661	—	—	—	—
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de gestion informatique de l'éducation. (Crédit non limitatif).....	6.308	7.809	7.134	7.264	7.392
Total de la section 10.1.....			10.564	12.824	12.324	12.603	12.884
Section 10.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
11.000	04.01	Traitements des fonctionnaires.....	635	—	—	—	—
11.005	04.01	Rémunération du personnel.....	—	7.966	8.244	8.481	8.723
11.010	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	2.364	—	—	—	—
11.020	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	179	—	—	—	—
11.130	04.01	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	646	809	828	842	856
12.130	04.01	Gratuité des livres scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14.500	13.297	13.551	13.798	14.042
41.050	04.01	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques.....	5.963	4.858	5.250	5.370	4.363
Total de la section 10.2.....			24.288	26.931	27.873	28.491	27.984
Section 10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires							
11.000	04.10	Traitements des fonctionnaires.....	1.322	—	—	—	—
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	—	2.954	3.057	3.145	3.235
11.010	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	752	—	—	—	—
11.020	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	81	—	—	—	—
11.030	04.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	*	—	—	—	—

10.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.040	04.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	9	9	9	9	9
12.000	04.10	Indemnités pour services de tiers	87	62	64	65	66
12.002	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général: indemnités pour services de tiers.....	31	27	28	28	29
12.010	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9	9	9	9	10
12.190	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers.....	7	7	7	8	8
12.191	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires et du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires	42	42	43	44	45
12.260	04.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	28	31	32	32	33
12.300	04.10	Frais divers en relation avec l'encadrement psycho-pédagogique des élèves	25	30	31	31	32
33.010	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves.....	15	—	—	—	—
34.061	04.32	Subventions aux ménages à faible revenu et subvention du maintien scolaire. (Crédit non limitatif).....	5.500	7.096	7.258	7.380	7.502
41.010	04.10	Convention avec l'Université du Luxembourg dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation du test "SKIL". (Crédit sans distinction d'exercice).....	63	73	75	76	77
Total de la section 10.3.....			7.971	10.341	10.613	10.827	11.045
Section 10.4 — Commissariat à l'enseignement musical							
11.005	08.00	Rémunération du personnel.....	—	*	*	*	*
11.020	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.130	08.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.000	08.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	11

10.4 — Commissariat à l'enseignement musical

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.001	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers.....	8	8	8	8	8
12.010	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	1	1	1	1
12.080	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien.....	1	1	1	1	1
12.190	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	5	3	3	3	3
12.260	08.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	5	6	6	6	6
34.060	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet.....	20	20	20	20	20
34.090	08.00	Subventions diverses aux ménages, subsides au minerval de l'enseignement musical. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	185	190	190	190	190
35.060	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.000	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical.....	14.534	15.951	16.795	17.597	18.464
Total de la section 10.4.....			14.769	16.190	17.034	17.837	18.704
Section 10.5 — Etablissements privés d'enseignement							
44.000	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	92.486	103.278	105.640	107.400	109.182
Total de la section 10.5.....			92.486	103.278	105.640	107.400	109.182
Section 10.6 — Service des restaurants scolaires							
11.005	04.10	Rémunération du personnel.....	—	7.357	7.614	7.833	8.057
11.010	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	694	—	—	—	—
11.020	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.030	04.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	3.983	—	—	—	—

10.6 — Service des restaurants scolaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.040	04.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.060	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	109	93	95	97	98
11.130	04.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	7	7	7	7	7
41.050	04.10 02.00	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires.....	9.494	11.375	11.592	11.803	12.012
41.051	04.10	Dotation dans l'intérêt de Restopolis - Services pour l'exploitation et l'entretien de bâtiments du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	1.915	1.944	1.955	1.956	1.957
41.052	04.10	Dotation supplémentaire au Service des restaurants scolaires résultant d'aléas de fonctionnement non maîtrisables sur les sites existants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
Total de la section 10.6.....			16.202	20.776	21.263	21.695	22.130
Section 10.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques							
11.000	04.52	Traitements des fonctionnaires	26.355	—	—	—	—
11.005	04.52	Rémunération du personnel.....	—	57.228	59.226	60.925	62.668
11.010	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	23.471	—	—	—	—
11.020	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	04.52	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.736	—	—	—	—
11.040	04.52	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.060	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
11.100	04.50 04.52	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	15	15	15	15
11.130	04.52	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	42	16	16	16	16

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.150	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	112	79	81	82	84
12.000	04.52	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	17	2	2	2	2
12.010	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	10	10	10	10	11
12.012	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	50	50	50	50
12.190	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	195	199	202	206
12.252	04.52	Centre pour le développement des compétences relatives à la vue: frais d'exploitation courants	122	158	162	164	167
12.253	04.52	Centre pour le développement moteur et corporel: frais d'exploitation courants	80	101	103	105	106
12.256	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	102	—	—	—	—
12.257	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	43	—	—	—	—
12.258	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants.....	80	—	—	—	—
12.260	04.52	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	15	—	—	—	—
12.261	04.52	Centre régional de Differdange-Fousbann: frais d'exploitation courants	81	—	—	—	—
12.262	04.52	Centre pour le développement socio-émotionnel: frais d'exploitation courants	53	192	195	199	202
12.264	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants .	35	—	—	—	—
12.265	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	92	—	—	—	—
12.267	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	80	—	—	—	—
12.269	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants.....	25	—	—	—	—

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.270	04.52	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.096	—	—	—	—
12.271	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants	24	—	—	—	—
12.272	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants	41	—	—	—	—
12.273	04.52	Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme: frais d'exploitation courants	71	93	95	96	98
12.274	04.52	Centre pour le développement des apprentissages: frais d'exploitation courants	—	147	150	153	155
12.275	04.52	Centre pour le développement intellectuel: frais d'exploitation courants	—	785	800	814	829
12.276	04.52	Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces: frais d'exploitation courants	—	51	52	53	54
12.277	04.52	Commission nationale d'inclusion: frais d'exploitation courants	—	17	17	18	18
12.278	04.52	Agence de transition à la vie active: frais d'exploitation courants	—	30	31	31	32
12.280	04.52	Service de la scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18	33	34	34	35
33.000	06.34	Contribution au placement des enfants et jeunes à besoins spécifiques auprès d'institutions spécialisées au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	40	41	42	42
33.010	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés.....	2	2	2	2	2
34.010	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés.....	8	8	8	8	8
34.012	06.34	Contribution au placement d'enfants et d'adolescents orientés par des instances autres que la commission médico-psycho-pédagogique nationale vers des institutions étrangères. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.010	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée.....	17	17	17	18	18

10.7 — Scolarisation des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
35.011	06.34	Contribution au placement des enfants et jeunes à besoins spécifiques auprès de la communauté germanophone de Belgique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	770	1.012	1.031	1.050	1.069
35.020	06.34	Contribution au placement des enfants et jeunes à besoins spécifiques auprès d'institutions spécialisées privées à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	827	800	815	830	845
41.010	04.52	Convention avec l'Université du Luxembourg pour l'élaboration de tests	—	267	335	339	344
41.050	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre pour le développement des compétences langagières, auditives et communicatives	537	552	562	573	583
41.051	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre des compétences relatives à la vue.....	—	—	162	164	167
44.004	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée.....	60	57	58	59	60
44.007	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'asbl "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	1.249	1.257	1.301	1.339	1.377
44.008	04.52	"Lëtzebuenger Aktiounskrees Psychomotorik" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement.....	—	1.474	1.526	1.569	1.614
44.009	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" asbl: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	384	476	493	507	521
Total de la section 10.7.....			59.971	65.163	67.586	69.470	71.398
Section 10.8 — Service de la formation des adultes							
11.000	04.30	Traitements des fonctionnaires	351	—	—	—	—
11.005	04.30	Rémunération du personnel.....	—	5.933	6.140	6.317	6.497
11.010	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	4.093	—	—	—	—
11.020	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	04.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	*	—	—	—	—
11.040	04.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—

10.8 — Service de la formation des adultes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.060	04.53	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	27	27	35	35	36
11.130	04.33	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	613	627	637	648
33.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours d'intérêt général: conventions avec les associations organisatrices.....	60	61	62	63	64
33.001	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours en langues luxembourgeoise, allemande, française, en littératie et en compétences de base digitales: conventions avec les associations organisatrices. (Crédit non limitatif).....	775	850	866	882	898
33.002	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement de cours d'instruction de base et d'insertion: conventions avec les associations organisatrices.....	203	330	336	342	348
33.003	04.53	Participation financière aux institutions socio-éducatives pour l'accompagnement sur le lieu de travail des apprenants-éducateurs en alternance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	134	136	139	141	144
41.050	04.53	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service de la formation des adultes. (Crédit non limitatif).....	*	153	156	159	161
43.000	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours d'intérêt général: conventions avec les communes organisatrices.....	60	61	62	63	64
43.001	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours en langues luxembourgeoise, allemande, française, en littératie et en compétences de base digitales: conventions avec les communes organisatrices. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	225	500	265	270	275
Total de la section 10.8.....			6.528	8.664	8.688	8.910	9.136
Section 10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental							
11.000	04.20	Traitements des fonctionnaires	7.075	—	—	—	—
11.005	04.20	Rémunération du personnel.....	—	25.157	26.035	26.782	27.548
11.010	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	639	—	—	—	—

10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.020	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	17	—	—	—	—
11.131	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	77	78	80	81
11.132	04.20	Réunions du collège des directeurs de région: indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170	1.348	1.379	1.402	1.425
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif).....	149	110	110	110	110
12.190	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	12	12	12	12	13
12.260	04.20	Direction de région de Luxembourg: frais d'exploitation courants	30	23	23	23	24
12.261	04.20	Direction de région de Mamer: frais d'exploitation courants.	27	20	20	21	21
12.262	04.20	Direction de région de Pétange: frais d'exploitation courants	27	20	20	21	21
12.263	04.20	Direction de région de Differdange: frais d'exploitation courants	27	20	20	21	21
12.264	04.20	Direction de région de Sanem: frais d'exploitation courants	27	20	20	21	21
12.265	04.20	Direction de région d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	29	20	20	21	21
12.266	04.20	Direction de région de Dudelange: frais d'exploitation courants	27	20	20	21	21
12.267	04.20	Direction de région de Bettembourg: frais d'exploitation courants	27	20	20	21	21
12.268	04.20	Direction de région de Remich: frais d'exploitation courants	27	20	20	21	21
12.269	04.20	Direction de région de Grevenmacher: frais d'exploitation courants	27	20	20	21	21
12.270	04.20	Direction de région d'Echternach: frais d'exploitation courants	27	20	20	21	21
12.271	04.20	Direction de région de Mersch: frais d'exploitation courants	27	20	20	21	21

10.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.272	04.20	Direction de région de Redange: frais d'exploitation courants	27	20	20	21	21
12.273	04.20	Direction de région de Diekirch: frais d'exploitation courants	29	22	22	22	23
12.274	04.20	Direction de région de Wiltz: frais d'exploitation courants	27	20	20	21	21
12.275	04.20	Collège des directeurs de région: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
Total de la section 10.9.....			8.550	27.011	27.928	28.705	29.501
Section 11.0 — Enseignement fondamental							
11.000	04.20	Traitements des fonctionnaires	494.226	—	—	—	—
11.005	04.20	Rémunération de personnel.....	—	621.421	647.249	665.825	684.867
11.010	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	74.022	—	—	—	—
11.020	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	9.239	—	—	—	—
11.030	04.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	*	—	—	—	—
11.040	04.20	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.130	04.20	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135	227	232	236	240
11.132	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
11.133	04.20	Surplus de travail dans le cadre de la tâche d'enseignement et des activités connexes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.458	5.442	5.567	5.660	5.754
12.000	04.20	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	15	15	15	15	15
12.001	08.50	Enseignement religieux: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.126	—	—	—	—

11.0 — Enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.002	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
12.010	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	55	35	35	35	35
12.120	04.20	Frais d'experts et d'études	28	—	—	28	—
12.270	04.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.303	04.20	Promotion de la lecture: frais divers.....	4	4	4	5	5
12.304	04.20	Election des délégués du personnel enseignant à la commission scolaire nationale: dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	—	11	—	—	—
12.305	04.20 02.00	Classes spécialisées de l'Etat: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	310	316	322	328
32.020	04.20	Commission scolaire nationale: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.001	04.00	Participation de l'État aux frais du centre de documentation et d'animation interculturelles-iki (C.D.A.I.C.)	9	9	9	9	9
33.003	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage.....	52	52	52	52	52
33.004	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association MUSEP asbl.....	5	5	5	5	5
33.005	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école"	3	3	3	3	3
41.050	04.20	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement de l'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (Crédit non limitatif).....	196	235	239	244	248
41.051	04.20	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement de l'enseignement fondamental à l'Ecole internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette	284	—	—	—	—
41.052	04.20	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement de l'enseignement primaire à l'Ecole internationale Michel Lucius	277	—	—	—	—

11.0 — Enseignement fondamental

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.053	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'enseignement primaire international et européen aux établissements d'enseignement public.....	333	641	653	665	677
43.000	04.20 02.00	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.277	1.818	1.881	1.935	1.991
43.001	04.20	Remboursement aux communes des frais d'entretien des locaux occupés par les classes spécialisées de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.002	04.20	Participation aux frais liés à la prestation des cours de natation par des instructeurs de natation dans le cadre de l'enseignement fondamental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	450	459	467	475
43.008	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	195	403	411	418	426
Total de la section 11.0.....			587.447	631.081	657.130	675.924	695.129
Section 11.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général							
11.000	04.33 04.34	Traitements des fonctionnaires	449.157	—	—	—	—
11.005	04.33	Rémunération du personnel.....	—	639.246	665.695	684.800	704.386
11.010	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	105.854	—	—	—	—
11.020	04.33 04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4.684	—	—	—	—
11.030	04.33 04.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	22.206	—	—	—	—
11.040	04.33 04.34	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	348	—	—	—	—
11.100	04.33 04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67	70	70	70	70
11.130	04.33 04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.100	2.135	2.184	2.220	2.257
11.132	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23.000	24.437	24.997	25.414	25.836

11.1 — Enseignement second. class. et enseign. second. gén.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.150	04.33 04.34	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	04.33 04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650	820	839	853	867
12.010	04.33 04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	130	130	130	130	130
12.190	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	5	6	6	6	6
12.300	04.33 04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	17	17	18	18
24.000	04.33 04.34	Location de terrains. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17	18	18	18	18
32.010	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire général en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.735	1.735	1.768	1.800	1.832
33.000	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: subside de l'Etat aux frais de secrétariat	30	30	31	31	32
35.010	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	459	491	501	510	519
41.085	04.33 04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général	19.135	20.598	20.991	21.373	21.752
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
41.510	04.44	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique.....	1.157	—	—	—	—
		Total de la section 11.1	630.743	689.733	717.246	737.244	757.723
		Section 11.2 — Institut national des langues					
11.000	04.34	Traitements des fonctionnaires	4.774	—	—	—	—

11.2 — Institut national des langues

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.005	04.34	Rémunération du personnel.....	—	14.297	14.796	15.220	15.656
11.010	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	6.593	—	—	—	—
11.020	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	151	—	—	—	—
11.030	04.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	443	—	—	—	—
11.040	04.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	04.53	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	04.53	Indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	57	58	60	61	62
Total de la section 11.2.....			12.019	14.356	14.856	15.282	15.718
Section 11.3 — Service de la formation professionnelle							
11.000	04.34	Traitements des fonctionnaires.....	3.942	—	—	—	—
11.005	04.34	Rémunération du personnel.....	—	15.393	15.930	16.387	16.856
11.010	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	8.809	—	—	—	—
11.020	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	134	—	—	—	—
11.030	04.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	563	—	—	—	—
11.040	04.34	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.060	04.34	Indemnités pour élèves apprentis dans le cadre de la formation professionnelle de base et indemnités pour apprentis dans le cadre de la formation professionnelle initiale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	350	400	409	416	423
11.100	04.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600	600	614	624	634
11.150	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	398	300	307	312	317

11.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.000	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650	650	665	676	687
12.001	04.34	Prise en charge des frais pour formations prestées par des tiers dans le cadre du programme officiel de la formation professionnelle et indemnités pour formateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	500	510	519	528
12.305	04.34	Mise en oeuvre de la réforme de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	204	208	211
31.020	04.32	Participation aux frais de formation des apprenants dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	85	87	88	90
32.010	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55.000	55.000	55.000	55.000	45.000
32.011	04.32	Aide particulière aux entreprises pour l'accueil d'élèves de la formation professionnelle en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	730	750	764	778	792
32.020	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.550	9.000	9.206	9.360	9.515
32.021	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.300	2.650	2.711	2.756	2.802
33.001	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et à la formation dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.005	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation	81	84	86	89	91
34.051	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	955	900	921	936	952
34.052	04.34	Primes d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.027	4.700	4.808	4.888	4.969

11.3 — Service de la formation professionnelle

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.001	04.34	Participation aux frais d'organisation de la formation professionnelle et des cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la Chambre des métiers	1.056	1.075	1.096	1.115	1.135
41.002	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.363	1.363	1.523	1.525	1.528
41.004	04.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat de LUXSKILLS générés dans le chef de la Chambre des métiers	61	69	71	73	75
41.005	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers dans le cadre du brevet de maîtrise	52	53	54	55	56
41.006	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la restructuration et la réforme du brevet de maîtrise	498	550	561	571	581
41.010	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	2.078	2.141	2.199	2.274	2.314
41.050	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service de la formation professionnelle. (Crédit non limitatif)	2.790	2.240	2.283	2.324	2.365
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
41.506	04.34	Participation aux frais encourus par la Chambre des métiers pour la restructuration et la réforme du brevet de maîtrise	281	—	—	—	—
		Total de la section 11.3	96.818	98.702	100.006	100.974	91.922
		Section 11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales					
10.000	06.36	Dotation au profit de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	276	279	288	297	305
12.124	06.36	Frais de formation et d'information dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	266	300	—	—	—
12.250	06.36	Mise en place de l'observatoire de l'enfance et de la jeunesse	—	125	127	130	132

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.300	06.32	Promotion et soutien du bien-être des enfants et des jeunes: Droits de l'enfant, intégration sociale, développement personnel; dépenses diverses	49	40	41	42	42
12.310	06.36	Développement de la qualité et de la conception pédagogique dans les services d'accueil socio-éducatif de jour pour enfants et pour la petite enfance.....	170	170	173	176	180
31.040	06.36	Participation de l'Etat aux services d'éducation et d'accueil de type commercial dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	156.665	162.932	167.820	172.855	178.040
31.041	06.36	Participation de l'Etat aux frais de formations continues organisées par des organismes de formation agréés et conventionnés, gérés par des entreprises commerciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	333	341	364	388
33.000	06.36 02.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services pour enfants et jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.111	17.261	17.590	17.910	18.227
33.001	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.049	1.147	1.187	1.221	1.256
33.003	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11.479	13.719	14.193	14.595	15.007
33.004	06.36	Droits de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans l'intérêt de la promotion des droits de l'enfant	48	113	115	118	120
33.005	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
33.008	06.36	Participation de l'Etat à des frais liés aux enfants et jeunes accueillis dans des structures de l'aide à l'enfance et à la famille. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.169	3.337	3.401	3.463	3.413
33.014	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnées.....	3	—	—	—	—
33.023	06.32	Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	82	84	85	87
33.026	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes.....	107	107	107	107	107

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.032	06.32	Participation de l'Etat aux frais de projets innovateurs dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	102	104	106
33.034	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'un accompagnement renforcé des enfants à besoins spécifiques placés dans les internats socio-familiaux conventionnés pour jeunes.....	135	180	183	186	190
33.037	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un accompagnement aux structures en place dans le secteur de l'éducation non-formelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.708	6.804	7.038	7.237	7.440
33.038	06.32	Participation de l'Etat aux frais de services conventionnés concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125.939	147.278	152.268	156.485	160.806
33.040	06.32	Subventions extraordinaires aux organismes gestionnaires de mesures d'aide à l'enfance et à la famille (Article 17 de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.041	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de conventions. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11.085	12.829	13.262	13.628	14.002
33.042	06.32	Participation aux frais de loyer des organismes intervenant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.043	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par voie de convention: foyers d'accueil de type "mère SOS". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.616	2.793	2.889	2.971	3.055
33.044	06.32	Participation de l'Etat aux frais de la mise en place des centres de prise en charge socio-éducative intense. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10.422	12.439	14.375	14.614
34.090	06.32	Participation de l'Etat aux assistants parentaux dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.272	17.012	17.522	18.048	18.589
41.000	06.32	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans le domaine de la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice).....	515	—	—	—	—
41.011	06.32	Renforcement des capacités du secteur de la jeunesse dans le domaine de la transition des jeunes vers le marché de l'emploi: collaboration avec les instituts de recherche dans le cadre de projets européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	130	132	135	137

11.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.012	06.32	Accords de coopération avec des instituts de recherche dans le domaine de la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	580	591	602	612
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes.....	200	496	513	527	541
43.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	78.563	85.528	88.478	90.982	93.548
43.020	06.13	Frais de l'opérateur dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	924	924	924	924	924
Total de la section 11.4.....			428.451	485.020	501.809	517.565	531.869
Section 11.5 — Maisons d'enfants de l'Etat							
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires.....	4.481	—	—	—	—
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	—	8.785	9.091	9.352	9.620
11.010	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	2.933	—	—	—	—
11.020	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	15	—	—	—	—
11.030	06.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	504	—	—	—	—
11.040	06.32	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	53	50	51	52	53
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	97	97	99	101	103
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	20	20	21	21
12.150	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	50	51	52	53
12.250	06.32	Frais d'exploitation; dépenses diverses	510	545	550	560	570
12.251	06.32	Service National "Treff-Punkt": frais d'exploitation, dépenses diverses.....	274	279	284	289	294

11.5 — Maisons d'enfants de l'Etat			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.254	06.32	Frais relatifs à des interventions auprès d'enfants et de leurs familles, à des consultations, à des interventions d'experts, à la formation continue à des projets innovateurs, à la collaboration avec les professionnels et services de santé mentale, à des colloques, séminaires, dépenses diverses	25	40	43	44	44
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	230	234	239	243
34.010	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat.....	11	14	14	15	15
Total de la section 11.5.....			9.282	10.110	10.440	10.725	11.017
Section 11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat							
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires	2.989	—	—	—	—
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	—	13.951	14.438	14.852	15.277
11.010	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	5.382	—	—	—	—
11.020	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3	—	—	—	—
11.030	06.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	772	—	—	—	—
11.040	06.32	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	06.32	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12	13	13	13	13
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	20	17	17	18	18
11.131	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.000	06.32	Indemnités pour services de tiers	15	88	90	92	94
12.001	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'encouragement	20	15	15	16	16
12.002	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	43	—	—	—	—
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	6	14	14	15	15

11.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	132	123	123	123	123
12.151	06.32	Frais d'hospitalisation, frais de traitements médicaux et frais pharmaceutiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	132	140	143	145	148
12.210	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	147	245	250	254	259
12.252	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie et en faveur du bien-être des jeunes du centre socio-éducatif et frais divers.....	16	16	16	17	17
12.254	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: frais d'exploitation et frais divers	375	540	550	560	570
12.260	06.32	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	19	19	19	19	20
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	430	440	448	457	465
12.300	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif).....	90	102	104	106	108
12.302	06.32	Unité de sécurité: frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	—	—	—	—
12.310	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs; taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
34.090	06.32	Transport des élèves des centres socio-éducatifs de Dreiborn et de Schrassig. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	992	900	917	934	950
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.630	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	—	—	—	—
		Total de la section 11.6.....	11.785	16.628	17.164	17.625	18.096

11.7 — Office national de l'enfance			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 11.7 — Office national de l'enfance							
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires	986	—	—	—	—
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	—	5.059	5.235	5.386	5.540
11.010	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	3.448	—	—	—	—
11.020	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	—	—	—	—
12.010	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62	76	77	79	80
12.012	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	49	37	37	38	39
12.110	06.32	ONE: frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	06.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	10	10	10	11
12.150	06.32	ONE: frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Office National de l'Enfance. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.250	06.32	Frais d'exploitation courants	54	55	56	57	58
12.251	06.32	Frais d'exploitation courants des guichets régionaux ONE ..	74	45	45	46	47
12.270	06.32	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29	38	38	38	38
33.001	02.00	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers et horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1, 8 et 9 pour des mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	4.959	5.054	5.146	5.237
33.005	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits journaliers définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 1,2,3 et 6. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	46.284	65.136	67.299	69.119	70.982
33.008	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 7,10,11,12,13 et 14. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.010	4.439	4.593	4.723	4.857

11.7 — Office national de l'enfance

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.009	06.32	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance par des forfaits horaires définis par l'article 15 de la loi du 16 décembre 2008 aux points 8 et 9. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.498	25.002	25.859	26.586	27.331
34.011	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'indemnisation des familles d'accueil par des forfaits journaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.600	6.600	6.830	7.026	7.227
34.012	06.32	Contribution aux mesures d'accueil à l'étranger de mineurs ou de jeunes adultes en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.674	10.800	11.006	11.207	11.405
Total de la section 11.7			91.773	122.255	126.142	129.461	132.851
Section 11.8 — Service national de la jeunesse							
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires	2.423	—	—	—	—
11.005	06.32	Rémunération du personnel.....	—	12.896	13.346	13.729	14.122
11.010	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	6.728	—	—	—	—
11.020	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	49	—	—	—	—
11.030	06.32	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	692	—	—	—	—
11.040	06.32	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.130	06.32	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	11	11	11	11
12.300	06.32	Mesures dans le cadre de la mise en oeuvre de la Garantie pour la jeunesse. (Crédit sans distinction d'exercice).....	401	408	415	423	430
33.000	06.32	Participation au financement d'une Agence "Au Pair". (Crédit non limitatif).....	—	—	*	*	*
33.001	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ferme pédagogique à Marienthal	87	—	—	—	—
33.010	06.32	Participation aux frais des projets "assurance qualité" et des projets "Go". (Crédit sans distinction d'exercice).....	140	143	145	148	150
33.022	06.32	Participation aux frais de fonctionnement des services volontaires de jeunes: soutien aux organismes intermédiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	155	—	—	—	—

11.8 — Service national de la jeunesse					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
34.010	06.32	Frais de fonctionnement des services volontaires de jeunes: allocations aux bénéficiaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.350	—	—	—	—
34.012	06.32	Soutien aux bénévoles: remboursement de frais de formation	12	13	13	13	13
34.061	06.32	Congé-jeunesse: remboursement aux employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	335	350	358	364	370
41.050	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service National de la Jeunesse.....	6.600	6.915	6.996	7.123	7.249
41.051	06.32	Dotation au Service National de la Jeunesse dans l'intérêt de la mise en œuvre du service volontaire. (Crédit non limitatif).....	—	2.550	2.599	2.646	2.693
Total de la section 11.8.....			19.982	23.284	23.883	24.457	25.039
Section 11.9 — Institut de formation de l'Education nationale							
11.000	04.01	Traitements des fonctionnaires	757	—	—	—	—
11.005	04.01	Rémunération du personnel.....	—	3.811	3.944	4.058	4.174
11.010	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.346	—	—	—	—
11.020	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	65	—	—	—	—
11.030	04.01	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	8	—	—	—	—
11.130	04.01	Formation continue: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	685	271	277	282	286
11.131	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.400	1.864	1.907	1.939	1.971
11.132	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	79	81	82	83
11.133	04.01	Formation continue des centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1	1	1	1

11.9 — IFEN		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.190	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.815	2.030	2.069	2.106	2.144
12.191	04.01	Stages pédagogiques des enseignants et du personnel socio-éducatif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	544	609	621	632	643
12.192	04.01	Projets prioritaires de la politique éducative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	436	337	343	350	356
12.193	04.01	Formation continue des centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	319	326	332	337
12.194	04.01	Évaluation de l'IFEN et de ses programmes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	*	*	*
12.260	04.01	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	52	75	76	78	79
12.300	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes.....	45	80	82	83	84
Total de la section 11.9.....			7.282	9.476	9.727	9.941	10.158
Total du département 10 et 11			2.163.335	2.456.352	2.543.834	2.613.300	2.671.204

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION							
Section 12.0 — Dépenses générales							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	—	8.580	8.880	9.134	9.396
11.131	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	7	7	7	7
11.300	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	142	146	151	155	160
12.001	06.36	Indemnités pour services de tiers	5	7	7	7	7
12.010	06.36	Frais de route et de séjour	8	8	8	9	9
12.012	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	42	42	42	42
12.020	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	7	7	8	8
12.123	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	115	225	220	128	45
12.190	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	1	1	1	1	1
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	40	40	40
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	447	140	160	175	190
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	31	33	34	35

12.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	202	528	904	974	259
		Total de la section 12.0.....	1.037	9.756	10.459	10.712	10.196
Section 12.1 — Famille							
12.121	06.20	Frais d'experts et d'études; assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.122	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.140	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	60	89	100	100	100
12.251	13.90	Frais de fonctionnement de centres d'hébergement d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	300	450	450	450
12.306	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers.....	22	23	23	24	24
12.311	06.36	Prise en charge par l'Etat des frais de production des signes distinctifs identifiant les chiens d'assistance instaurés par la législation relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance.....	2	2	2	2	2
12.312	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	3	3	3	3	3
12.313	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à la mise à disposition d'interprètes en langue des signes afin d'assister les personnes sourdes dans leur relations avec les administrations relevant de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	12	18	18	18	18
12.321	06.20	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

12.1 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.331	06.33	Institut de Gérontologie - Lëtzebuerger Senioren-Academie: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses.....	80	88	88	88	88
12.332	06.33	Plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
12.333	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses.....	12	12	12	12	12
12.334	13.90	Mise en oeuvre d'actions dans le domaine du Plan cadre national "Gesond lessen, Méi Bewegen"; dépenses diverses.....	—	5	15	15	20
12.335	13.90	Elaboration et travaux de mise en oeuvre du plan national gérontologique, du plan national « Soins palliatifs – fin de vie » et de la stratégie « Active ageing ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	150	150	150	150
12.350	06.20	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante; frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	6	6	6	6
32.020	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets en faveur des seniors.....	20	*	20	*	20
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales.....	5.940	6.630	7.259	7.986	8.626
33.001	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public.....	266	383	399	423	436
33.002	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.900	5.500	6.200	6.200	6.200
33.003	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.115	1.115	1.130	1.145	1.160

12.1 — Famille		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.005	06.30	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	06.33 06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes ou des personnes oeuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique	60	60	60	60	60
33.031	06.34	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées.....	62.703	74.777	81.710	88.327	94.959
33.032	06.34	Participation à la prise en charge de situations médico-sociales atypiques dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap en détresse psycho-sociale. (Crédit non limitatif).....	100	100	100	100	100
33.033	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre d'Orientation Socio-Professionnelle pour le projet COSP-HR	—	753	753	753	753
33.040	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes, de centres médico-sociaux, d'initiatives de travail social communautaire, aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement et aux frais d'études, de mise en place et de fonctionnement de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	19.679	22.890	24.704	26.836	29.320
33.041	06.20	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	606	126	105	108	110
33.050	06.33	Participation de l'Etat aux frais du projet "Nuetswaach". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	280	280	280	280	280
33.051	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	7.907	9.473	10.165	10.816	11.496
33.052	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers âgés et/ou dépendants dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.213	2.213	2.213	2.213	2.213
33.054	06.33	Subsides à des organismes privés développant des projets contribuant à la citoyenneté et/ou intervenant au niveau de l'entraide	171	171	171	171	171

12.1 — Famille		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.055	06.33	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du plan d'action "maladies démentielles". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	23	15	15	15	15
33.056	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	150	150	150	150
33.057	06.33	Participation de l'Etat aux frais liés à l'organisation de formations professionnelles continues en psycho-gériatrie et en soins palliatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	275	275	275
33.058	13.90	Participation de l'Etat à la mise en oeuvre du Plan cadre national "Gesond lessen, Méi Bewegen"	—	5	25	25	30
34.010	06.20	Secours divers; subventions diverses; rapatriements; cotisations de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	60	80	80	80
34.012	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	50	50
34.013	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	150	150	150	150
34.014	06.20	Prestations sociales; hébergement des sans-abri; frais de retour au pays d'origine. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	305	255	50	50	50
34.090	06.32	Prise en charge par l'Etat des frais liés à l'aide humaine nécessaire à la compensation du handicap de personnes atteintes d'un handicap sensoriel dans le cadre de formations professionnelles continues et de situations d'examens de promotion légaux ou réglementaires. (Crédit non limitatif)	5	7	7	7	7
43.002	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services communaux conventionnés pour adultes et aux frais de la mise en oeuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement	1.009	1.184	1.354	1.395	1.437
43.003	06.33	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Senior"	*	20	*	20	*
43.020	06.20	Frais de l'opérateur pour le logiciel informatique des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	385	327	316	316	316

12.1 — Famille		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
43.040	06.20	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.260	10.967	11.275	11.567	11.860
43.041	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	536	444	459	473	487
Total de la section 12.1			119.645	139.035	150.375	160.893	171.717
Section 12.2 — Intégration							
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	7	7	7	7	7
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	35	36	37	38
12.300	06.36	Mesures en faveur de l'intégration: plan national d'intégration; contrat d'accueil et d'intégration (CAI); parcours d'intégration accompagné (PIA). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	505	2.553	2.808	3.089	3.398
12.310	13.90	Frais de formation	—	8	8	6	6
12.350	06.36	Conseil national pour étrangers: frais de fonctionnement	15	15	20	25	30
33.000	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations oeuvrant dans le domaine de l'intégration. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.995	2.269	2.568	2.865	3.175
33.001	13.90	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination ainsi que dans le cadre du Fonds social européen et du Fonds "Asile, Migration et Intégration". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	50	50
33.010	13.90	Subsides à des projets dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations	—	130	130	130	130
41.010	13.90	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	—	50	50	50	50

12.2 — Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
43.000	06.36	Subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional, initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration et de l'accueil des étrangers	250	250	250	250	250
		Total de la section 12.2.....	2.774	5.318	5.879	6.511	7.135
Section 12.3 — Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration							
11.000	06.36	Traitements des fonctionnaires	1.907	—	—	—	—
11.010	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	5.478	—	—	—	—
11.020	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.184	—	—	—	—
11.030	06.36	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	693	—	—	—	—
11.040	06.36	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
		Total de la section 12.3.....	9.262	—	—	—	—
Section 12.4 — Fonds national de solidarité							
11.000	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics.....	3.728	—	—	—	—
11.005	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: rémunération du personnel	—	7.040	7.499	7.881	8.532
11.010	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	1.556	—	—	—	—
11.020	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	13	—	—	—	—
12.110	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	191	166	166	166	166
12.250	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants. (Crédit non limitatif).....	500	500	505	509	513
12.270	06.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	240	195	197	199

12.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.300	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	70	70	70	70
12.310	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.030	1.050	1.070	1.100	1.130
34.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	177.799	186.552	190.525	192.284	196.197
34.011	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	176	151	133	117	104
34.013	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les dépenses résultant de la loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires. (Crédit non limitatif).....	1.146	701	607	506	411
34.014	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.084	36.666	36.963	37.563	38.173
34.015	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psycho-gériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.477	6.870	7.059	7.200	7.347
34.016	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes gravement handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	47.290	47.407	48.981	50.296	51.641

12.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
42.010	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54.173	53.493	52.848	51.903	51.002
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.770	06.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	23	—	—	—	—
		Total de la section 12.4.....	332.247	340.906	346.621	349.793	355.484
		Section 12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants					
11.000	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics.....	6.518	—	—	—	—
11.005	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: rémunération du personnel.....	—	12.105	12.379	12.585	12.793
11.010	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent.....	4.439	—	—	—	—
11.020	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	371	—	—	—	—
12.070	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques.....	327	256	225	225	225
12.110	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif).....	170	160	160	160	160
12.250	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants.....	900	960	750	750	750
12.270	06.13	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.793	1.850	1.870	1.890	1.910
12.310	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500	3.700	3.750	3.800	3.850
41.010	06.13	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	30	—	—	—	—

12.5 — Caisse pour l'avenir des enfants

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
42.001	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales; allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.933	12.260	12.275	12.293	12.313
42.002	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
42.004	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.937	31.770	32.200	32.600	32.929
42.005	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.393	1.000	*	*	*
42.006	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
42.008	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	165.000	236.573	242.014	250.559	255.000
42.010	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	888.276	900.888	909.822	918.192	926.412
42.011	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
Total de la section 12.5.....			1.122.588	1.201.522	1.215.446	1.233.054	1.246.342
Section 12.7 — Office national d'inclusion sociale							
11.000	06.20	Traitements des fonctionnaires	909	—	—	—	—
11.005	06.20	Rémunération du personnel.....	—	1.245	1.289	1.326	1.364
11.010	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	676	—	—	—	—
11.020	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	06.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	21	—	—	—	—
11.040	06.20	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—

12.7 — Office national d'inclusion sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.010	06.20	Frais de route et de séjour	2	5	4	4	4
12.110	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
12.120	06.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	5	5	5	5	5
12.150	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	17	17	17	17
12.200	06.30	Frais d'assurance couvrant les dommages corporels et/ou matériels éventuels causés par les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9	9	9	9	9
12.260	06.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	2	70	72	74	76
12.310	06.20	Frais de gestion des prestations allouées aux personnes participant aux mesures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	177	45	—	—	—
33.000	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	3.588	—	—	—	—
33.001	06.20	Participation aux frais d'encadrement des bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.292	6.626	11.251	15.875	15.875
34.090	06.20	Fourniture de vêtements de travail et de matériel de protection pour les bénéficiaires REVIS affectés à des mesures d'activation/de stabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53	53	100	150	150
43.040	06.20	Participation aux frais résultant de l'occupation d'agents régionaux d'inclusion sociale auprès des Offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.057	7.183	8.632	8.901	9.095
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.510	06.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
Total de la section 12.7			11.794	15.260	21.379	26.361	26.595

12.8 — Grande Région

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 12.8 — Grande Région							
12.012	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2	—	—	—	—
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	1	1	1	1	1
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	41	41	42
12.320	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	50	50	50	50	50
35.065	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	338	163	164	165	167
Total de la section 12.8.....			430	254	256	257	260
Total du département 12.....			1.599.775	1.712.049	1.750.413	1.787.580	1.817.729

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
13 — MINISTERE DES SPORTS							
Section 13.0 — Sports.- Dépenses générales							
11.000	08.30	Traitements des fonctionnaires	304	—	—	—	—
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	—	3.652	3.780	3.888	3.999
11.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	—	—	—	—
11.130	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	5	5	5	5	5
11.131	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	51	53	54	55	56
11.132	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	2	2	2	2
11.133	Divers codes	Sportlycée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	64	65	67	68	69
11.134	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.000	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers...	3	3	3	3	3
12.001	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	843	898	919	934	949
12.002	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.003	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services de tiers.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	7	7	7	7	7
12.012	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	35	69	35	61

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	9	9	10	10	10
12.120	08.30	Frais d'experts et d'études	8	146	146	146	146
12.160	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	193	193	197	200	204
12.191	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	3	3	3	3	3
12.200	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	126	144	105	105	105
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	28	30	31	31	32
12.270	08.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31	31	32	32	33
12.300	08.30	Trophée national et autres distinctions	11	13	11	11	11
12.302	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	36	36	37	37	38
12.304	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses.....	3	3	3	3	3
12.305	08.30	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	40	41	42	42
12.310	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	65	60	60	60	60
12.320	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers.....	3	2	2	2	2
12.330	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	3	3	3	3	3
12.340	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses.....	10	10	10	10	10
12.360	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	59	59	59	59

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.361	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses	30	30	30	30	30
12.362	08.30	Participation de l'Etat aux frais générés par la semaine européenne du sport. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26	36	36	36	36
12.363	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	100	70	70	80
12.364	08.30	Participation du Luxembourg aux 8es Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses	—	—	—	115	—
12.365	08.30	Mesures d'appui particulières pour le sportif d'élite: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	34	34	34	35	35
24.000	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24	25	25	25	25
32.020	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	430	438	446	458	480
33.000	08.30	Convention avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la participation de l'Etat aux frais de personnel de l'organe suprême du sport luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	451	514	532	547	557
33.001	08.30	Contribution financière au "Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)" dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Crédit non limitatif).....	395	816	837	857	876
33.002	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris par l'association sans but lucratif "Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science" (LIROMS).....	—	115	115	115	115
33.010	08.30	Subsides au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées.....	915	1.500	949	966	983
33.011	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides.....	70	70	70	70	70
33.013	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs nationaux des fédérations sportives agréées.....	3.049	3.703	3.788	3.852	3.915

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.016	08.30	Actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport...	25	25	25	25	25
33.017	08.30	Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses	193	200	200	200	200
33.018	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	279	284	290	295	300
33.020	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite: dépenses diverses.....	1.015	1.135	1.135	1.135	1.135
33.021	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées.....	657	669	682	694	707
33.023	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	190	197	200	204	208
33.024	08.30	Subvention d'intérêts au profit de la Confédération européenne de volleyball	49	49	49	49	49
33.028	08.30	Participation de l'Etat aux frais de l'encadrement sportif de qualité des enfants par les clubs sportifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800	2.200	2.400	2.600	2.700
33.029	08.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	49	49	30	30
33.030	08.30	Mesures en faveur d'une éducation motrice de base adaptée aux enfants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135	135	135	135	135
35.031	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	16	19	19	19	20
35.060	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	19	19	45	19
41.010	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	115	—	—	—	—
41.011	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	61	62	63	64

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.013	08.30	Participation aux frais d'exploitation du "High Performance Training and Recovery Centre (HPTRC)": convention avec le Centre national sportif et culturel. (Crédit non limitatif).....	200	150	150	150	150
41.050	08.30	Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la base nautique à Lultzhausen	90	102	102	102	102
41.051	Divers codes	Dotation dans l'intérêt du Sportlycée: participation du Ministère des Sports	87	87	89	90	92
41.052	Divers codes	Sportlycée: indemnisation des intervenants tiers. (Crédit non limitatif).....	269	255	261	265	270
41.053	08.30	Dotation à divers lycées d'enseignement secondaire classique et d'enseignement secondaire général dans l'intérêt de la réalisation du projet "Bewegte Schule"	—	20	20	20	20
43.000	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes et des syndicats intercommunaux.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	229	659	672	684	696
Total de la section 13.0			12.897	19.247	19.194	19.782	20.086
Section 13.1 — Institut national des sports							
11.000	08.30	Traitements des fonctionnaires	400	—	—	—	—
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	—	1.450	1.501	1.544	1.588
11.010	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	299	—	—	—	—
11.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	11	—	—	—	—
11.030	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	915	—	—	—	—
11.040	08.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	08.30	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.000	08.30	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.010	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	*	*	*	*
12.020	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	6

13.1 — Institut national des sports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.080	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159	285	290	296	301
12.210	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	119	121	123	126	128
12.260	08.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	5	5	5	5	5
12.300	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe); dépenses diverses.....	35	29	30	30	31
Total de la section 13.1.....			1.950	1.897	1.956	2.007	2.060
Section 13.2 — Centre national sportif et culturel							
11.000	08.30	Traitements des fonctionnaires.....	136	—	—	—	—
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	—	144	150	154	158
11.010	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	78	—	—	—	—
11.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.030	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	68	—	—	—	—
11.040	08.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
41.010	08.30	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Centre national sportif et culturel". (Crédit non limitatif).....	7.046	7.277	7.421	7.560	7.692
Total de la section 13.2.....			7.329	7.421	7.570	7.714	7.851
Section 13.3 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports							
11.000	08.30	Traitements des fonctionnaires.....	407	—	—	—	—
11.005	08.30	Rémunération du personnel.....	—	465	482	495	510
11.010	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	*	—	—	—	—
11.020	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	5	—	—	—	—
11.030	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	*	—	—	—	—

13.3 — Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.040	08.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.130	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	88	105	107	109	111
12.000	08.30	Indemnités pour services de tiers.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	240	245	250	254
41.050	08.30	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports.....	140	100	102	104	106
Total de la section 13.3.....			640	910	936	958	980
Total du département 13.....			22.816	29.475	29.656	30.461	30.976

14.0 — Ministère de la Santé			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
14 — MINISTERE DE LA SANTE							
Section 14.0 — Ministère de la Santé							
11.005	05.00	Rémunération du personnel.....	—	4.818	4.986	5.129	5.276
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	67	84	85	86	87
12.000	05.00	Indemnités pour services de tiers	18	61	63	64	64
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	5	6	6	6	6
12.012	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	230	200	160	165
12.015	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.020	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	4	4	4
12.043	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	15	20	22	24	26
12.044	05.00	Comité National d'Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	140	111	113	117	119
12.045	05.00	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif).....	3	58	10	10	10
12.080	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	185	170	180	190	200
12.120	13.90	Frais d'experts et d'études	5	110	105	105	110
12.122	05.22	Mise en oeuvre de la réforme du système de soins de santé et planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	105	20	50	20	20
12.123	05.00	Frais d'experts chargés par l'Etat du contrôle général de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	550	650	550	500

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.126	05.00	Frais d'experts et d'études: projets et programmes dans le secteur conventionné. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	68	70	*	*
12.128	13.90	Communication et nouveaux médias	60	60	62	64	66
12.131	13.90	Programme National Santé : Elaboration.....	10	10	10	—	5
12.132	13.90	Financement des activités visant à accompagner la digitalisation du système de santé	—	500	520	550	575
12.150	13.90	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge à domicile dans le contexte de soins extrahospitaliers fournis au profit de personnes à besoins médicaux spécifiques exceptionnels. (Crédit non limitatif).....	100	100	104	106	110
12.151	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses.....	9	5	12	13	13
12.152	13.90	Indemnité pécuniaire au profit des pharmaciens en contrepartie d'une disponibilité pendant les plages de garde. (Crédit non limitatif).....	100	775	775	775	775
12.153	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à la CNS. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	50	50	50	50
12.190	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	5	6	7	7	8
12.191	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	40	40	40	40	40
12.250	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes et des médecins pédiatres: frais de fonctionnement et indemnités ; frais de rénovation des maisons médicales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.020	4.245	4.270	4.500	4.750
12.260	05.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	11	11	12	13	14
12.320	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses.....	16	16	16	16	16

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.321	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	40	40	45	47	50
12.345	05.00	Service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	45	47	50
12.346	13.90	Observatoire national de la Santé.....	—	75	102	105	107
31.012	05.23	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	95	103	107	112	117
31.031	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	5	5	5	5	5
31.032	05.22	Dépistage et counseling gratuits en matière de HIV: remboursement de frais non opposables à la CNS.....	38	38	40	42	44
31.050	05.20	Service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.120	780	797	811	824
31.051	13.90	Actions et projets dans le cadre de la stratégie nationale eSanté en collaboration avec le GIE Agence eSanté. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.975	2.168	2.509	2.510	2.283
31.052	04.50	Interventions de l'Etat au profit des médecins-généralistes lors de l'installation de cabinets de groupe. (Crédit non limitatif).....	500	250	300	400	400
33.001	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge.....	886	1.018	1.042	1.059	1.077
33.003	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement.....	83	88	89	89	90
33.004	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale et pharmaceutique continue.....	30	30	35	40	45
33.006	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue.	2	40	50	50	50
33.007	13.90	Participation aux frais du centre d'orientation socio-professionnelle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	484	753	769	783	796

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.008	13.90	Prise en charge d'un Centre national de référence pour la santé affective et sexuelle (CeSAS).....	—	487	510	771	785
33.009	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du Dos	150	375	387	400	412
33.011	05.00	Subsides à la société des sciences médicales et au conseil scientifique du domaine de la santé.....	5	5	15	10	10
33.014	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	9.036	10.848	11.456	12.089	12.876
33.015	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	13.917	16.586	17.534	18.442	19.575
33.016	05.10	Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	53	61	63	65	67
33.017	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	14.905	18.057	19.053	20.005	21.195
33.018	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	20	25	25	25	25
33.019	05.10	Subsides dans l'intérêt de la promotion de la santé, de l'action socio-thérapeutique, de la formation continue, de congrès et de publications scientifiques.....	116	116	116	116	116
33.020	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social ..	27	27	27	28	28
33.021	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale. (Crédit non limitatif).....	5.202	5.607	5.892	6.183	6.562
33.022	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	78	79	82	84	87
33.023	05.10	Participation aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information prévus par la loi du 15.11.1978	2.351	2.549	2.733	2.912	3.120
33.024	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	345	351	355	360	365
33.025	05.00	Douleurs chroniques: prise en charge des frais non opposables à la CNS. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	140	—	—	—

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.026	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.027	13.90	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Santé: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	247	*	*	*
34.011	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.050	2.100	2.140	2.180	2.218
34.030	13.90	Remboursement au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique des frais de prise en charge de patients étant des placés judiciaires au sens de l'article 71 du Code pénal et ne bénéficiant pas d'une couverture assurance maladie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	798	436	100	100	100
34.050	13.90	Participation aux frais directs et indirects liés à l'encadrement des médecins en voie de spécialisation de l'Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	36	*	50	216	234
34.060	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides.....	2	2	2	2	2
34.061	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif).....	252	252	252	252	252
34.062	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale, oncologie et neurologie. (Crédit non limitatif).....	1.423	1.526	2.488	2.682	2.848
34.063	13.90	Participation aux rémunérations des médecins en voie de spécialisation des autres spécialités hors Université du Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	168	*	168	672	2.100
35.010	05.00	Collaboration de l'Etat luxembourgeois avec des centres antipoison à l'étranger: participation aux frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	198	198	200	200	200
35.060	05.00	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	300	285	350	350	350

14.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.540	1.695	1.750	1.800	1.850
42.000	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	67	69	70	71	72
42.003	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	16	18	19	20
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	3	—	—	—
12.500	13.90	Indemnités pour services de tiers	—	2	—	—	—
42.500	13.90	Remboursement au Collège Médical d'une part de rémunération du secrétaire administratif (restant d'exercice).....	54	—	—	—	—
Total de la section 14.0.....			65.109	79.694	84.191	88.732	94.413
Section 14.1 — Direction de la Santé							
11.000	05.00	Traitements des fonctionnaires	10.783	—	—	—	—
11.005	05.00	Rémunération du personnel.....	—	22.341	23.120	23.784	24.464
11.010	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	8.917	—	—	—	—
11.020	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	05.00	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	283	—	—	—	—
11.040	05.00	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.130	05.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	60	61	62	63
12.001	05.00	Service audiophonologique: indemnités pour services de tiers	25	26	28	28	28
12.010	05.00	Frais de route et de séjour	90	85	91	92	93
12.040	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau, frais d'experts et d'études et dépenses diverses	9	9	9	9	9

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.042	13.90	Carnets médicaux et vaccinaux pour les enfants et adolescents.....	—	25	25	20	15
12.101	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	1.009	1.021	150	150	150
12.120	05.00	Contrôle et inspections des médicaments et des cosmétiques: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	17	50	50	50	50
12.121	13.90	Organisation et participation à des études et conférences nationales, européennes et internationales	—	146	—	—	—
12.122	05.00	Division de la Radioprotection: mesures pour réduire l'irradiation médicale et l'exposition au Radon au Luxembourg.....	28	28	30	30	30
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études dans le cadre de la planification et l'organisation de la qualité en santé. (Crédit non limitatif).....	—	115	98	54	33
12.124	13.90	Observatoire de la Santé: frais d'experts et d'études.....	70	—	—	—	—
12.125	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail.....	40	15	20	20	20
12.126	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de la Santé Publique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	173	266	270	275	280
12.127	13.90	Création de l'agence nationale du médicament et des produits de santé: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	50	169	196	213	245
12.128	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités, accords internationaux et divers. (Crédit non limitatif).....	100	18	7	7	7
12.129	05.00	Maintenance technique et évolutive du coût d'exploitation de l'application d'un système d'information pour la gestion des données relatives aux postes à risque. (Crédit non limitatif).....	5	1	1	1	1
12.130	13.90	Service épidémiologie et statistiques: frais d'experts et dépenses spécifiques au service	—	30	30	30	30
12.134	13.90	Plans nationaux de Santé. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	4.750	5.000	5.000	5.000
12.135	13.90	Plan National Cancer: travaux de mise en oeuvre. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.000	—	—	—	—

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.136	13.90	Plan National de Gériatrie: travaux de mise en oeuvre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	—	—	—	—
12.137	13.90	Plan National Maladies Rares: travaux de mise en oeuvre, élaboration, planification, organisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	—	—	—	—
12.138	13.90	Plan National Antibiotiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	—	—	—	—
12.139	13.90	Plan National Hépatite	150	—	—	—	—
12.140	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections: frais de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	356	370	390	410
12.143	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	3	2	2	2	2
12.170	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif).....	42	43	46	48	50
12.190	13.90	Frais d'inscription à des stages de formation et de spécialisation du personnel des services relevant de la Direction de la santé	45	46	50	55	60
12.250	05.00	Service de la Direction de la santé: frais administratifs, frais postaux et téléphoniques, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	350	375	380	385	390
12.251	05.10	Division de l'inspection sanitaire: dépenses spécifiques au service	5	5	7	7	8
12.252	05.20	Division de la médecine curative et de la qualité en santé: dépenses spécifiques au service	17	17	20	20	21
12.253	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: dépenses spécifiques au service.....	20	20	20	20	20
12.254	05.00	Service audiophonologie: frais d'exploitation et dépenses spécifiques au service.....	27	27	27	27	27
12.255	05.00	Service d'orthoptie: frais d'exploitation et dépenses diverses spécifiques au service	23	23	23	23	23
12.256	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radioactivité et dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	119	119	125	130	135
12.257	05.10	Service Communication et relations internationales: frais de fonctionnement	5	5	7	10	10

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.258	05.00	Service informatique et base de données: dépenses spécifiques au service. (Crédit sans distinction d'exercice).....	215	209	257	206	208
12.259	05.10	Division de la médecine préventive: dépenses spécifiques au service.....	10	3	3	3	3
12.260	05.10	Division de médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: dépenses spécifiques au service.....	15	14	16	16	16
12.261	05.10	Division de la santé au travail et de l'environnement: dépenses spécifiques au service.....	19	13	19	19	19
12.262	05.00	Division de la médecine sociale, des maladies de la dépendance et de la santé mentale: dépenses spécifiques au service.....	2	2	2	2	3
12.300	13.90	Frais de laboratoire pour la mise en oeuvre de la directive 2014/40/UE relative à la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac et produits connexes: frais d'échantillonnage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	150	25	30	35	40
12.302	05.10	Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents: honoraires médicaux et formation médecine scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	365	453	453	455	455
12.303	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies et relatif au Règlement sanitaire international; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	124	168	170	172	174
12.304	05.10	Vaccinations: acquisition de vaccins et frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.000	5.200	5.300	5.400	5.500
12.305	05.00	Stratégie nationale: digitalisation en santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	75	60	65	70	75
12.306	05.10	Centre de Coordination des Programmes de Dépistage des cancers: frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	135	614	620	630	640
12.307	13.90	Implémentation du plan d'intervention d'urgence face aux risques chimique, biologique, radiologique et nucléaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	3.500	—	—	—
12.308	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile.....	8	8	8	9	10

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.309	13.90	Accueil des demandeurs de protection international: frais concernant le contrôle sanitaire, frais de détection et de prise en charge des personnes vulnérables pour raison médicale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	420	420	600	600	600
12.310	13.90	Plan d'action GIMB: Alimentation saine et activité physique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	—	—	—	—
12.311	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le SIDA: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.180	1.200	1.220	1.240	1.240
12.312	13.90	Division de la pharmacie et des médicaments: Trousse d'urgence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	99	109	120
12.313	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.314	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable. (Crédit non limitatif).....	—	*	*	*	30
12.316	05.00	Division de la radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	45	45	49	51	54
12.318	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "Ecole-Santé"	50	50	50	50	50
12.320	13.90	Acquisition et distribution du cannabis médical: frais de mise en oeuvre, frais d'experts, formation et frais connexes. (Crédit non limitatif).....	—	349	400	450	500
12.321	13.90	Projet Cannabis récréatif : frais d'experts et d'études.....	—	75	75	70	50
12.323	05.00	Prix national sécurité-santé au travail	15	15	15	15	15
12.324	05.10	Plan national "Prévention de la démence" : travaux de mise en oeuvre, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	500	181	—	—
12.325	13.90	Centre de référence santé affective et sexuelle, dépenses diverses.....	145	—	—	—	—

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.341	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments humains et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	101	101	105	110	115
12.343	13.90	Frais de fonctionnement de la cellule procédant à l'enregistrement et à la surveillance du marché en matière de dispositifs médicaux et de dispositifs médicaux in vitro. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	43	45	47	50
12.344	13.90	Frais de mise en œuvre, de publication et de maintenance d'un système national de documentation des séjours hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	216	221	210
12.345	13.90	Point focal national de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT): participation aux frais de fonctionnement.....	32	32	35	40	45
31.050	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	5	5	5	5
33.000	13.90	Subventions en faveur du développement et le soutien de la recherche médicale à l'hôpital	—	150	250	350	350
41.010	13.90	Enquête annuelle "Health Behaviour in School-aged Children"	—	99	105	110	120
42.000	13.90	Programmes de médecine préventive organisés avec la CNS dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination contre la grippe. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	185	130	130	130
42.001	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination des adolescents contre Human Papilloma Virus HPV (cancer du col de l'utérus). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	500	—	—	—
42.002	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition de contraceptifs aux jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.100	1.700	1.700	1.700	1.700
42.003	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme d'action, de prévention et de dépistage des facteurs de risque des maladies cardio- et cérébrovasculaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	—	—	—	—

14.1 — Direction de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
42.004	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la Sécurité Sociale : programme d'orthodontie fonctionnelle et d'occlusodontie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400	1.500	1.530	1.530	1.530
42.005	13.90	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code de la sécurité sociale: programme de vaccination des personnes âgées de 65 ans et plus, et de certaines personnes à risque contre le pneumocoque. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	70	70	70	70
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.632	13.90	Frais d'exploitation courants	1	—	—	—	—
12.637	13.90	Plan National Maladies Rares: travaux de mise en oeuvre, élaboration, planification, organisation.....	—	14	—	—	—
12.638	13.90	Plan National Antibiotiques	—	15	—	—	—
12.640	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	3	—	—	—
12.750	13.90	Frais d'exploitation courants	—	*	—	—	—
12.841	13.90	Frais d'exploitation courants	3	—	—	—	—
		Total de la section 14.1.....	36.387	47.870	44.085	44.856	45.797
		Section 14.2 — Laboratoire national de santé					
11.000	05.20	Traitements des fonctionnaires.....	7.236	—	—	—	—
11.005	05.20	Rémunération du personnel.....	—	14.371	14.872	15.299	15.737
11.010	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	6.140	—	—	—	—
11.030	05.20	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	753	—	—	—	—
41.000	05.20	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public "Laboratoire national de Santé". (Crédit non limitatif).....	7.217	6.972	7.923	9.065	10.191
		Total de la section 14.2.....	21.346	21.343	22.795	24.364	25.927

14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 14.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf							
11.005	05.23	Rémunération du personnel.....	—	419	433	446	458
11.010	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	317	—	—	—	—
11.031	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des salariés occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal.....	222	—	—	—	—
31.020	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs.....	1.817	1.816	1.870	1.915	1.940
Total de la section 14.3.....			2.357	2.235	2.303	2.360	2.398
Total du département 14.....			125.198	151.142	153.374	160.312	168.536

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
15 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 15.0 — Logement							
11.005	07.10	Rémunération du personnel.....	—	4.806	4.974	5.116	5.263
11.060	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	678	577	597	614	632
11.130	07.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	7	7	7	8
12.000	07.10	Indemnités pour services de tiers	71	71	72	73	75
12.010	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	5	5	5	5
12.020	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	6
12.120	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.046	1.200	950	950	950
12.125	07.10	Frais relatifs à l'organisation de concours d'architecte des Baulücken appartenant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	—	—	—	—
12.190	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	18	1	1	1
12.230	07.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	8	8	8	8
12.260	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	866	707	720	733	746
12.270	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.123	500	510	519	528
12.300	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses.....	5	5	5	5	5

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
31.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	139	*	*	*	*
31.030	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	158	*	*	*	*
32.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable: aide aux fabriques d'église et communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
32.010	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable: aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale: aide aux associations sans but lucratif et aux fondations oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	661	694	770	840	930
33.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable: aide aux associations sans but lucratif et fondations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	41	41	41	41	41
34.080	07.10	Aide individuelle au logement: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.000	30.000	30.600	31.300	32.000
34.081	07.10	Prêt climatique à taux zéro et taux réduit: participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	546	546	560	575	590
34.090	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	11.000	12.000	13.000
41.010	07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit sans distinction d'exercice).....	500	625	750	850	950
41.011	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	—	—	—	—

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
43.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.001	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes, aux syndicats de communes et aux établissements publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	138	187	200	220	242
Total de la section 15.0.....			44.104	50.002	51.775	53.864	55.978
Total du département 15.....			44.104	50.002	51.775	53.864	55.978

16.0 — Travail. - Dépenses générales					Unité: Milliers d'euros		
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
16 — MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE							
Section 16.0 — Travail. - Dépenses générales							
11.005	06.40	Rémunération du personnel.....	—	3.994	4.133	4.252	4.373
11.130	06.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	10	10	11	11	11
12.000	06.40	Indemnités pour services de tiers	5	5	5	5	5
12.010	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays.....	1	2	2	2	2
12.012	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	150	150	150	150
12.020	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	7	7	7	7	7
12.080	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	21	21	24	24	24
12.120	06.42	Frais d'experts et d'études, de consultance et de traduction; participation à des études d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
12.122	06.40	Frais de contrôle des entreprises de travail intérimaire, des projets financés par le fonds pour l'emploi et d'institutions conventionnées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. (Crédit non limitatif).....	50	50	50	50	50
12.190	06.43	Colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	100	50	50	50
12.230	06.40	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32	32	32	32	32
12.260	06.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	239	239	239	239	239

16.0 — Travail. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.300	06.34	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications, frais d'organisation de conférences thématiques, frais de campagnes d'information et de sensibilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.301	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.302	06.34	Observatoire du marché de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	413	350	413	413	413
32.011	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif).....	150	150	150	150	150
32.012	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, salariés désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif).....	80	110	110	110	110
32.013	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des salariés participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	250	250	250	250
32.014	06.40	Remboursement aux employeurs des frais de salaire pour les jours de congé de paternité accordés aux salariés au-delà de deux jours et jusqu'à dix jours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.820	8.500	9.000	9.500	10.000
33.001	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE), du programme INTERREG et de projets transfrontaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	439	600	600	600	600
33.002	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	190	209	209	209	209

16.0 — Travail. - Dépenses générales			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.003	06.36	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées: dépenses supplémentaires résultant d'accords salariaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.010	06.40	Subside à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment dans le cadre du système de coaching innovant pour la prévention des risques professionnels dans le secteur de la construction.....	40	40	40	40	40
33.013	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des salariés	326	330	330	330	326
33.014	06.40	Participation à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère.....	100	110	110	110	110
33.190	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études ..	1	1	1	1	1
34.090	06.40	Subsides aux apprentis et salariés méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage.....	15	15	5	5	5
35.030	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
41.002	13.90	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre des Salariés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	651	*	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
11.630	06.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	1	—	—	—
12.500	06.40	Indemnités pour services de tiers	—	1	—	—	—
33.502	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	60	—	—	—	—
Total de la section 16.0.....			14.749	16.029	16.021	16.640	17.257
Section 16.1 — Agence pour le développement de l'emploi							
11.000	06.43	Traitements des fonctionnaires	13.060	—	—	—	—

16.1 — Agence pour le développement de l'emploi			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.005	06.43	Rémunération du personnel.....	—	32.336	33.464	34.425	35.409
11.010	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	11.935	—	—	—	—
11.020	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	8	—	—	—	—
11.030	06.43	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	616	—	—	—	—
11.040	06.43	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	06.43	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	2	2	2
11.130	06.43	Indemnités pour services extraordinaires.....	11	11	11	11	11
41.050	06.43	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Agence pour le Développement de l'Emploi. (Crédit non limitatif).....	7.485	7.532	7.614	7.760	8.325
Total de la section 16.1.....			33.118	39.881	41.091	42.198	43.747
Section 16.2 — Inspection du travail et des mines							
11.000	06.42	Traitements des fonctionnaires.....	8.238	—	—	—	—
11.005	06.42	Rémunération du personnel.....	—	12.757	13.203	13.582	13.970
11.010	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	3.113	—	—	—	—
11.020	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	15	—	—	—	—
11.030	06.42	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	220	—	—	—	—
11.040	06.42	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	06.42	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	29	29	30	30
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	24	24	24	24
12.010	06.42	Frais de route et de séjour.....	10	10	11	11	12
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	50	50	50	50
12.020	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	70	67	68	69	70

16.2 — Inspection du travail et des mines

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.121	06.42	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	800	1.070	1.070	1.070	1.070
12.190	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des inspecteurs du travail et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses	275	300	300	300	300
12.210	06.42	Dépenses d'alimentation.....	2	2	2	2	2
12.260	06.42	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	330	459	460	470	480
12.270	06.42	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	133	133	133	133	133
34.110	06.42	Participation au programme pluriannuel d'actions communautaires et nationales en matière de conditions de travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	85	325	325	325	325
35.030	06.42	Contributions à des organismes internationaux	—	1	1	1	1
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	06.42	Frais de route et de séjour	*	*	—	—	—
		Total de la section 16.2.....	13.316	15.227	15.675	16.067	16.467
		Section 16.3 — Ecole supérieure du travail					
11.005	04.54	Rémunération du personnel.....	—	363	376	387	398
11.010	04.54	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	*	—	—	—	—
11.130	04.50	Indemnités pour services extraordinaires.....	94	66	80	80	75
12.000	04.50	Indemnités pour services de tiers	94	70	80	80	75
12.010	04.54	Frais de route et de séjour	7	8	8	8	8
12.080	04.54	Bâtiments: exploitation et entretien	7	8	7	7	7
12.190	04.54	Cours de formation: frais de fonctionnement	254	253	253	254	255
12.260	04.54	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	44	33	33	34	35

16.3 — Ecole supérieure du travail

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	04.54	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	*	—	—	—	—
		Total de la section 16.3.....	500	799	837	850	853
		Section 16.4 — Fonds pour l'emploi					
93.000	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	483.189	548.051	585.796	625.591	671.205
93.001	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	5.000	5.000	5.000
93.002	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
93.003	06.14	Versement au fonds pour l'emploi d'un produit de 2,2% de l'impôt sur la fortune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.628	14.740	15.400	16.060	16.720
93.004	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	129.078	132.635	135.528	137.908
		Total de la section 16.4.....	505.818	701.869	738.831	782.179	830.832
		Section 16.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées					
12.040	06.34	Commissions des salariés handicapés: frais de documentation	1	1	1	1	1
31.050	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les salariés handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.800	10.000	10.300	10.600	10.900
31.051	06.34	Participations au salaire des salariés handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les salariés handicapés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.899	32.307	33.921	35.521	37.197

16.5 — Emploi des accidentés et des handicapés			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
32.020	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux salariés handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	742	800	800	800	800
33.001	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20.000	21.500	22.622	23.895	25.456
34.090	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des salariés handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	200	200	200	200
Total de la section 16.5.....			61.591	64.807	67.844	71.017	74.554
Section 16.6 — Economie sociale et solidaire							
12.120	06.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	205	205	205	205
12.140	06.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	30	30	30	30
12.190	06.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	35	35	35
33.000	06.30	Aides financières aux SIS, Asbl, fondations, organisations internationales et ONG pour la réalisation d'activités nationales et internationales relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	652	1.070	1.070	1.070	1.070
35.030	06.30	Cotisations et contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33	33	33	33	33
41.010	06.30	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche réalisés par le département de l'Economie solidaire en collaboration avec le Groupement d'Intérêt Economique "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance". (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	—	—	—	—
Total de la section 16.6.....			815	1.373	1.373	1.373	1.373
Total du département 16.....			629.907	839.986	881.673	930.322	985.083

17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
17 et 18 — MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE							
Section 17.0 — Sécurité sociale. - Dépenses générales							
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	—	1.209	1.251	1.287	1.324
12.012	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	120	120	125	125
12.121	06.10	Développement du système de sécurité sociale - Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.122	06.10	Frais d'experts et d'études - Observatoire de l'absentéisme. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	68	69	70
12.230	06.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18	18	20	21	21
12.260	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	114	115	119	119
12.270	06.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	77	78	79	82	82
12.311	06.10	Programme d'action pour la réduction des risques liés au manque d'activité physique et ceux liés à une pratique sportive pouvant occasionner des blessures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	50	*	*	*
33.010	06.10	Subsides alloués aux mutuelles agréées, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste, à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise, ainsi que subventions pour frais d'organisation.....	40	40	40	41	41
Total de la section 17.0.....			464	1.628	1.693	1.743	1.782
Section 17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale							
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires.....	2.925	—	—	—	—

17.1 — Inspection générale de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	—	7.857	8.131	8.364	8.603
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.989	—	—	—	—
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.030	06.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	159	—	—	—	—
11.040	06.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
12.070	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif).....	517	555	600	629	641
12.120	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	981	1.465	1.119	1.112	1.123
12.130	06.10	Frais de publication. (Crédit sans distinction d'exercice).....	32	31	34	34	35
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	125	181	131	133	135
35.060	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	9	9	9	10	10
Total de la section 17.1.....			6.736	10.096	10.023	10.282	10.547
Section 17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale							
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires.....	6.001	—	—	—	—
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	—	6.903	7.143	7.348	7.559
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	1.024	—	—	—	—
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	499	499	499	499	499
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	98	115	115	115	115

17.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif).....	253	225	224	256	233
		Total de la section 17.2.....	7.926	7.792	8.032	8.269	8.456
Section 17.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale							
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires.....	1.805	—	—	—	—
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	—	2.691	2.784	2.864	2.946
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	405	—	—	—	—
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.030	06.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	41	—	—	—	—
11.040	06.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	6	7	7	8
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	38	43	38	38	45
12.100	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	84	84	85	86	86
12.150	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	300	300	320	330	330
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	216	279	254	254	279
		Total de la section 17.3.....	2.897	3.403	3.488	3.579	3.694
Section 17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale							
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires.....	317	—	—	—	—
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	—	395	409	421	433
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	97	—	—	—	—

17.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	06.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	19	—	—	—	—
11.040	06.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.130	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.000	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	11	12	13	13	13
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales et autres frais d'instruction; frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	35	35	35	35
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	29	28	29	29	30
Total de la section 17.4.....			508	471	486	499	511
Section 17.5 — Assurance maladie - maternité - dépendance - Caisse nationale de santé							
34.010	06.30	Prise en charge par l'Etat (art 32 CSS) des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.S.S.. (Crédit non limitatif).....	497	435	459	486	509
42.003	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.111.260	1.174.870	1.246.180	1.303.415	1.366.155
42.004	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.705	64.794	68.869	72.225	75.788
42.005	06.13	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie-maternité: dotation forfaitaire.....	20.000	20.000	20.000	20.000	—
42.007	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	267.372	291.000	302.932	317.019	328.379
42.008	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	90	90	89	89

17.5 — Caisse nationale de santé			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
42.009	06.12	Contribution allouée aux prestataires d'aides et de soins à titre de compensation exceptionnelle et temporaire de découverts de fonctionnement inévitables pour les exercices 2015 à 2018. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	8.000	*	*	—
42.010	06.12	Versement à l'assurance dépendance du produit de la contribution spéciale résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique.....	—	2.000	2.000	2.000	2.000
Total de la section 17.5.....			1.462.954	1.561.189	1.640.530	1.715.236	1.772.921
Section 17.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance							
11.000	06.10	Traitements des fonctionnaires	2.521	—	—	—	—
11.005	06.10	Rémunération du personnel.....	—	5.881	6.086	6.261	6.440
11.010	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	2.683	—	—	—	—
11.020	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	3	—	—	—	—
12.090	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	401	401	401	401	401
12.120	06.10	Indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	164	210	214	218	222
12.121	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	54	13	133	13	14
12.150	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	403	404	412	419	427
12.190	06.10	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance	—	—	37	—	—
12.250	06.10	Frais généraux de fonctionnement.....	131	134	137	139	141
12.251	06.10	Part dans les frais communs du bâtiment administratif à Hollerich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	168	186	186	212	193
Total de la section 17.6.....			6.529	7.230	7.606	7.664	7.838

17.8 — Mutualité des employeurs			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 17.8 — Mutualité des employeurs							
42.000	06.10	Contribution de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	78.100	76.700	85.900	89.700	94.000
Total de la section 17.8			78.100	76.700	85.900	89.700	94.000
Section 18.0 — Assurance pension contributive							
42.000	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.709.203	1.821.676	1.934.823	2.028.170	2.128.045
42.001	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	34	—	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
42.501	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental	—	4.260	—	—	—
Total de la section 18.0			1.709.203	1.825.970	1.934.823	2.028.170	2.128.045
Section 18.1 — Assurance accidents							
42.001	Divers codes	Association d'assurance contre les accidents: prise en charge des prestations délivrées au titre des accidents survenus dans le cadre des activités assurées sur base de l'article 91 du Code de la Sécurité sociale ainsi que dans le cadre des travaux en régie (loi du 17.12.1925) assurés en vertu de l'ancien article 90 du C.S.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.498	6.075	6.398	6.658	6.971
Total de la section 18.1			6.498	6.075	6.398	6.658	6.971
Section 18.2 — Dommages de guerre corporels							
11.010	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	68	—	—	—	—

18.2 — Dommages de guerre corporels

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
34.000	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.525	1.403	1.300	1.200	1.100
		Total de la section 18.2.....	1.593	1.403	1.300	1.200	1.100
		Total du département 17 et 18	3.283.409	3.501.958	3.700.279	3.872.999	4.035.865

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
		19 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL					
		Section 19.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales					
11.000	10.20	Traitements des fonctionnaires.....	170	—	—	—	—
11.005	10.20	Rémunération du personnel.....	—	4.658	4.821	4.959	5.101
11.100	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement.....	3	3	4	4	4
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	3	3	3	3
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	1	33	33	33	33
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.011	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	8	6	7	7	7
12.012	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	204	219	219	204	204
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	2	2	2	2	2
12.021	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	22	20	20	21	21
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	18	28	28	28	28
12.081	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	1	1	1	2	2
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	290	70	70
12.121	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	130	130	130	130	130
12.124	10.10	Frais en relation avec la mise en oeuvre de l'assistance technique du Programme de Développement Rural 2014-2020; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	335	200	150	150
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	200	140	*	*

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.140	10.10	Frais de publicité, de sensibilisation, de promotion et de représentation du département de l'agriculture; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	719	966	966	966	966
12.190	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	4	4	4	4	4
12.191	10.10	Formation du personnel; colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation....	10	28	11	11	12
12.230	10.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65	37	37	38	38
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	58	33	34	34	35
12.261	10.10	Unité de contrôle: Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	14	16	16	16	16
12.301	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.340	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles.....	606	613	380	383	385
31.050	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide.....	48	35	35	35	35
31.053	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	10	10	5
31.055	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.056	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.560	*	*	*	*

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
31.060	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers et de fruits et légumes aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	464	612	630	640	650
32.011	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Crédit sans distinction d'exercice).....	280	280	280	280	280
33.010	01.10 01.54	Subventions et participations de l'Etat aux frais de fonctionnement d'organismes et d'associations relevant du département de l'agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.735	1.908	1.820	1.910	1.940
33.016	07.20	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant les activités du réseau rural, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2014-2020. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	95	75	76	78
33.018	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG et d'autres programmes communautaires dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la protection des consommateurs et du développement rural. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	70	35	30	18
34.060	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'Internat St-Joseph à Ettelbruck	72	65	66	67	69
34.103	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45	68	68	50	50
34.104	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions; participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture. (Crédit sans distinction d'exercice).....	330	475	390	400	410
35.001	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	185	199	200	200	200

19.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.000	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture: dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	—	—	—
41.010	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie". (Crédit non limitatif).....	12	11	12	12	12
41.011	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement". (Crédit non limitatif).....	4.700	5.000	5.300	5.350	5.500
42.000	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse nationale de santé par les assurés agricoles obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
42.001	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse nationale de pension par les assurés agricoles obligatoires de cette caisse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
43.001	10.10	Subvention à la Ville d'Ettelbrück pour l'organisation de la foire agricole	60	100	100	100	100
43.002	13.90	Subvention à la Fédération horticole pour l'organisation de la "Luxemburger Gartenschau" en 2023	—	500	1.000	1.000	1.000
Total de la section 19.0.....			12.685	17.127	17.366	17.225	17.558
Section 19.1 — Viticulture							
11.000	10.10	Traitements des fonctionnaires	1.308	—	—	—	—
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	—	2.694	2.788	2.868	2.950
11.010	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	555	—	—	—	—
11.020	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	2	—	—	—	—
11.030	10.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	396	—	—	—	—
11.040	10.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	15	—	—	—	—
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	2	2	2	2	2
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	3	3	3	3	4

19.1 — Viticulture

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	3	3	3	3	3
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	8	9	8	8	8
12.080	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	116	116	118	120	122
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	9	16	14	14	14
12.190	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; voyages d'études; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; frais de formation du personnel, dépenses diverses.....	18	29	18	19	19
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	263	278	284	289	294
33.011	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965).....	781	781	781	781	781
34.101	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	61	40	74	74	44
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	242	*	*	*	*
Total de la section 19.1.....			3.781	3.972	4.092	4.180	4.240
Section 19.2 — Administration des services techniques de l'agriculture							
11.000	10.10	Traitements des fonctionnaires	9.015	—	—	—	—
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	—	13.587	14.061	14.465	14.879
11.010	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	3.178	—	—	—	—
11.020	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	8	—	—	—	—
11.030	10.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	755	—	—	—	—
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	13	15	15	15	15
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	2	2	2	2

19.2 — Services techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.000	10.10	Indemnités pour services de tiers	9	10	10	10	12
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	29	23	23	24	24
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	107	100	102	104	106
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	315	300	300	305
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	240	223	227	231	236
12.190	10.10	Formation du personnel	25	44	22	23	23
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	980	1.113	1.025	1.000	1.018
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	148	150	150	155	160
12.330	10.10	Frais inhérents aux contrôles techniques des semences de céréales et de plantes fourragères ainsi que des plants de pommes de terre. (Crédit non limitatif).....	81	82	84	85	87
41.010	04.60	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	401	400	420	430	438
Total de la section 19.2.....			15.241	16.064	16.442	16.845	17.304
Section 19.3 — Service d'économie rurale							
11.000	10.10	Traitements des fonctionnaires	3.610	—	—	—	—
11.005	10.10	Rémunération du personnel.....	—	6.746	6.982	7.182	7.388
11.010	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	2.968	—	—	—	—
11.020	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	7	—	—	—	—
11.030	10.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	125	—	—	—	—
11.040	10.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	10.10	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*

19.3 — Service d'économie rurale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	25	20	20	21	21
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	5	6	6	6	6
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1	—	—	—	—
12.190	10.10	Formation du personnel	4	5	5	5	5
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	51	50	51	52	53
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	593	608	620	631	642
12.300	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif).....	90	95	97	99	100
12.301	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif).....	2	2	2	2	2
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	67	69	70	71
Total de la section 19.3.....			7.540	7.599	7.851	8.067	8.288
Section 19.4 — Administration des services vétérinaires							
11.000	10.00	Traitements des fonctionnaires	4.072	—	—	—	—
11.005	10.00	Rémunération du personnel.....	—	5.248	5.431	5.587	5.747
11.010	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.478	—	—	—	—
11.020	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	10.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	136	—	—	—	—
11.040	10.10	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	15	15	15	15	15
12.010	10.10	Frais de route et de séjour	14	14	15	15	15
12.020	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	34	34	35	35	35

19.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.050	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	170	162	165	168	171
12.051	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	8	8	8	8
12.120	10.10	Frais d'experts et d'études; frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	356	363	370	376
12.122	05.20	Frais d'experts et d'études: frais d'accréditation. (Crédit non limitatif).....	38	34	34	35	35
12.125	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	85	5	5	5	5
12.150	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.188	1.000	1.019	1.038	1.056
12.160	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.387	1.411	1.438	1.464	1.490
12.190	10.10	Cours de formation continue, conférences.....	8	8	8	8	8
12.251	10.10	Frais en relation avec le plan national antibiotiques (quote-part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48	63	63	63	63
12.260	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	48	46	47	48	49
12.261	10.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	9	10	10	10
12.270	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	64	66	68	70
12.271	10.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235	235	235	235	235

19.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
24.010	10.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85	90	90	90	90
41.010	10.10	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	90	93	95	97
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	10.10	Frais d'experts et d'études	1	—	—	—	—
12.650	10.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	7	1	—	—	—
24.510	10.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques	—	4	—	—	—
		Total de la section 19.4.....	9.548	8.897	9.140	9.356	9.575
		Total du département 19.....	48.795	53.660	54.892	55.673	56.967

20.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
20 et 21 — MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 20.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération de personnel.....	—	10.203	10.559	10.862	11.173
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif).....	1	1	1	1	1
12.010	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	4	4	4	4
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	390	400	410	420
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service.....	15	16	17	17	18
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	880	685	700	750	800
12.125	13.90	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	250	250	250	250
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	50	64	66	68	70
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	123	125	128	132	136
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	37	32	33	34	35
12.300	13.90	Frais de location de véhicules automoteurs et autres moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
33.011	12.00	Promotion du transport combiné fret ferroviaire et fluvial.....	11.000	11.000	12.000	12.600	13.400
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30	40	41	42	43

20.0 — Mobilité/Transports

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.000	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce.....	4	5	5	5	5
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1	—	—	—
		Total de la section 20.0.....	12.496	22.817	24.206	25.178	26.357
		Section 20.1 — Circulation et sécurité routières					
11.130	12.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	17	17	17	17	17
12.000	12.10	Indemnités pour services de tiers	4	4	4	4	4
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	290	290	290	290	290
12.310	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) des frais pour l'exécution des tâches prévues par le contrat de gestion entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCA. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.500	9.563	9.738	10.105	10.487
12.320	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	30	38	39	40	41
32.000	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour Conducteurs.....	319	323	329	336	343
32.001	12.10	Participation aux frais d'éducation et de prévention routières dans les établissements scolaires du Centre de Formation pour Conducteurs	116	122	124	127	133
33.010	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	90	100	98	100	98
41.000	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	108	105	106	106	106
41.001	12.10	Cours de formation pour conducteurs professionnels de poids lourds, d'autobus et d'autocars. (Crédit non limitatif).....	2.168	2.200	2.300	2.300	2.300

20.1 — Circulation et sécurité routières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
41.010	12.10	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de l'établissement public SNCA. (Crédit non limitatif).....	*	*	—	—	—
		Total de la section 20.1.....	12.641	12.763	13.045	13.425	13.819
Section 20.2 — Planification de la mobilité, Transports publics et ferroviaires							
11.000	12.20	Traitements des fonctionnaires.....	200	—	—	—	—
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.650	1.650	1.750	1.850	1.950
12.121	12.00	Cellule mobilité douce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	200	220	230	230
12.122	12.00	Observatoire de la mobilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	624	265	219	623	1.000
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	36	35	35	36	36
12.300	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	662	543	563	488	502
12.310	12.13	Frais liés au contrôle des titres de transport et de l'application des règles tarifaires dans les autobus circulant sur le réseau RGTR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	395	400	450	450	450
12.320	12.14	Frais de gestion du modèle géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	492	482	483	506	529
31.020	12.20	Services publics d'autobus et ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	218.687	234.250	249.950	258.421	271.594
31.021	12.13	Services publics de tramways assurés par Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.000	7.901	12.838	16.505	20.076
31.023	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.323	2.212	2.082	1.929	1.897

20.2 — Transports publics et ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
31.040	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des contrats de concession conclus avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	169.380	194.857	200.000	200.000	205.000
31.041	13.90	Frais liés à l'organisation des transports en faveur des demandeurs de protection internationale. (Crédit non limitatif).....	—	500	500	500	500
32.001	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. relatives aux pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	177.978	179.932	184.573	188.300	191.188
33.010	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics.....	3	3	3	3	3
33.012	04.30	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE)	200	200	200	200	200
33.014	12.14	Subsides à des organismes privés oeuvrant pour la promotion de la mobilité douce	36	36	36	36	36
34.090	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire. (Crédit non limitatif).....	5.632	—	—	—	—
34.091	04.50	Transports spécifiques complémentaires d'accessibilité pour personnes à besoins spécifiques assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.000	37.000	37.000	37.000	37.500
34.092	12.13	Transports occasionnels spécifiques dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	12.100	13.000	13.000	13.500	13.500
41.000	12.13	Cours de formation pour conducteurs professionnels d'autobus assurant des transports de personnes handicapées et à mobilité réduite	50	50	100	100	100
41.010	12.00	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports. (Crédit non limitatif).....	3.831	1.000	1.000	11.800	12.109
41.011	12.13	Participation aux frais de fonctionnement de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.104	1.657	2.014	1.869	1.865
43.000	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.660	15.600	16.000	16.000	16.000

20.2 — Transports publics et ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
43.001	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme.....	120	120	120	120	120
43.002	12.13	Subsides aux communes organisant un "Late Night Bus" ...	600	620	650	650	700
43.003	12.13	Subsides aux communes réalisant une installation sanitaire au terminus d'une ligne RGTR	660	400	660	100	100
43.020	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif).....	33.982	34.713	35.000	35.000	35.000
93.000	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	137.066	143.890	150.896	155.937	160.014
93.001	13.90	Dotation au profit du fonds du rail par la redevance d'utilisation du réseau ferré national. (Crédit non limitatif).....	—	11.000	21.000	21.000	21.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études liés à la planification de la mobilité.....	—	7	—	—	—
12.800	13.90	Remboursement à la SN des CFL des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat	—	2	—	—	—
31.540	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat.	18	19	—	—	—
43.501	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme.....	30	—	—	—	—
Total de la section 20.2.....			826.699	882.543	931.343	963.152	993.198
Section 20.3 — Administration des enquêtes techniques							
11.000	12.00	Traitements des fonctionnaires	406	—	—	—	—
11.005	12.00	Rémunération du personnel.....	—	594	614	632	650
11.010	12.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	67	—	—	—	—

20.3 — Administration des enquêtes techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.020	12.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	3	3	3	3
12.010	12.00	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18	20	20	20	20
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	6
12.080	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	5	10	10	10	10
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	2	2	2	2	2
12.191	12.00	Cours de formation et de recyclage	10	10	10	10	10
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	4	5	6	6	6
35.060	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	2	2	2	2	2
Total de la section 20.3.....			533	661	682	700	719
Section 20.4 — Navigation et transports fluviaux							
11.000	12.34	Traitements des fonctionnaires	1.974	—	—	—	—
11.005	12.34	Rémunération du personnel.....	—	2.130	2.205	2.268	2.333
11.010	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	77	—	—	—	—
11.020	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.030	12.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	56	—	—	—	—
11.100	12.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
11.130	12.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	3	3	3	3
11.150	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	5	5	5	5	5

20.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.010	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	6	6	6	6	6
12.020	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	14	13	13	13	13
12.080	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	51	50	50	50	50
12.120	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	239	200	186	161	112
12.190	12.34	Cours de formation et de perfectionnement; frais d'organisation et de participation.....	5	6	6	6	6
12.200	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
12.260	12.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	60	55	55	55	56
12.300	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée.....	120	125	125	125	125
14.010	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: entretien et renouvellement des installations et équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	466	466	441	443	446
14.011	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43	44	24	24	24
35.030	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	159	181	191	203	215
Total de la section 20.4.....			3.282	3.286	3.312	3.364	3.396
Section 20.5 — Direction de l'aviation civile							
11.000	12.40	Traitements des fonctionnaires	2.086	—	—	—	—
11.005	12.40	Rémunération du personnel.....	—	3.503	3.626	3.730	3.836
11.010	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	917	—	—	—	—
11.020	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
11.130	12.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	4	4	4	4

20.5 — Direction de l'aviation civile

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.150	12.40	Indemnités pour heures supplémentaires	1	1	1	1	1
12.000	12.40	Indemnités pour services de tiers	3	2	2	2	2
12.010	12.40	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1
12.012	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	130	130	130	130
12.020	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	12	12	12	12	12
12.120	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	100	100	100	100
12.121	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	1	1	1	1
12.122	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	6	5	5	5
12.190	12.40	Cours de formation et de recyclage. (Crédit non limitatif).....	25	28	28	28	28
12.260	12.40	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	84	88	89	90	91
12.270	12.40	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	510	512	515	520	530
35.030	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif).....	1.700	2.605	2.870	2.980	3.123
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	255	231	256	256	256
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.620	13.90	Frais d'experts et d'études	—	3	—	—	—
		Total de la section 20.5.....	5.868	7.227	7.639	7.859	8.120
		Section 20.6 — Administration de la navigation aérienne					
11.000	12.44	Traitements des fonctionnaires	5.054	—	—	—	—

20.6 — Administration de la navigation aérienne

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.001	12.44	Traitements des fonctionnaires du Air Navigation Service Provider.....	11.459	—	—	—	—
11.005	12.44	Rémunération du personnel.....	—	16.294	16.863	17.347	17.843
11.010	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	95	—	—	—	—
11.011	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent du Air Navigation Service Provider.....	2.529	—	—	—	—
11.021	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire du Air Navigation Service Provider.....	10	—	—	—	—
11.030	12.44	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	302	—	—	—	—
11.031	12.44	Salaires des salariés occupés à titre permanent du Air Navigation Service Provider.....	348	—	—	—	—
41.050	12.44	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne. (Crédit non limitatif).....	8.700	8.700	8.700	10.700	10.700
Total de la section 20.6.....			28.498	24.994	25.563	28.047	28.543
Section 20.7 — Service de protection du gouvernement							
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	16	17	17	18	18
11.101	01.34	Masse d'habillement.....	14	15	15	16	16
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	15	15	15	16	16
11.150	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	355	320	330	340	350
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	260	260	265	270	275
12.190	01.34	Cours de formation des officiers de sécurité du Service de protection du Gouvernement.....	9	16	16	16	16
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	1	1	1	1	1
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	4	4	4	5

20.7 — Service de protection du gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.300	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.301	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.302	01.34	Armement et équipement du personnel; frais d'acquisition, d'entretien et de maintenance du matériel; exercices de tir. (Crédit sans distinction d'exercice).....	33	39	39	39	39
Total de la section 20.7.....			704	686	702	719	735
Section 20.8 — Aéroports et transports aériens							
32.000	01.34	Participation aux frais de gestion des activités assumées par l'agence luxembourgeoise pour la sécurité aérienne. (Crédit non limitatif).....	1.207	1.340	1.363	1.397	1.432
32.001	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.209	23.015	23.326	24.032	25.002
35.060	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.195	1.213	1.205	970	883
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
32.501	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport de certains frais d'exploitation	—	1.887	—	—	—
Total de la section 20.8.....			23.611	27.455	25.894	26.399	27.317
Section 20.9 — Administration des chemins de fer							
11.000	12.20	Traitements des fonctionnaires	807	—	—	—	—
11.005	12.20	Rémunération du personnel.....	—	1.040	1.076	1.107	1.138
11.010	12.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	186	—	—	—	—
11.020	12.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	*	—	—	—	—
12.010	12.20	Frais de route et de séjour	1	1	1	1	1

20.9 — Administration des chemins de fer

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.012	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	60	60	60
12.020	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	6
12.120	12.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	200	200	200
12.190	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	30	35	35	35	35
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	177	177	181	184	187
12.270	12.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	21	21	21	22
32.000	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer. (Crédit non limitatif).....	2.031	2.080	2.004	2.065	2.104
35.060	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	55	55	55	55	55
Total de la section 20.9.....			3.572	3.674	3.638	3.733	3.808
Section 21.0 — Dépenses générales							
11.005	12.00	Rémunération du personnel.....	—	3.248	3.361	3.457	3.556
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	13	13	14
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	10	10	14	15	15
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	99	99	100	100	110
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs et des vélos de service.....	4	4	5	5	6
12.110	12.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	250	250	250	250
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	450	550	600	650	700

21.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.125	12.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	25	25	25	25
12.190	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	38	42	43	44
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	331	345	350	360	370
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	291	301	300	320	350
12.320	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	90	90	90	95
35.060	12.00	Cotisations et contributions à des organismes et institutions internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
43.001	13.90	Taxes et redevances communales diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 21.0.....			1.510	4.969	5.150	5.328	5.534
Section 21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales							
11.130	12.00	Indemnités pour services extraordinaires.....	5	5	5	5	6
12.000	12.00	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.012	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	67	83	83	85	87
12.020	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	5	6	6
12.110	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	8	9	10
12.120	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	110	115	120
12.190	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	65	65	65	70

21.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.260	12.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	174	221	225	230	240
12.270	12.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	19	21	23
33.000	12.14	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	144	123	152	156	160
34.040	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	300	350	400
35.060	Divers codes	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	76	77	78	79
41.000	01.34	Subside au GIE CRTI-B.....	265	258	258	258	258
41.010	07.20	Participation aux frais de fonctionnement du Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.850	4.800	4.950	5.000	5.100
Total de la section 21.1.....			5.936	5.947	6.257	6.378	6.559
Section 21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales							
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires.....	38.305	—	—	—	—
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	—	86.505	89.524	92.094	94.727
11.010	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	3.552	—	—	—	—
11.020	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	22	—	—	—	—
11.030	Divers codes	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	42.124	—	—	—	—
11.040	Divers codes	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.080	13.90	Frais médicaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	4	4	4	4
11.100	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	110	111	112	113
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	50	50	50	50	50

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
11.150	Divers codes	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, enduisage, inondations, tempêtes et autres imprévus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	600	600	600	600
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	120	121	123	125	127
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.300	2.389	2.500	2.600	2.700
12.030	Divers codes	Fourniture de vêtements de travail et de protection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	190	500	500	500	500
12.040	13.90	Frais d'exploitation de la gestion centralisée des signaux colores lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	70	70	70	70
12.120	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60	60	80	80	80
12.121	12.10	Frais d'accréditation du Laboratoire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	40	40	40	40
12.125	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	215	215	215	215	215
12.126	13.90	Études et exploitation d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.500	1.600	1.700	1.800
12.170	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	560	560	580	600	620
12.190	12.10	Formation du personnel des Ponts et Chaussées	100	150	160	170	180
12.250	12.10	Frais résultant des obligations et recommandations en matière de sécurité et de santé au travail. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	25	25	25	25
12.260	12.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	643	634	636	638	640
12.270	12.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.580	1.400	1.450	1.500	1.550
12.300	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	135	150	150	150	150

21.2 — Ponts et chaussées.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.301	12.10	Frais de fonctionnement spécifiques du Laboratoire, du Service géologique de l'Etat et de la Division des géomètres et de la photogrammétrie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	250	285	288	290
12.303	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif).....	1	8	8	8	8
12.306	12.10	Campagnes photogrammétriques de l'Administration des Ponts et Chaussées. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	220	240	250	250
24.010	12.10	Location de logiciels informatiques	250	254	255	255	255
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1	—	—	—	—
		Total de la section 21.2.....	92.491	95.814	99.205	102.072	104.993
		Section 21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres					
12.300	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.680	2.300	2.500	2.500	2.500
12.301	13.90	Achat de courant consommé par les bornes de recharge pour véhicules électriques.....	—	10	10	10	10
14.000	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.750	6.800	6.850	6.900	6.950
14.001	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4.761	4.958	5.000	5.050	5.100
14.002	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.450	4.200	4.200	4.200	4.200
14.003	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.625	1.938	1.990	2.040	2.090
14.004	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.100	2.100	2.100	2.100	2.100
14.005	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	700	900	920	940	960

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
14.006	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	156	160	165	170	175
14.007	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	850	880	900	900	900
14.008	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.275	2.560	2.650	2.650	2.650
14.009	13.90	Signaux colores lumineux sur le réseau étatique: travaux de gestion, de maintenance, d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150	763	775	800	825
14.010	13.90	Frais de maintenance, d'entretien et de réparation de bornes de chargement électrique pour bus.....	85	85	85	85	85
14.012	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Crédit sans distinction d'exercice).....	160	160	160	160	160
14.013	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	235	250	250	250	250
14.014	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	275	300	300	300
14.015	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
14.030	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	700	700	700	700	700
14.040	13.90	Frais d'entretien des parkings "Park and Ride", des pôles d'échange et des plateformes multimodales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	110	110	110	110
43.000	12.12	Compensations versées aux communes dans le cadre de chantiers de voirie. (Crédit sans distinction d'exercice).....	95	75	75	75	75
43.001	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.250	1.250	1.250	1.250	1.250

21.3 — Ponts et chaussées.- Travaux propres

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
14.501	13.90	Restant d'exercice antérieur: Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation	—	11	—	—	—
		Total de la section 21.3.....	27.378	30.491	30.996	31.196	31.396
		Section 21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales					
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	12.278	—	—	—	—
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	—	19.268	19.941	20.513	21.100
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	4.822	—	—	—	—
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	10	—	—	—	—
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.299	—	—	—	—
11.040	01.34	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.070	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	14	15	15	15	15
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	4	4	1	1	1
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers	1	1	1	1	1
12.010	01.34	Frais de route et de séjour	55	52	55	55	55
12.020	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	96	104	105	105	105
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	284	305	300	310	320
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	246	255	270	280	290

21.4 — Bâtiments publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510	01.34	Frais de route et de séjour	*	*	*	*	*
		Total de la section 21.4	19.119	20.014	20.698	21.290	21.898
		Section 21.5 — Bâtiments publics.- Compétences propres					
12.082	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.690	5.690	5.825	5.900	5.975
12.083	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	2.200	2.400	2.425	2.450
12.084	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.180	2.200	2.250	2.300
12.089	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.075	1.075	1.075
12.090	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.091	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.132	5.760	6.000	6.100	6.200
12.110	01.34	Location de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.125	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.300	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	800	800	800	800
12.301	01.34	Fêtes publiques et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations; installations de tribunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	150	125	125	125
		Total de la section 21.5	17.947	17.780	18.425	18.675	18.925
		Total du département 20 et 21	1.082.285	1.161.122	1.216.755	1.257.517	1.295.317

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
22 — MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE							
Section 22.0 — Environnement. - Dépenses générales							
11.005	07.30	Rémunération du personnel.....	—	6.039	6.250	6.429	6.613
11.130	07.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
12.000	07.30	Indemnités pour services de tiers	*	*	*	*	*
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	112	114	117	120
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6	6	6	6	7
12.110	07.30	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.022	*	—	—	—
12.120	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	310	445	380	375	315
12.121	07.30	Cadastre des biotopes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	101	102	103	103	103
12.122	07.30	Monitoring de la diversité biologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	121	192	123	124	125
12.123	13.90	Frais d'experts et d'études Naturpakt.....	—	100	15	20	25
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	5	5	5	5	5
12.190	07.30	Frais de formation du personnel	8	8	8	8	8
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	31	32	32	33
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	253	340	320	320	320

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.270	07.30	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
12.301	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.304	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et d'instruments subséquents. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	*	—	—	—
12.305	07.30	Conseil supérieur pour le développement durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	71	100	100	100	100
12.306	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	51	51	51
12.310	07.50	Frais d'exécution de la Convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
12.311	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
12.312	07.33	Conventions Rombach-Martelange et stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	400	400
12.313	07.33	Participation de l'Etat au financement des frais de fonctionnement de la station de pompage alimentant le Kaylbach. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58	58	60	61	62
12.315	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	60	60	60

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.316	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'Energie ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
12.317	07.30	Publication des avis de la loi relative aux incidences sur l'environnement (EIE) . (Crédit non limitatif).....	—	19	19	19	19
33.000	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	140	140	140	140	140
33.001	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles.....	150	170	190	200	200
33.002	07.30	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200	1.525	1.525	1.525	1.525
33.004	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement.....	59	59	59	59	59
33.005	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Crédit sans distinction d'exercice).....	145	145	145	145	145
33.006	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35	35	35	35	35
33.007	07.50	Participation financière aux frais de missions déterminées et confiées à l'asbl "natur&ëmwelt" dans le cadre du Centre d'accueil "Haff Réimech". (Crédit sans distinction d'exercice).....	88	88	88	88	88
33.012	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.244	1.336	1.336	1.336	1.336
33.014	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (FSHCL). (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50

22.0 — Environnement: Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
35.021	07.30	Participation de l'Etat aux actions et projets cofinancés par des instruments financiers européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600	437	274	180	86
35.060	07.30 07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	475	484	494	503	510
41.010	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.282	1.301	1.301	1.301	1.301
43.001	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
43.020	07.33 07.40	Participation de l'Etat aux partenariats de cours d'eau. (Crédit sans distinction d'exercice).....	288	288	295	295	300
43.040	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.050	1.100	1.100	1.100	1.100
43.041	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
43.042	07.50	Participation de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes réalisés dans le cadre d'une convention.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.100	2.500	2.500	2.500	2.500
43.300	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	50	50	50
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
41.510	04.60	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement et aux frais relatifs aux missions confiées au CRTE-Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement, Luxembourg Institute of Science and Technology « LIST » et Uni.lu.....	29	32	—	—	—
Total de la section 22.0.....			11.912	18.115	17.935	18.044	18.098

22.1 — Administration de l'environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 22.1 — Administration de l'environnement							
11.000	07.30	Traitements des fonctionnaires	8.445	—	—	—	—
11.005	07.30	Rémunération du personnel.....	—	11.573	11.977	12.321	12.673
11.010	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.565	—	—	—	—
11.020	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5	—	—	—	—
11.030	07.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	155	—	—	—	—
11.040	07.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.080	07.30	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
11.100	07.30	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
12.000	07.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.010	07.30	Frais de route et de séjour	2	2	2	2	2
12.012	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35	40	40	41	42
12.020	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	22	18	18	19	19
12.121	07.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	710	1.110	891	916	1.079
12.125	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	*	*	*	*	*
12.190	07.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	59	59	60	61	62
12.260	07.30	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	291	297	303	305
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	87	88	90	91
12.301	01.34	Achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	810	883	781	796	810

22.1 — Administration de l'environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.304	01.34	Frais de participation au fonctionnement et à l'exploitation de réseaux informatiques internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	82	67	68	70	71
12.307	01.34	Frais d'établissement des dossiers d'évaluation, de restriction ou de classification et d'étiquetage de substances chimiques et divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	5	5	5	5
12.310	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
34.095	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.000	8.000	8.000	8.000	8.000
Total de la section 22.1			21.294	22.135	22.229	22.624	23.161
Section 22.2 — Administration de la nature et des forêts							
11.000	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	12.816	—	—	—	—
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	—	34.816	36.031	37.065	38.125
11.010	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.507	—	—	—	—
11.020	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	145	—	—	—	—
11.030	Divers codes	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	17.082	—	—	—	—
11.040	Divers codes	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.080	Divers codes	Frais médicaux. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
11.100	Divers codes	Indemnités d'habillement	*	*	*	*	*
11.120	Divers codes	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif).....	11	3	3	17	10
11.130	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires.....	500	500	521	530	540
12.000	Divers codes	Indemnités pour services de tiers	61	61	62	63	64
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	28	28	29	29	29

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.012	01.34	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	21	21
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	408	416	424	433	433
12.120	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement naturel	240	244	248	252	254
12.121	10.30 10.40	Frais d'experts et d'études et frais de fonctionnement dans le domaine de la protection de la nature en milieu forestier, notamment monitoring de l'évolution des écosystèmes forestiers et planification et suivi des mesures de gestion dans les réserves naturelles en milieu forestier	135	138	141	143	145
12.122	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.110	1.350	1.310	1.280	1.300
12.125	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	225	230	234	239	243
12.190	Divers codes	Formation initiale et continue: organisation de cours de formation et d'entraînement, achat de matériaux, dépenses diverses.....	90	92	144	145	146
12.260	01.34	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	602	607	610	615	620
12.270	01.34	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	530	500	510	520	530
12.300	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	10	10	10	10	11
12.301	08.30 10.30	Infrastructures et activités servant à l'éducation, la sensibilisation et la récréation du public en milieu naturel ...	190	190	194	195	197
12.302	Divers codes	Protection et aménagement de l'environnement naturel. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.300	1.325	1.350	1.370	1.390
12.303	07.50 10.30	Entité mobile de la Direction de l'administration de la nature et des forêts: frais de fonctionnement.....	10	10	10	10	11
12.304	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction.....	14	14	14	15	15

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.306	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	1.530	1.561	1.590	1.618
12.307	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales; dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie et d'une assurance responsabilité civile des propriétaires forestiers privés et publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16	16	16	17	17
12.308	10.30 07.50	Participation de l'Etat aux projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	21	21
12.310	07.50	Mesures de protection de la forêt contre les agents biotiques (insectes, champignons,...) et abiotiques (pollutions, tempêtes,...), mesures de réparation de dégâts y relatifs et mesures de prévention de risques aux infrastructures publiques ou privées émanant du domaine de l'Etat, particulièrement des forêts et autres milieux naturels affectés à l'Administration de la nature et des forêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	102	104	106	108
12.330	01.34	Achat de croix de service.....	1	*	*	2	1
12.340	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier et les animaux protégés; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	82	83	85	87
12.380	07.50 10.30	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	18	19	19	19
24.001	07.50	Création de réserves cynégétiques; indemnisation des propriétaires particuliers.....	1	1	1	2	2
31.050	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures d'amélioration de l'environnement naturel conformément au règlement grand-ducal du 18 mars 2008. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	102	104	106	108

22.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
31.051	07.50	Participation de l'Etat au financement de mesures de sauvegarde de la diversité biologique conformément au règlement grand-ducal du 22 mars 2002. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
31.052	10.30	Participation aux frais de fonctionnement de systèmes de certification de la gestion durable des forêts et de la gestion écologique du milieu ouvert.....	128	162	164	166	169
33.010	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	255	260	265	270
34.050	Divers codes	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services...	180	180	183	187	190
93.004	10.40	Versement du produit du droit supplémentaire perçu sur le permis de chasse au fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	400	400	400
Total de la section 22.2.....			39.830	43.423	44.783	45.918	47.092
Section 22.3 — Administration de la gestion de l'eau							
11.000	07.33 07.40	Traitements des fonctionnaires	7.545	—	—	—	—
11.005	07.33	Rémunération du personnel.....	—	12.238	12.665	13.028	13.401
11.010	07.33 07.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.265	—	—	—	—
11.020	07.33 07.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	13	—	—	—	—
11.030	07.33 07.40	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.900	—	—	—	—
11.040	07.33 07.40	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.100	07.33 07.40	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	21	21	21	22	22
11.130	07.33 07.40	Indemnités pour services extraordinaires.....	2	2	2	2	2
12.000	07.33 07.40	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6	3	3	3	3
12.010	Divers codes	Frais de route et de séjour	29	28	29	30	31

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.012	Divers codes	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	38	39	38	39	39
12.020	Divers codes	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	146	149	152	155	159
12.110	07.33 07.40	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.120	07.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.151	1.200	1.300	1.270	1.260
12.121	07.33	Adaptation des cartes et des instruments liés à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	485	622	290	150	250
12.122	07.33 07.40	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	24	25	25	26	26
12.190	Divers codes	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	28	29	30	31	32
12.260	07.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	950	921	972	983	992
12.270	07.33	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	341	300	304	310	317
12.302	07.33 07.40	Mesures d'urgences à prendre en cas d'accident ou de situation risquant d'altérer la qualité de l'eau superficielle et/ou souterraine et remise en état des débitmètres des stations d'épuration avec une capacité supérieure à 2000 équivalents-habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3	3	3	3	3
12.303	07.33 07.40	Projets européens de l'AGE cofinancé par les programmes européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.304	07.33 07.40	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
12.321	07.33 07.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	15	16	16	16	16
14.010	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation des cours d'eau frontaliers. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

22.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
14.014	07.33 07.40	Travaux extraordinaires de nettoyage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau aux abords de la Moselle canalisée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
14.016	07.33 07.40	Cours d'eau: travaux d'entretien et de réparation à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650	650	700	750	800
93.000	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	73	62	70	70	71
93.001	10.40	Versement au Fonds spécial des Eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76	50	51	65	60
93.002	10.40	Versement au Fonds spécial de la Pêche de la part de l'Etat pour les frais d'entretien et de gestion de la pisciculture de l'Etat	73	67	59	59	58
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.760	07.33	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	24	—	—	—	—
		Total de la section 22.3.....	14.858	16.425	16.730	17.011	17.542
		Total du département 22.....	87.893	100.098	101.677	103.598	105.893

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
23 — MINISTERE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES							
Section 23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes							
11.005	06.36	Rémunération du personnel.....	—	1.423	1.473	1.515	1.558
11.130	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	2	2	2	2
12.000	06.36	Indemnités pour services de tiers	2	1	1	1	1
12.010	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	40	42	43	44	44
12.120	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	320	428	396	185	178
12.121	06.36	Frais d'experts et d'études Programme "Actions Positives" et préparation des élections. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	399	389	400	400	400
12.190	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	90	60	60	61	61
12.230	06.36	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14	36	20	20	20
12.260	06.36	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	70	41	42	44	45
12.270	06.36	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	16	16	16	16
12.300	06.36	Frais de l'Observatoire de l'Egalité des Chances. (Crédit sans distinction d'exercice).....	60	60	41	41	42
12.302	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	300	370	350	305	305
12.305	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

23.0 — Egalité entre les Femmes et les Hommes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.000	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.223	16.098	16.451	16.725	17.000
33.002	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil national des femmes du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	292	325	331	338	343
33.003	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
33.004	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	69	90	92	93	95
33.010	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national "Egalité 2015-2018"	65	50	51	52	53
33.011	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75	60	61	62	63
Total de la section 23.0			16.039	19.493	19.831	19.905	20.229
Total du département 23			16.039	19.493	19.831	19.905	20.229

24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
24 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION							
Section 24.0 — Digitalisation.- Dépenses générales							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	—	797	825	848	873
11.130	13.90	Indemnités pour services extraordinaires.....	—	1	1	1	1
12.000	13.90	Indemnités pour services de tiers.	—	1	1	1	1
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	4	4	4	4
12.012	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	—	40	40	45	45
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	1	1	1	1
12.120	01.33	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	490	1.500	2.000	2.500	3.000
12.140	13.90	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	—	500	500	500	500
12.190	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	15	15	15	15
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	20	20	20	20
12.260	13.90	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	—	7	7	7	7
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	—	10	10	10	10
12.300	01.10	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	1.500	2.000	2.500	3.000
32.020	01.10	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
Total de la section 24.0.....			1.390	4.494	5.522	6.551	7.575

24.1 — CTIE

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 24.1 — Centre des technologies de l'information de l'Etat							
11.000	01.34	Traitements des fonctionnaires	16.812	—	—	—	—
11.005	01.34	Rémunération du personnel.....	—	35.574	36.815	37.872	38.955
11.010	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	13.564	—	—	—	—
11.020	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	92	—	—	—	—
11.030	01.34	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	1.601	—	—	—	—
11.040	01.34	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	47	—	—	—	—
11.060	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	63	63	64	65	66
11.100	01.34	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
11.130	01.34	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	1	1	1
11.131	Divers codes	Primes en application de l'article 11 de la loi du 20 avril 2009 portant création du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE et autres administrations). (Crédit non limitatif).....	3.407	4.161	4.257	4.328	4.400
12.000	01.34	Indemnités pour services de tiers.	*	*	*	*	*
41.050	01.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du CTIE. (Crédit non limitatif).....	90.000	105.000	105.000	105.000	105.000
Total de la section 24.1			125.590	144.803	146.141	147.270	148.426
Total du département 24			126.980	149.297	151.663	153.821	156.001

25.0 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
25 — MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 25.0 — Energie							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	—	1.790	1.853	1.906	1.961
12.010	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	2	2	2	2
12.012	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	—	80	80	80	80
12.020	13.90	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	4	4	4	4
12.120	09.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	500	500	500	500
12.125	13.90	Frais de consultance en relation avec les applications informatiques	—	—	8	8	8
12.190	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	20	20	21	22
12.230	09.00	Frais en relation avec des actes et manifestation de la vie publique à caractère protocolaire ou social: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	30	30	30	30
12.260	09.00	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	70	71	72	73
12.270	13.90	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses.....	—	2	2	2	2
12.320	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	50	50	40	—	—
32.019	09.00	Mesures destinées à promouvoir et à mettre en oeuvre des mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	156	—	—	—	—

25.0 — Energie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.004	09.20	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.340	7.354	6.847	8.500	8.500
35.060	09.00	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	250	254	256	258
41.012	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy".....	900	1.100	1.300	1.400	1.500
41.014	11.10	Dotation à l'établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130	130	284	289	295
Total de la section 25.0.....			7.576	11.382	11.293	13.069	13.233
Section 25.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)							
11.005	07.20	Rémunération du personnel.....	—	3.861	3.996	4.110	4.228
11.130	07.20	Indemnités pour services extraordinaires.....	1	1	2	2	2
12.000	07.20	Indemnités pour services de tiers	10	5	5	6	6
12.010	07.20	Frais de route et de séjour	5	5	5	5	5
12.012	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36	38	38	40	42
12.020	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4	4	4	4	4
12.120	07.20	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.039	1.040	1.050	1.100
12.122	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	110	125	127	130
12.125	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG). (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	35	35	20	20
12.190	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation....	20	18	18	15	15

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	30	30	30	30
12.250	07.20	Frais de fonctionnement d'ESPOON	617	629	644	660	680
12.251	07.20	Frais de fonctionnement du Centre écologique et touristique du Parc Housen incombant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	220	220	220	220	220
12.260	07.20	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110	110	115	120	120
12.270	07.20	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
35.010	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	197	197	215	220	220
35.020	07.20	Participation de l'Etat aux frais de la structure «Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)». (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	30	30	32	32
35.030	07.20	Remboursement de la TVA sur les projets ESPON. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.040	07.20	Indemnité à payer en cas d'instauration de servitudes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
35.060	07.20	Contributions à des organismes internationaux	25	26	27	28	28
41.010	07.20	Participation de l'Etat au financement de services et de recherches prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	55	200	204	206	208
43.001	07.20	Participation de l'Etat au financement des démarches conventionnées prévues dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement régional durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	336	340	390	390	400
43.030	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels.....	1.592	1.734	2.010	2.096	2.152
43.031	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	195	195	205	208	210

25.1 — Département de l'aménagement du territoire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
43.300	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement régional	20	20	25	25	25
		Total de la section 25.1.....	4.607	8.851	9.386	9.617	9.881
		Total du département 25.....	12.183	20.233	20.679	22.686	23.115

26.0 — Protection des consommateurs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
26 — MINISTERE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS							
Section 26.0 — Protection des consommateurs							
11.005	13.90	Rémunération du personnel.....	—	1.500	1.552	1.597	1.643
11.100	11.10	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
12.010	11.10	Frais de route et de séjour.....	2	*	1	1	1
12.012	11.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	35	45	45	45
12.020	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	10	10	10	10
12.110	11.10	Frais de contentieux: mise en oeuvre des actions en cessation dans le cadre de l'application du Code de la consommation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4	100	100	10	10
12.120	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	90	60	60	60
12.140	11.70	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	55	200	350	350
12.191	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	—	10	10	10	10
12.230	11.10	Frais en relation avec les actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	10	10	10	10
12.250	11.70	Frais de fonctionnement du service de la Protection des consommateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	370	50	50	50	50
33.001	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	263	270	270	297	297

26.0 — Protection des consommateurs

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33.020	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	820	820	820	820	820
		Total de la section 26.0.....	1.459	2.951	3.129	3.260	3.306
Section 26.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire							
12.003	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire. (Crédit non limitatif).....	540	525	535	545	555
12.042	05.00	Commissariat à la sécurité alimentaire, à la qualité et à la répression de la fraude au sein de la chaîne alimentaire : frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif).....	11	30	31	33	34
12.132	05.10	Contrôle officiel des denrées alimentaires : frais d'échantillonnage et d'analyse officiels prévus par la loi du 28 juillet 2018 instaurant un système de contrôle et de sanctions relatif aux denrées alimentaires. (Crédit non limitatif).....	24	241	250	255	260
12.250	10.10	Frais de fonctionnement de l'Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (quote-part du département de l'agriculture). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7	*	—	—	—
12.263	05.10	Division de la Sécurité Alimentaire: frais d'exploitation et dépenses spécifiques au service	65	157	172	177	182
12.264	05.10	Frais d'expert et d'études sécurité alimentaire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	77	79	90	110	130
		Total de la section 26.1.....	724	1.031	1.078	1.120	1.161
		Total du département 26.....	2.183	3.982	4.207	4.380	4.467

Chapitre V – DEPENSES EN CAPITAL

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2018 — 2022)

Département	Budget 2018	Crédits 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
30 – Ministère d'Etat	20.879	11.070	11.015	3.540	2.681
31 – Ministère des Affaires étrangères et européennes.....	128.626	147.243	169.289	198.600	198.555
32 – Ministère de la Culture	13.767	13.103	13.406	14.427	10.814
33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche...	304	1.804	7.304	7.304	4.654
34 – Ministère des Finances	85.636	147.662	165.093	173.324	181.287
35 – Ministère de l'Economie	147.427	191.149	195.296	201.768	185.208
36 – Ministère de la Sécurité intérieure.....	13.828	24.435	15.696	14.702	14.336
37 – Ministère de la Justice.....	745	2.841	2.619	2.326	2.355
38 – Ministère de la Fonction publique.....	57	74	65	67	67
39 – Ministère de l'Intérieur.....	43.106	42.968	31.173	23.373	18.873
40 et 41 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	82.800	86.824	87.768	87.861	93.993
42 – Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.....	37.403	37.259	41.604	64.503	58.467
43 – Ministère des Sports	35.164	22.766	30.145	30.239	35.150
44 – Ministère de la Santé	43.343	55.788	57.410	62.657	75.194
45 – Ministère du Logement.....	172.141	180.599	187.619	191.800	194.850
46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	121	151	126	126	126
47 – Ministère de la Sécurité sociale.....	446	593	459	412	499
49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.....	66.215	64.019	63.777	63.725	63.799
50 et 51 – Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.....	583.187	911.267	984.752	1.104.643	1.144.005
52 – Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.....	131.765	288.789	293.903	300.579	306.332
54 – Ministère de la Digitalisation.....	100	104	100	100	100
55 – Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire	180	213	187	218	192
56 – Ministère de la Protection des consommateurs.....	—	50	43	18	18
TOTAL DES DEPENSES EN CAPITAL.....	1.607.240	2.230.771	2.358.849	2.546.313	2.591.554

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

30.3 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
30 — MINISTERE D'ETAT							
Section 30.3 — Gouvernement							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	5	5	5	5
74.070	01.10	Création et installation d'un monument national pour la Mémoire de la Shoa. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120	—	—	—	—
Total de la section 30.3			125	10	10	10	10
Section 30.4 — Service Information et Presse							
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	5	5	5	5	5
74.050	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	40	20	25	25	25
74.060	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	10	10	10	10
Total de la section 30.4			55	35	40	40	40
Section 30.5 — Conseil économique et social							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	1	10	1	1	10
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	2	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	4	4	4	4	4
Total de la section 30.5			7	16	7	7	16
Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale							
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	46	54	*	*	*
74.301	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.765	2.108	1	1	1

30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.305	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	27	18	19	150	21
74.310	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert): acquisition et installation d'équipements spéciaux.....	267	267	271	390	290
Total de la section 30.6.....			15.104	2.447	291	541	312
Section 30.7 — Cultes							
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 30.7.....			*	*	*	*	*
Section 30.8 — Médias et Communications							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	3.000	6.500	1.000	1.000
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau	1	8	1	1	1
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.571	5.336	4.054	1.830	1.191
74.040	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	15	10	10	10	10
74.060	13.90	Developpement site Internet/Intranet CGPD.....	—	100	—	—	—
74.315	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100	100	100
Total de la section 30.8.....			5.587	8.554	10.665	2.941	2.302

30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg					
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	2	9	2	2	2
		Total de la section 30.9.....	2	9	2	2	2
		Total du département 30.....	20.879	11.070	11.015	3.540	2.681

31.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
31 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES							
Section 31.0 — Dépenses générales							
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	37	42	—
74.040	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux.....	48	24	39	31	31
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	27	27	28	28	29
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	15	15	15	16	16
74.250	01.40	Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets : acquisitions.....	—	70	—	10	—
74.311	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
Total de la section 31.0.....			90	136	119	127	76
Section 31.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger							
72.010	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	320	325	331	337	343
74.000	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	284	462	252	84
74.070	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art.....	32	32	33	33	34
74.250	01.42	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	575	336	170	392	571
74.251	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	131	*	*	*	*

31.1 — Missions luxembourgeoises à l'étranger

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.312	01.40	Acquisition pour missions de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 31.1			1.058	978	996	1.014	1.032
Section 31.4 — Immigration							
74.001	01.40	Structure d'hébergement d'urgence: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	28	28	—	—
74.250	01.40	Centre de rétention: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif).....	11	15	15	15	15
74.252	01.40	Structure d'hébergement d'urgence: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	30	31	60	61
Total de la section 31.4			11	73	74	75	76
Section 31.5 — Direction de la Défense							
54.060	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'OTAN. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	300	15.120	15.000	15.000
54.061	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250	1.110	1.110	1.110	1.120
54.062	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.450	5.000	5.000	5.000	5.000
93.000	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.000	135.000	140.000	170.000	170.000
Total de la section 31.5			123.700	141.410	161.230	191.110	191.120
Section 31.6 — Défense nationale							
74.000	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	925	1.140	1.000	470	610
74.010	02.10	Acquisition de machines de bureau	15	17	17	17	17

31.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.020	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données, de matériel audiovisuel et d'installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice).....	187	663	310	316	434
74.030	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	92	77	92	92	92
74.040	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	680	144	185	175	170
74.050	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	82	96	102	104	102
74.060	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	300	200	200	199
74.080	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	6	6	6	6	6
74.250	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée.....	3	3	3	3	3
74.310	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	445	542	88	90	601
74.320	02.10	Equipement de casernement et équipement divers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	620	300	375	382	379
74.330	02.10	Matériel de protection C.B.R.N.	178	14	173	157	53
74.340	02.10	Acquisition d'instruments de musique.....	37	38	39	39	40
74.390	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Crédit sans distinction d'exercice).....	17	17	41	42	34
74.391	02.10	Acquisition de matériel de sport.....	3	11	12	12	12
74.392	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif).....	50	38	52	53	49
Total de la section 31.6.....			3.540	3.406	2.695	2.158	2.801
Section 31.7 — Coopération au développement et action humanitaire							
74.000	01.53	Ambassades dans les pays en développement: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	40	42	42	42

31.7 — Coopération au développement et action humanit.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.250	01.53	Ambassades dans les pays en développement: acquisitions diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	118	210	58	18	18
		Total de la section 31.7.....	118	250	100	60	60
Section 31.8 — Office national de l'accueil							
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	100	53	44	53	56
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	10	12	3	3	3
74.040	06.36	Construction, rénovation et mise en conformité de foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	626	3.727	3.700	3.030
74.080	06.36	Acquisition de mobilier et d'autres équipements pour foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	300	300	300	300
		Total de la section 31.8.....	110	991	4.074	4.056	3.389
		Total du département 31.....	128.626	147.243	169.289	198.600	198.555

32.0 — Culture: dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
32 — MINISTERE DE LA CULTURE							
Section 32.0 — Culture. - Dépenses générales							
52.010	08.00	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'infrastructures culturelles par des associations sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
52.011	08.10	Participation de l'Etat au capital de la "Fondation Musée national de la Résistance". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.555	*	—	—	—
61.010	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre de Musiques amplifiées"	350	550	550	550	550
61.012	08.00 08.20	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster"	186	190	200	210	220
61.013	08.00	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Théâtre national du Luxembourg"	—	203	—	—	—
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.488	1.248	1.248	1.248	1.248
63.040	08.10	Musées régionaux: subsides.....	12	12	12	12	12
63.041	08.10	Contribution aux dépenses effectuées dans l'intérêt de la conservation d'édifices religieux à régime spécial. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.040	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2	9	—	—	—
74.060	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2	—	—	—	—
74.070	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.071	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	77	100	100	100	100
93.000	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	6.800	10.500	11.000	12.000	8.300
Total de la section 32.0.....			13.472	12.812	13.110	14.120	10.430

32.1 — Service des sites et monuments nationaux			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 32.1 — Service des sites et monuments nationaux							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	—	40
74.010	08.10	Acquisition de machines de bureau	5	4	5	5	5
74.060	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	6	—	5	5	5
74.300	08.10	Acquisition de documents historiques.....	3	4	8	8	8
Total de la section 32.1.....			14	8	18	18	58
Section 32.2 — Musée national d'histoire et d'art							
61.010	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement du dépôt du Musée national d'histoire et d'art à Schouweiler	172	180	200	200	250
Total de la section 32.2.....			172	180	200	200	250
Section 32.5 — Centre national de l'audiovisuel							
52.000	08.20	Participation de l'Etat aux frais d'installation de la nouvelle salle de cinéma à Kahler.....	—	25	—	—	—
Total de la section 32.5.....			—	25	—	—	—
Section 32.7 — Centre national de littérature							
74.250	01.34	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	45	17	16	25	10
Total de la section 32.7.....			45	17	16	25	10
Section 32.9 — Musée national d'histoire et d'art. - Centre national de recherche archéologique							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	18	18	—	—

32.9 — Centre national de recherche archéologique

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.250	08.10	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements pour le Centre national de recherche archéologique	65	43	44	64	65
		Total de la section 32.9.....	65	61	62	64	65
		Total du département 32.....	13.767	13.103	13.406	14.427	10.814

33.1 — Enseignement supérieur			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
33 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Section 33.1 — Enseignement supérieur							
41.050	04.44	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire classique et secondaire général organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	300	300	300	300	300
53.010	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.011	04.43	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.300	04.43	Participation aux frais de transformation des immeubles Biotec 1 et 2 et acquisition du 1er équipement pour l'immeuble Biotec 3 à Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.500	7.000	7.000	4.350
Total de la section 33.1.....			300	1.800	7.300	7.300	4.650
Section 33.3 — Recherche et innovation							
74.050	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	4	4	4	4	4
Total de la section 33.3.....			4	4	4	4	4
Total du département 33.....			304	1.804	7.304	7.304	4.654

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
34 — MINISTERE DES FINANCES							
Section 34.0 — Dépenses générales							
53.010	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.030	01.53	Participation aux programmes et projets des institutions financières internationales et aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.120	15.500	15.500	15.500	15.500
54.032	01.52 01.53	Participation de l'Etat au financement des frais de l'activité de l'agence de transfert de technologie financière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.305	1.305	1.305	1.305	1.305
71.040	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	8.000	8.000	8.000	8.000
71.050	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000	30.000	40.000	50.000	60.000
73.060	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.000	01.23	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	5	37	—	—
81.030	07.10	Société Nationale des Habitations à Bon Marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.040	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.050	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 34.0.....			31.426	54.811	64.843	74.806	84.806

34.1 — Inspection générale des finances

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 34.1 — Inspection générale des finances							
74.050	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	5	6	6	6	6
74.060	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	4	4	4	4	4
74.250	01.23	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'équipements spéciaux.....	6	1	8	1	8
Total de la section 34.1			15	11	18	11	18
Section 34.2 — Trésorerie de l'Etat							
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau	10	1	1	1	1
Total de la section 34.2			10	1	1	1	1
Section 34.3 — Direction du contrôle financier							
74.010	01.30	Acquisition de machines de bureau	1	1	1	1	1
74.040	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
Total de la section 34.3			1	2	2	2	2
Section 34.4 — Contributions directes							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	52	28	28	28	28
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	56	43	40	42	47
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	3	53	3	3	4
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	47	51	4	8	6
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	428	92	106	110	455
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	40	20	37	37	43

34.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	30	60	50	50	50
		Total de la section 34.4	656	347	268	278	633
Section 34.5 — Enregistrement et domaines							
74.000	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	—	28	28	28	28
74.010	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	20	35	35	35	35
74.020	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	45	1	1	1	1
74.050	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	60	210	60	60	60
74.060	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
74.080	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	20	20	24	24	24
		Total de la section 34.5	171	320	174	174	174
Section 34.6 — Douanes et accises							
72.010	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice)	70	75	75	75	80
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	236	240	266	254	258
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	14	14	15	15	15
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	75	186	40	110	55
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	236	210	247	253	130
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	260	630	500	270	90
74.060	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	600	750	500	700
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	55	45	45	50	50

34.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.300	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues ...	111	89	70	70	75
		Total de la section 34.6.....	1.557	2.089	2.008	1.597	1.453
Section 34.7 — Cadastre et topographie							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	25	45	—	45	30
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau	6	8	8	8	8
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	3	—	—	—	—
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	56	98	60	60	60
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	260	300	90	90	90
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	139	170	70	70	70
		Total de la section 34.7.....	490	621	228	273	258
Section 34.8 — Dette publique							
84.037	01.53	Amortissement de Bons du Trésor émis au profit d'organisations financières internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.746	27.000	22.500	19.700	16.000
91.006	07.20	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
93.000	14.10	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	26.564	62.460	75.050	76.481	77.942
		Total de la section 34.8.....	51.310	89.460	97.550	96.181	93.942
		Total du département 34.....	85.636	147.662	165.093	173.324	181.287

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
35 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 35.0 — Economie							
31.050	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.472	1.000	1.000	1.000	1.000
51.040	11.30	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	18.000	26.000	27.000	28.000	29.000
51.041	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et de bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	3.000	3.000	3.000	3.000
51.053	11.10	Participation aux dépenses d'investissement en relation avec le projet de reconstruction du parc des foires et expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.054	11.10	Mise en oeuvre des nouvelles lignes directrices communautaires concernant certaines aides d'Etat dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	5.000	5.000	5.000	*
51.055	13.90	Participation aux dépenses liées à la non-prorogation du Parc des Foires et Expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
63.000	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	3.125	*	*	*
71.000	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
71.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	—	—	—	—
72.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	2.000	10.000	15.000	1.500
73.071	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
73.072	13.90	Mise en oeuvre de mesures compensatoires dans le cadre de l'application de la législation en matière de développement et de diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	24	37	23	37	23
74.040	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	30	10	10	10	10
74.050	09.20	Acquisition d'équipements informatiques.....	150	10	5	5	5
74.060	11.10	Acquisition de logiciels.....	60	30	32	30	32
74.061	11.10	Redevance à verser à l'asbl Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	282	282	282	282	282
74.250	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	65	65	66	68	69
81.030	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
93.000	11.30	Alimentation du fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90.000	115.000	115.000	115.000	115.000

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
71.510	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques : achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses.	—	760	—	—	—
73.571	13.90	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques : aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux.	—	17	—	—	—
		Total de la section 35.0.....	128.133	168.337	173.419	179.432	161.921
		Section 35.1 — Institut national de la statistique et des études économiques					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	32	—	—	—
74.010	01.32	Acquisition de machines de bureau.....	18	18	18	20	20
74.050	01.32	Acquisition d'équipements informatiques.....	70	88	95	88	90
74.051	01.32	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la Centrale des bilans.....	4	6	11	11	11
74.060	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	39	49	55	54	55
74.061	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans l'intérêt de la Centrale des bilans.....	11	12	16	16	16
		Total de la section 35.1.....	141	204	194	189	192
		Section 35.2 — Conseil de la concurrence					
74.050	11.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	2	—	—	—	—
		Total de la section 35.2.....	2	—	—	—	—

35.5 — I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 35.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)							
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	320	—	—	28	—
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	6	13	7	—	7
74.030	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire.....	39	35	17	29	243
74.031	13.90	Acquisition d'étalons et d'équipements spécifiques pour un laboratoire de métrologie industrielle et scientifique	186	914	—	—	100
74.042	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux	330	10	170	10	10
74.060	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	12	10	5	5	5
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels.....	6	8	—	—	—
Total de la section 35.5.....			899	990	199	72	365
Section 35.6 — Classes moyennes							
53.040	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.508	12.000	12.500	13.000	13.500
53.042	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 35.6.....			10.508	12.000	12.500	13.000	13.500
Section 35.7 — Tourisme							
52.000	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres.....	32	32	33	34	35
63.002	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	40	40	55	45	45

35.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.040	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	171	296	296	296	50
93.000	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	7.500	9.250	8.600	8.700	9.100
		Total de la section 35.7.....	7.743	9.618	8.984	9.075	9.230
		Total du département 35.....	147.427	191.149	195.296	201.768	185.208

36.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
36 — MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ INTERIEURE							
Section 36.0 — Dépenses générales							
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs.....	37	—	—	—	—
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	3	2	3	3	3
74.302	03.20	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence FRONTEX. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 36.0.....			40	2	3	3	3
Section 36.1 — Police grand-ducale							
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.000	5.300	5.300	5.300	5.300
74.001	03.20	Acquisitions de mise en conformité d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	100	100	100	105	110
74.020	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.120	5.400	3.100	2.510	3.030
74.040	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.000	1.355	1.050	880	1.030
74.041	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	6	6	6	6
74.050	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.400	2.550	2.550	2.650	2.650
74.051	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	998	1.253	1.650	945	945

36.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.052	03.20	Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
74.080	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	5	6	6	6	6
74.251	03.20	Centre de Coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition	51	25	51	20	15
74.300	03.20	Acquisition de matériel de protection C.B.R.N.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	5.288	132	—	—
74.310	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.050	1.775	1.685	2.220	1.210
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.500	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	267	—	—	—
74.540	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux	—	496	—	—	—
74.810	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	—	558	—	—	—
Total de la section 36.1			13.729	24.379	15.630	14.642	14.302
Section 36.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	28	56	53	28
74.250	03.10	Frais d'équipement et acquisitions diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	59	27	7	4	3
Total de la section 36.2.....			59	55	63	57	31
Total du département 36.....			13.828	24.435	15.696	14.702	14.336

37.0 — Justice		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
37 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 37.0 — Justice							
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
		Total de la section 37.0	1	1	1	1	1
Section 37.1 — Services judiciaires							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	75	55	25	50	50
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	60	29	25	25	25
74.020	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	10	15	10	10	10
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	25	20	25	25	25
74.050	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	8	8	6	6	6
74.060	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5	5	3	3	3
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels	—	1.500	1.500	1.500	1.500
		Total de la section 37.1	183	1.632	1.594	1.619	1.619
Section 37.2 — Etablissements pénitentiaires							
74.000	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	74	161	63	73	82
74.010	03.30	Acquisition de machines de bureau	6	9	14	14	9
74.040	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	387	525	536	517	538
74.050	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	26	21	21	21	22
74.060	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	68	60	10	10	11
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels	—	403	370	70	72

37.2 — Etablissements pénitentiaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.540	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	25	—	—	—
		Total de la section 37.2.....	560	1.204	1.014	705	734
		Section 37.3 — Juridictions administratives					
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau	1	4	10	1	1
		Total de la section 37.3.....	1	4	10	1	1
		Total du département 37.....	745	2.841	2.619	2.326	2.355

38.3 — Institut National d'Administration Publique			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
38 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE							
Section 38.3 — Institut National d'Administration Publique							
74.010	01.33	Acquisition de machines de bureau	6	7	7	7	7
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	5	25	25	25	25
Total de la section 38.3.....			10	32	32	32	32
Section 38.4 — Sécurité dans la fonction publique							
74.000	01.33	Acquisition de véhicules automoteurs.....	23	10	—	—	—
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	12	20	20	20	20
Total de la section 38.4.....			35	30	20	20	20
Section 38.6 — Service médical. - Dépenses diverses							
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	12	12	13	15	15
Total de la section 38.6.....			12	12	13	15	15
Total du département 38.....			57	74	65	67	67

39.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
39 — MINISTERE DE L'INTERIEUR							
Section 39.0 — Dépenses générales							
74.063	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	85	20	20	20
74.250	01.10	Frais d'équipement.....	6	33	3	3	3
Total de la section 39.0.....			56	118	23	23	23
Section 39.1 — Finances communales							
63.000	04.20	Participation en capital de l'Etat aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.500	11.000	11.500	13.500	14.000
63.001	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	800	800	800	800	800
63.026	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux.....	50	50	50	50	50
93.000	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	14.000	14.000	4.000	4.000	4.000
Total de la section 39.1.....			28.350	25.850	16.350	18.350	18.850
Section 39.5 — Incendie et Secours							
63.000	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
63.001	03.50	Subventions d'équipement engagées au titre du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000	—	—	—

39.5 — Incendie et Secours

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
72.000	03.50	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des Services de Secours et du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville de Luxembourg: remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.700	15.000	12.300	5.000	*
74.000	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
74.001	03.50	SAMU: acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	2.500	—	—
74.020	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
74.040	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
74.050	03.50	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
74.060	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
Total de la section 39.5			14.701	17.000	14.800	5.000	*
Total du département 39			43.106	42.968	31.173	23.373	18.873

40.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
40 et 41 — MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE							
Section 40.0 — Dépenses générales							
41.050	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements..	5.160	5.251	5.352	5.449	5.545
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'écoles de musique communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	240	240	240	240
74.000	04.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	37	—	25	—	—
74.060	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.	—	7	7	7	7
Total de la section 40.0.....			5.197	5.498	5.624	5.696	5.793
Section 40.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation							
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition de tablettes pour les élèves de l'enseignement secondaire classique et secondaire général. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.186	2.125	3.038	3.089	3.140
Total de la section 40.1.....			2.186	2.125	3.038	3.089	3.140
Section 40.3 — Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires							
74.040	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	8	—	—
Total de la section 40.3.....			—	—	8	—	—

40.6 — Service des restaurants scolaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 40.6 — Service des restaurants scolaires							
41.050	04.10	Dotation dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements par le service des restaurants scolaires.....	—	3.500	3.500	3.500	3.500
Total de la section 40.6.....			—	3.500	3.500	3.500	3.500
Section 40.7 — Scolarisation des élèves à besoins spécifiques							
74.000	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs.....	100	100	104	106	108
74.010	04.52	Acquisition de machines de bureau.....	20	20	20	20	20
74.040	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux.....	100	200	200	200	200
Total de la section 40.7.....			220	320	324	326	328
Section 40.9 — Directions de région de l'enseignement fondamental							
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	10	10	10	10
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.540	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	12	—	—	—
Total de la section 40.9.....			—	22	10	10	10
Section 41.1 — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire général							
54.080	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	72	*	*	*
Total de la section 41.1.....			*	72	*	*	*

41.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 41.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales							
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	75.000	75.000	75.000	75.000	81.000
		Total de la section 41.4.....	75.000	75.000	75.000	75.000	81.000
Section 41.5 — Maisons d'enfants de l'Etat							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	41	60	40	30	19
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	5	5	1	1	1
74.041	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux.....	4	40	40	40	40
74.080	06.32	Acquisition de mobilier.....	20	20	20	20	20
		Total de la section 41.5.....	70	125	101	91	80
Section 41.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	31	70	55	55	25
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	6	6	8	10	8
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux.....	20	20	16	20	25
		Total de la section 41.6.....	57	96	79	85	58
Section 41.7 — Office national de l'enfance							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	25	5	25
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	20	12	5	5	5
		Total de la section 41.7.....	20	12	30	10	30

41.9 — IFEN		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
		Section 41.9 — Institut de formation de l'Education nationale					
74.010	04.01	Acquisition de machines de bureau	50	55	55	55	55
		Total de la section 41.9.....	50	55	55	55	55
		Total du département 40 et 41	82.800	86.824	87.768	87.861	93.993

42.0 — Famille et Intégration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
42 — MINISTERE DE LA FAMILLE, DE L'INTEGRATION ET A LA GRANDE REGION							
Section 42.0 — Dépenses générales							
51.001	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location/vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.290	2.100	473	*	*
53.040	13.90	Subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	3.000	14.700	11.700
63.000	13.90	Aides à l'investissement des communes; subventions en capital allouées en faveur de projets améliorant l'accessibilité à tous les lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	3.000	14.700	11.700
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	25	36	36	36	—
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	7	7	7	7	7
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	3	3	3	3	3
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
93.001	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
Total de la section 42.0.....			37.325	37.146	41.519	64.446	58.410
Section 42.4 — Fonds national de solidarité							
71.050	06.20	Participation de l'Etat : Achat de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
74.000	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	—	—	28	—	—

42.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.050	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	—	4	—	—	—
74.080	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3	12	3	3	3
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.580	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	18	9	—	—	—
		Total de la section 42.4.....	21	25	31	3	3
		Section 42.5 — Caisse pour l'avenir des enfants					
74.041	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux.....	9	6	6	6	6
74.050	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	29	29	30	30	30
74.080	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	19	53	18	18	18
		Total de la section 42.5.....	57	88	54	54	54
		Total du département 42.....	37.403	37.259	41.604	64.503	58.467

43.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
43 — MINISTERE DES SPORTS							
Section 43.0 — Sports.- Dépenses générales							
52.000	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	100	100	100	100	100
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	35	—	55	—
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau	5	5	6	5	5
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	10	15	10	10	10
74.041	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives et l'entretien technique	24	3	3	3	3
74.060	08.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1	2	2	2	2
74.070	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel.....	10	10	10	10	10
74.300	08.30	Acquisitions en relation avec un événement commémoratif	—	18	—	—	—
93.000	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif).....	35.000	22.539	30.000	30.000	35.000
Total de la section 43.0.....			35.150	22.725	30.130	30.184	35.129
Section 43.1 — Institut national des sports							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	20	—	40	—
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	14	21	15	15	21
Total de la section 43.1.....			14	41	15	55	21
Total du département 43.....			35.164	22.766	30.145	30.239	35.150

44.0 — Ministère de la Santé

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
44 — MINISTERE DE LA SANTE							
Section 44.0 — Ministère de la Santé							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	30	—	—	—	—
74.010	05.00	Acquisition de machines de bureau	2	3	3	3	3
74.035	13.90	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au Centre Hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux.....	15	15	15	15	15
74.040	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	18	8	5	6	7
74.080	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	2	3	3	3	3
Total de la section 44.0.....			67	28	26	27	28
Section 44.1 — Direction de la Santé							
74.000	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	30	43	25	25	25
74.010	05.10	Acquisition de machines de bureau	3	6	10	12	13
74.030	05.00	Acquisition d'appareils et matériel médical. (Crédit sans distinction d'exercice).....	197	233	284	245	245
74.050	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	116	143	64	63
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	15	15	16	17	18
Total de la section 44.1.....			295	413	478	363	364
Section 44.3 — Centre thermal et de santé de Mondorf							
52.000	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains. (Crédit sans distinction d'exercice).....	198	177	177	187	177
Total de la section 44.3.....			198	177	177	187	177

44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 44.4 — Santé. - Travaux sanitaires et cliniques							
51.002	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret, et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	810	2.100	500	1.000	8.500
52.000	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.500	2.033	700	500	500
52.001	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	120	109	120	150	175
52.002	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière.....	210	770	250	270	290
52.003	13.90	Participation de l'Etat au financement du nouveau programme informatique au sein du Centre de Transfusion Sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise.....	67	67	67	67	67
52.004	13.90	Participation de l'Etat au financement du bâtiment du Collège Médical pour la part correspondant à l'épargne réalisée au niveau des frais de loyer.....	76	76	76	76	76
52.005	13.90	Prise en charge des équipements pour les formations de l'Ecole pour le Dos	—	17	17	17	17
93.000	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	40.000	50.000	55.000	60.000	65.000
Total de la section 44.4			42.783	55.170	56.729	62.079	74.624
Total du département 44			43.343	55.788	57.410	62.657	75.194

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
45 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 45.0 — Logement							
51.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.001	07.10	Participation à la réalisation de logements à loyer modéré - Garantie de l'Etat aux promoteurs privés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.003	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.600	40.100	44.800	46.300	48.000
51.006	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide au Fonds de gestion des édifices religieux et aux communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.274	3.160	4.050	4.200	4.300
51.040	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation de logis pour travailleurs étrangers seuls: aide aux employeurs-bailleurs pour le développement d'un habitat durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.041	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.400	39.900	42.520	43.100	43.200
51.043	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.648	1.600	2.000	2.100	2.400
52.000	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux associations sans but lucratif et aux fondations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.563	11.650	11.620	11.490	12.000

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
53.000	07.10	Aide individuelle au logement: primes en relation avec un logement et un habitat durables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.303	9.400	9.640	9.870	10.000
53.001	07.10	Aide individuelle au logement: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.002	07.10	Prêt climatique à taux zéro : garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.003	07.10	Prêt climatique à taux zéro : prime en capital et conseiller en énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	685	685	685	685	685
53.004	07.10	Aide individuelle au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11	11	11	11	12
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45	320	326	332	340
63.002	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31.000	30.961	32.355	37.000	37.000
63.004	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
63.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	32.100	23.900	18.501	8.900	*
71.010	13.90	Comité d'acquisition : Achat de terrains destinés à l'habitat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau	5	5	5	5	5
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.040	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	*	*	*	*	*
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	5	5	5	6
81.030	07.10	Fonds du Logement: compensation de service public. (Crédit non limitatif).....	21.500	18.900	21.100	27.800	36.900
Total de la section 45.0.....			172.141	180.599	187.619	191.800	194.850
Total du département 45.....			172.141	180.599	187.619	191.800	194.850

46.0 — Travail.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
		46 — MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE					
		Section 46.0 — Travail. - Dépenses générales					
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	25	—	—	—
		Total de la section 46.0.....	—	25	—	—	—
		Section 46.2 — Inspection du travail et des mines					
74.000	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs.....	35	40	40	40	40
74.010	06.42	Acquisition de machines de bureau.....	20	20	20	20	20
74.040	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux.....	21	21	21	21	21
		Total de la section 46.2.....	76	81	81	81	81
		Section 46.5 — Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées					
74.040	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	45	45	45	45	45
		Total de la section 46.5.....	45	45	45	45	45
		Total du département 46.....	121	151	126	126	126

47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
47 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE							
Section 47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale							
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	18	—	25	—	25
74.050	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	20	20	20	20	20
74.060	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	115	120	100	50	50
74.080	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers	1	1	1	1	1
Total de la section 47.1			154	141	146	71	96
Section 47.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale							
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	210	263	267	264	262
Total de la section 47.2			210	263	267	264	262
Section 47.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale							
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	74	164	38	28	66
Total de la section 47.3			74	164	38	28	66
Section 47.6 — Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance							
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	25	—	50	75
74.250	06.10	Frais d'équipement.....	8	—	8	—	—
Total de la section 47.6			8	25	8	50	75
Total du département 47			446	593	459	412	499

49.0 — Agriculture. - Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
49 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL							
Section 49.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	1	—	37	—	—
74.001	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	37	25	25	25	25
74.010	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau.....	1	15	10	1	1
74.040	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux.....	10	1	10	1	32
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	15	8	8	8	8
74.051	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	1	10	1	10	1
74.060	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	3	3	3	3	3
74.080	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	—	36	*	*	*
93.000	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	65.000	63.000	63.000	63.000	63.000
Total de la section 49.0.....			65.068	63.097	63.094	63.048	63.070
Section 49.1 — Viticulture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	96	32	30	30
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	1	1	6	1	1
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	101	131	120	117	125
Total de la section 49.1.....			102	228	158	148	156

49.2 — A.S.T.A.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 49.2 — Administration des services techniques de l'agriculture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	92	130	77	79	100
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	1	45	20	20	50
74.020	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	494	175	135	139	141
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	89	87	80	80	70
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	12	15	13	15	15
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5	50	14	14	14
Total de la section 49.2.....			693	503	340	348	392
Section 49.3 — Service d'économie rurale							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	25	—	—	—	—
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	14	14	14	14	14
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	4	4	4	4	4
Total de la section 49.3.....			43	18	18	18	18
Section 49.4 — Administration des services vétérinaires							
53.030	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70	60	60	60	60
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	30	30	30	30	30
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	3	5	5	1	1

49.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire.....	200	75	70	70	70
74.031	10.10	Inspecteurs des viandes. - Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	1	1	1	1	1
74.040	10.10	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture). - Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	1	1	1	1
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	4	1	1	1	1
Total de la section 49.4.....			309	173	168	164	164
Total du département 49.....			66.215	64.019	63.777	63.725	63.799

50.0 — Mobilité/Transports			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
50 et 51 — MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS							
Section 50.0 — Mobilité/Transports.- Dépenses générales							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	23	—	28	—	28
74.001	12.00	Acquisition de vélos de service.....	—	3	—	3	—
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau.....	2	1	1	1	1
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux.....	3	2	2	2	2
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	3	3	3	3	3
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1	1	1	1	1
74.065	13.90	Projets de développement de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	425	80	80	80
Total de la section 50.0.....			32	435	115	90	115
Section 50.1 — Circulation et sécurité routières							
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
72.510	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des frais de planification et de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels.....	150	—	—	—	—
Total de la section 50.1.....			150	—	—	—	—
Section 50.2 — Planification de la mobilité, Transports publics et ferroviaires							
61.010	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à la ligne du tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et le Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	35.645	12.299	21.788	12.883	—

50.2 — Transports publics et ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
61.011	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway de la Gare Centrale vers la Cloche d'Or. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.964	1.404	26.500	34.966	23.603
61.012	12.13	Participation aux frais d'investissement liés à l'extension du tramway du Circuit de la Foire Internationale au Kirchberg vers l'aéroport du Findel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.568	147	5.817	15.709	31.397
74.040	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.080	1.400	1.100	1.100	1.100
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	1	8	1	1	1
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	58	126	50	50	50
81.031	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	—	—	4.639
93.000	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	220.000	220.000	220.000	220.000
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.540	12.13	Acquisition d'équipements spéciaux	261	607	—	—	—
		Total de la section 50.2	64.577	236.990	276.256	285.709	281.790
		Section 50.3 — Administration des enquêtes techniques					
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	30	—	—	—	—
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	3	—	3	3	3
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	3	4	3	3	3
		Total de la section 50.3	36	4	6	6	6

50.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 50.4 — Navigation et transports fluviaux							
51.000	13.90	Régime d'aide aux sociétés en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.....	—	31	46	39	33
63.000	13.90	Régime d'aide aux communes en rapport avec la promotion du transport fluvial et le développement des infrastructures de navigation.....	—	30	45	40	35
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	60	25	—	—
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau.....	11	6	15	6	—
74.020	12.00	Acquisition d'installations de télécommunications.....	4	—	—	—	—
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	315	264	285	250	230
Total de la section 50.4.....			330	391	416	335	298
Section 50.5 — Direction de l'aviation civile							
74.000	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	23	—	—	—	37
74.010	12.40	Acquisition de machines de bureau.....	6	4	—	6	—
74.020	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications.....	—	11	—	—	—
74.040	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	*	6	*	*	*
74.050	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire EASA. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.060	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire EASA. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
Total de la section 50.5.....			29	21	*	6	37

50.7 — Service de protection du gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 50.7 — Service de protection du gouvernement							
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	301	542	174	348	368
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux.....	6	4	4	4	4
74.310	01.34	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2	2	5	2	5
Total de la section 50.7.....			309	548	183	354	377
Section 50.8 — Aéroports et transports aériens							
73.011	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.202	19.081	11.306	4.667	4.097
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
73.511	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement.....	—	610	—	—	—
Total de la section 50.8.....			5.202	19.691	11.306	4.667	4.097
Section 50.9 — Administration des chemins de fer							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau.....	—	—	—	14	—
74.050	12.20	Acquisition d'équipements informatiques.....	5	5	5	5	5
74.060	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180	*	—	—	—
Total de la section 50.9.....			185	5	5	19	5
Section 51.0 — Dépenses générales							
72.010	13.90	Mesures d'optimisation du bâtiment du Ministère du Développement durable et des Infrastructures.....	70	58	50	40	30
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	20	20	—	—	—

51.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	12	12	—	—	—
		Total de la section 51.0.....	102	90	50	40	30
		Section 51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales					
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	12	12	17	18	19
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	10	15	16	17
93.001	07.20	Entretien constructif, maintenance et exploitation des infrastructures et équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.632	10.854	10.911	11.316	11.664
		Total de la section 51.1.....	9.654	10.876	10.943	11.350	11.700
		Section 51.2 — Ponts et chaussées					
63.000	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
63.001	12.12	Raccords et liaisons communaux de pistes cyclables au réseau national: subsides aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
71.000	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
71.010	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140	140	140	140	140
72.010	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.470	1.635	1.470	1.470	1.470

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
73.002	13.90	Voirie non-étatique: travaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	800	150	150	*
73.010	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	41	*	*	—
73.011	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	50	50	*	*	—
73.012	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.400	1.500	1.500	1.500
73.014	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice).....	116	100	105	110	115
73.015	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.330	1.520	1.300	1.300	1.300
73.017	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Crédit sans distinction d'exercice).....	350	400	425	450	475
73.018	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	57	50	*	*
73.019	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	800	830	850	875	900
73.020	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.100	8.500	12.900	13.000	12.000
73.031	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	700	700	800	800	800
73.032	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	350	400	400	400

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
73.033	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	40	40	40
73.060	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.300	1.600	2.000	1.500	1.000
73.062	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	200	200	200
73.063	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25	55	55	55	55
73.064	03.00	Mise en place d'un système de contrôle et de sanction automatisés (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.500	2.700	1.000	1.000	1.000
73.065	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	14.451	4.027	2.340	468	234
73.066	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.733	11.900	19.226	8.249	5.401
73.067	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	16.497	11.046	5.066	7.757
73.069	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.072	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires.....	95	115	115	115	115
73.073	12.12	Préfinancement d'infrastructures connexes au réseau routier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	6.500	500	500	500
73.074	13.90	Participation étatique à la deuxième extension de la station d'épuration d'Uebersyren dans le cadre de l'assainissement de l'aéroport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.755	5.000	12.000	16.000	30.000
73.075	13.90	Mise en place d'une gestion centralisée des signaux colorés lumineux sur le réseau étatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.353	1.200	1.000	1.000	1.000

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
73.076	13.90	Construction de bornes de chargement électrique pour bus. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	900	—	—	—
73.077	13.90	Réaménagement des chaussées sur le site SEDAL au Waldhof. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.100	50	50	*	*
74.001	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs utilitaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.300	3.474	3.150	3.150	3.150
74.002	12.10	Acquisition de voitures automobiles.....	460	500	271	271	271
74.010	12.10	Acquisition de machines de bureau	43	60	45	45	45
74.030	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice).....	82	104	116	125	125
74.040	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.300	2.300	2.300	2.300	2.400
74.041	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.150	1.250	1.350	1.400	1.450
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	130	150	150	150
74.043	12.10	Remplacement d'équipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.044	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art.....	50	43	50	50	50
74.045	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.050	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	220	220	220	220	220
74.060	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	130	130	130	130	130
74.076	12.12	Participation de l'Etat luxembourgeois au financement des travaux d'infrastructure réalisées sur le territoire français entre Metz et la frontière franco-luxembourgeoise à Zouffgen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000	1.000	1.000	7.000

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.080	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	57	61	62	63	64
Total de la section 51.2.....			77.914	77.619	79.547	64.332	82.497
Section 51.3 — Fonds d'investissements publics							
72.010	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	550	550	550	550
93.000	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75.000	150.000	180.000	270.000	310.000
93.001	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80.000	110.000	110.000	100.000	85.000
93.002	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	85.000	105.000	95.000	115.000	110.000
93.003	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	21.500	23.000	35.000	70.000	73.000
93.004	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	70.000	65.000	65.000	65.000	65.000
93.005	01.25	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	73.000	87.000	95.000	105.000	108.000
Total de la section 51.3.....			405.000	540.550	580.550	725.550	751.550
Section 51.4 — Bâtiments publics							
72.013	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	745	1.830	3.500	1.700	1.200
72.020	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
72.023	01.25 04.00	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	6.000	10.000	3.000	3.000

51.4 — Bâtiments publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
72.026	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux de remise en état et de transformation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.250	2.300	2.500	1.300	1.300
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs.....	25	120	120	55	28
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	10	15	7	7	7
74.020	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	20	30	25	35	50
74.041	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6	6	6	6	6
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques.....	104	25	25	25	25
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice).....	31	25	25	25	25
74.080	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	7	7	7	7	7
Total de la section 51.4.....			14.449	10.608	16.465	6.410	5.898
Section 51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes							
10.000	13.90	Structures pour demandeurs de protection internationale: frais d'études, travaux de construction, de transformation ; acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.800	2.700	200	—
54.062	13.90	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	420	—	—	—
74.102	01.34	Administrations et services publics: acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	5.200	6.900	5.500	5.550	5.580
74.103	01.43 04.00	Immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales: acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux.....	10	310	700	15	15

51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.106	06.34	Personnes handicapées: acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	10	10	10	10
		Total de la section 51.5.....	5.220	13.440	8.910	5.775	5.605
		Total du département 50 et 51	583.187	911.267	984.752	1.104.643	1.144.005

52.0 — Protection de l'Environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
52 — MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE							
Section 52.0 — Protection de l'Environnement							
52.000	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles.....	50	50	50	50	50
52.001	07.50	Participation de l'Etat aux frais de construction par des asbl d'infrastructures à finalité écologique.....	400	400	450	—	—
63.000	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
63.023	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement des dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES). (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.500	7.000	7.000	7.000	7.000
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	28	—	28	—
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	8	6	8	8	8
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5	5	5	5	5
93.000	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
93.001	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	80.463	96.000	97.000	100.000	104.000
93.002	07.30	Versement au fonds pour la gestion de l'eau du produit de la taxe de prélèvement d'eau et de rejet des eaux usées. (Crédit non limitatif).....	—	9.300	9.050	8.845	8.595
93.010	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

52.0 — Protection de l'Environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
93.011	07.30	Versement au fonds climat et énergie du produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants. (Crédit non limitatif).....	—	85.000	87.170	88.985	90.355
93.012	07.30	Versement au fonds climat et énergie de 40% du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	—	26.800	27.600	28.400	28.800
93.013	07.30	Versement au fonds climat et énergie du produit de la vente de droits d'émissions. (Crédit non limitatif).....	—	18.000	18.000	18.000	18.000
Total de la section 52.0.....			109.427	267.590	271.334	276.322	281.814
Section 52.1 — Administration de l'environnement							
52.000	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
52.010	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	100	100	100	100
52.020	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1	1	1	1	1
53.000	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	16.300	15.000	16.500	18.000	18.000
73.070	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28	18	15	15	15
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	39	—	30	—
74.010	07.30	Acquisition de machines de bureau	13	7	7	7	7
74.020	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.030	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses.....	149	180	120	120	120

52.1 — Administration de l'environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.040	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	*	36	15	27	27
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	300	200	200	220	220
Total de la section 52.1			17.044	15.584	16.961	18.523	18.493
Section 52.2 — Administration de la nature et des forêts							
53.020	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.750	1.750	1.800	1.800	1.800
63.000	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
73.010	10.30	Aménagement et réfection d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350	350	400	425	450
73.072	10.30	Mise en oeuvre de mesures compensatoires écologiques pour le compte de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
74.000	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	200	239	242	230	320
74.002	10.30	Sylviculture: acquisition de véhicules agricoles et forestiers	220	300	295	215	280
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	11	11	11	11	11
74.020	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	1	1
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	310	495	330	330	300
74.050	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques	35	35	35	35	35
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels informatiques	40	40	40	40	40
74.065	10.00	Projets de développement de logiciels	55	84	204	54	54
Total de la section 52.2			2.972	3.305	3.358	3.141	3.291

52.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
Section 52.3 — Administration de la gestion de l'eau							
52.010	07.33	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	—	—	—	—
53.010	07.33	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	75	100	100	100
72.010	07.33	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	13	16	16	17
73.032	07.33	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900	800	1.000	1.000	1.100
73.070	07.33 07.40	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit sans distinction d'exercice).....	100	90	100	100	100
74.000	07.33 07.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	193	415	125	297	419
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	18	18	20	21	22
74.020	07.33 07.40	Acquisition d'installations de télécommunications.....	6	6	7	7	8
74.030	07.33 07.40	Acquisition d'appareils de laboratoire.....	317	264	298	442	352
74.031	07.33 07.40	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	160	160	170	170	175
74.051	07.33 07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.....	55	69	55	70	60
74.061	07.33 07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.. (Crédit sans distinction d'exercice).....	450	390	350	360	370

52.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
74.080	07.33 07.40	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	10	10	10	11	12
		Total de la section 52.3.....	2.323	2.311	2.251	2.593	2.734
		Total du département 52.....	131.765	288.789	293.903	300.579	306.332

54.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
54 — MINISTERE DE LA DIGITALISATION							
Section 54.0 — Digitalisation.- Dépenses générales							
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	*	*	*
74.001	13.90	Acquisition de vélos de service	—	4	—	—	—
74.300	01.10	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en oeuvre du plan gouvernemental "Digital Lëtzebuerg". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
Total de la section 54.0.....			100	104	100	100	100
Total du département 54			100	104	100	100	100

55.0 — Energie		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
55 — MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 55.0 — Energie							
63.001	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125	125	125	125	125
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs	—	25	—	—	—
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux	—	4	—	—	—
74.064	13.90	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	4	4	4	4
93.001	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif)	*	*	*	*	*
Total de la section 55.0			125	158	129	129	129
Section 55.1 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)							
74.000	07.20	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	—	28	—
74.010	07.20	Acquisition de machines de bureau	6	10	10	10	10
74.050	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	25	21	24	26	27
74.060	07.20	Acquisition de logiciels	24	24	25	25	26
Total de la section 55.1			55	55	59	89	63
Total du département 55			180	213	187	218	192

56.0 — Protection des consommateurs			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
56 — MINISTERE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS							
Section 56.0 — Protection des consommateurs							
74.010	11.10	Acquisition de machines de bureau	—	13	6	6	6
Total de la section 56.0.....			—	13	6	6	6
Section 56.1 — Sécurité et Qualité de la Chaîne alimentaire							
74.000	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	25	25	—	—
74.030	05.10	Acquisition d'appareils spécifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	7	7	7	7
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	—	5	5	5	5
Total de la section 56.1.....			—	37	37	12	12
Total du département 56.....			—	50	43	18	18

Chapitre VI – DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES

Programme pluriannuel des dépenses des opérations financières (2018 — 2022)

Département	Budget 2018	Crédits 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
59 – Opérations financières	41.398	246.929	2.541.523	202.029	1.212.035
TOTAL DES DEPENSES DES OPERATIONS FINANCIERES...	41.398	246.929	2.541.523	202.029	1.212.035

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

59.0 — Opérations financières

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
59 — OPERATIONS FINANCIERES							
Section 59.0 — Opérations financières							
12.250	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.050	13.340	14.000	20.000	30.000
23.010	01.23	Différence de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif).....	300	305	311	317	322
81.031	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
81.035	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de fonds d'investissements, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
82.000	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: avances remboursables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
84.030	07.35	Participation financière à des initiatives relatives à la finance soutenable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.360	11.500	9.000	13.500	13.500
84.036	01.23	Institutions financières internationales: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par des institutions financières internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.677	3.784	1.212	1.212	1.212
91.005	14.10	Amortissement de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17.011	218.000	2.517.000	167.000	1.167.000
Total de la section 59.0.....			41.398	246.929	2.541.523	202.029	1.212.035
Total du département 59.....			41.398	246.929	2.541.523	202.029	1.212.035

Chapitre VII – RECETTES POUR ORDRE

Programme pluriannuel des recettes pour ordre
(2018 — 2022)

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
1	13.90	Recettes pour le compte de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	924.968	—	—	—	—
3	13.90	Recettes pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune ..	24.000	24.000	24.000	24.000	24.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	341.746	415.685	387.616	348.855	313.969
5	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'Union Européenne à titre de ressources propres à cette union).....	3.680.059	—	—	—	—
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération.....	441	446	540	553	561
7	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA).....	35.330	35.000	35.000	35.000	35.000
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'Union Européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits.....	*	*	*	*	*
10	13.90	Produit de l'impôt commercial communal.....	770.000	960.000	1.000.000	1.030.000	1.060.000
11	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	32.750	—	—	—	—
12	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.200	—	—	—	—
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport.....	*	*	*	*	*
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes.....	22.000	22.000	22.000	22.000	22.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.515	2.566	2.617	2.669	2.723
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	7.500	6.600	6.580	5.180	3.880
20	13.90	"FEADER" - Fonds européen agricole pour le développement rural - (ex. FEOGA - section orientation): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	*	*	*	*	*

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
26	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants.....	117.356	—	—	—	—
29	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	—	80	80	80	80
30	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	400	400	400	400	400
31	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes.....	22.500	25.950	26.330	26.600	26.860
33	13.90	Heures supplémentaires des médecins du centre hospitalier neuropsychiatrique	46	—	—	—	—
34	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres Thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	5	6	6	6	6
35	13.90	Remboursement par le centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	13.740	12.185	12.610	12.972	13.343
37	13.90	Remboursement par l'établissement public "Centres, Foyers et Services" pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	16.351	17.264	17.866	18.379	18.905
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension.....	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
39	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	2.000	—	—	—	—
44	13.90	Programmes INTERREG	46.000	59.000	65.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère du développement durable et des infrastructures à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
49	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*
50	13.90	Recettes provenant des entreprises concernées, perçues par l'ILNAS pour le compte d'organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	50	75	78	80	83
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	2.747	2.365	2.448	2.518	2.590
55	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	*	*	*	*	*
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	3.316	2.865	2.627	320	320
63	13.90	Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	57.750	—	—	—	—
64	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automoteurs.....	65.000	—	—	—	—
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg	35	35	35	35	35
71	13.90	Part de la Commission et de l'EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .	1	1	1	1	1
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	30	30	30	30	30
79	13.90	Participation de la Commission et de l'EFSA aux frais de mise en oeuvre de l'enquête paneuropéenne	1	—	—	—	—
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration"	1.693	3.196	1.422	2.032	1.832
87	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).....	900	601	598	609	622
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales.....	*	*	*	*	*

Programme pluriannuel des recettes pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
89	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours	5.610	—	—	—	—
90	13.90	Recettes pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle de Dubai en 2020	*	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport"	83	144	144	144	144
92	13.90	Participation des agents de l'Etat à l'abonné mPass	810	810	—	—	—
Total des recettes pour ordre			6.220.935	1.611.305	1.628.028	1.617.465	1.612.385

Chapitre VIII – DEPENSES POUR ORDRE

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre
(2018 — 2022)

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
1	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	924.968	—	—	—	—
3	13.90	Dépenses pour le compte de l'Union Européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	24.000	24.000	24.000	24.000	24.000
4	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: part de la recette e-commerce collectée pour les autres Etats membres	341.746	415.685	387.616	348.855	313.969
5	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'Union Européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	3.680.059	—	—	—	—
6	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées.....	441	446	540	553	561
7	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	35.330	35.000	35.000	35.000	35.000
8	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'Union Européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'Union Européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits.....	*	*	*	*	*
10	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt.....	770.000	960.000	1.000.000	1.030.000	1.060.000
11	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool; dépenses brutes.....	32.750	—	—	—	—
12	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.200	—	—	—	—
13	08.30	Participation du Ministère des Sports à la semaine européenne du sport.....	*	*	*	*	*
14	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes.....	22.000	22.000	22.000	22.000	22.000
18	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	2.515	2.566	2.617	2.669	2.723
19	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	7.500	6.600	6.580	5.180	3.880

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
20	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" (ex. FEOGA - section orientation).....	*	*	*	*	*
26	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	117.356	—	—	—	—
29	11.60	Contributions financières des partenaires participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion touristique	—	80	80	80	80
30	11.10	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale et touristique	400	400	400	400	400
31	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la Réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes.....	22.500	25.950	26.330	26.600	26.860
33	13.90	Heures supplémentaires des médecins du centre hospitalier neuropsychiatrique	46	—	—	—	—
34	13.90	Indemnités des chargés de direction du Centre thérapeutique de Manternach et de l'entité "Accueil et Hébergement" auprès du CHNP	5	6	6	6	6
35	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	13.740	12.185	12.610	12.972	13.343
37	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard.....	16.351	17.264	17.866	18.379	18.905
38	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension.....	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
39	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	2.000	—	—	—	—
44	13.90	Programmes INTERREG	46.000	59.000	65.000	65.000	65.000
46	13.90	Participation du Ministère du développement durable et des infrastructures à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*
47	13.90	Participation du Ministère de l'économie à des programmes INTERREG	*	*	*	*	*

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
48	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	*	*	*	*	*
49	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	*	*	*	*	*
50	13.90	Dépenses effectuées par l'ILNAS pour le compte des entreprises concernées au titre des redevances dues aux organismes de normalisation étrangers pour la mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	50	75	78	80	83
51	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST); intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif.....	2.747	2.365	2.448	2.518	2.590
55	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat.....	*	*	*	*	*
59	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents) ..	*	*	*	*	*
61	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique.....	3.316	2.865	2.627	320	320
63	13.90	Versement au fonds de climat et énergie du produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants.....	57.750	—	—	—	—
64	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes	65.000	—	—	—	—
70	13.90	Part de l'Agence de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans les frais de fonctionnement du Point Focal de l'Agence au Luxembourg.....	35	35	35	35	35
71	13.90	Part de la Commission et EFSA aux frais de mise en oeuvre d'une collecte continue de données sur la présence de contaminants chimiques dans les denrées alimentaires .	1	1	1	1	1
78	12.60	Produit des surtaxes perçues par l'Entreprise des postes et télécommunications	30	30	30	30	30
79	13.90	Participation de la Commission et de l'EFSA aux frais de mise en oeuvre de l'enquête paneuropéenne.....	1	—	—	—	—
82	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'inclusion sociale	*	*	*	*	*
85	01.40	Part de l'Union Européenne dans le cadre du "Fonds Asile, Migration et Intégration"	1.693	3.196	1.422	2.032	1.832

Programme pluriannuel des dépenses pour ordre Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2018	Crédits 2019	Prévis. 2020	Prévis. 2021	Prévis. 2022
87	13.90	Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).....	900	601	598	609	622
88	13.90	Entraide judiciaire: saisies issues de commissions rogatoires internationales.....	*	*	*	*	*
89	13.90	Impôt spécial en charge des assureurs dans l'intérêt du service des secours	5.610	—	—	—	—
90	13.90	Dépenses pour le compte du Groupement d'Intérêt Economique organisant la participation luxembourgeoise à l'exposition universelle de Dubai en 2020.....	*	*	*	*	*
91	08.30	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative "Semaine européenne du Sport".....	83	144	144	144	144
92	13.90	Participation des agents de l'Etat à l'abonnement mPass	810	810	—	—	—
Total des dépenses pour ordre			6.220.935	1.611.305	1.628.028	1.617.465	1.612.385

